

# INTRODUCTION À LA LINGUISTIQUE GÉNÉRALE ET À LA SÉMIOLOGIE

*Syllabus officiel*

Université de Liège

LROM0024

Titulaires : Julien PERREZ, François PROVENZANO

Année académique 2021-2022



La linguistique est la discipline qui prend pour objets les langues parlées par l'homme et le langage, dans leur structure et leur évolution. La sémiologie s'occupe quant à elle des autres systèmes de signification (cinéma, peinture, mode, code de la route, etc.), en se posant plus généralement la question : d'où vient le sens? Quand on parle de linguistique et de sémiologie "générales", on veut dire qu'on envisage ces disciplines pour les grands principes transversaux qu'elles ont pu mettre en évidence dans le fonctionnement des langues et des systèmes de signes.

Ce syllabus vise ainsi à fournir les bases historiques, conceptuelles et méthodologiques utiles à la poursuite d'un cursus universitaire où l'étude des langues, du langage et des autres systèmes de signes constitue une part importante, sinon centrale. Les matières abordées sont à envisager selon les divers savoirs et savoir-faire qui seront développés ultérieurement par les étudiant·es dans leurs filières respectives : la description linguistique (d'usages courants ou d'usages esthétiques du langage), l'apprentissage d'une langue étrangère, la didactique de la langue, le diagnostic linguistique, la philosophie du langage ou l'histoire des idées au XX<sup>e</sup> siècle.



- I. Introduction : pourquoi faire de la linguistique aujourd'hui?



## Objectifs

Le premier objectif de ce chapitre est de définir le projet disciplinaire de la linguistique et de justifier sa raison d'être en tant que science. À partir de quelques situations plus ou moins banales, nous cernerons, par approximations successives, le type d'intérêt qui caractérise la linguistique, mais aussi ce dont elle choisit de ne pas s'occuper. Le second objectif de ce chapitre est de présenter les différents niveaux d'analyse qui feront l'objet des chapitres suivants.

## Concepts clés

approches externes	langue artificielle	point de vue synchronique
approches internes	langue naturelle	prescription
bon usage	langue standard	sémiologie
description	langue universelle	typologie des langues
faculté de langage	linguistique générale	usage
faute	linguistique particulière	usager qualifié
forme	norme	variété
grammaire scolaire	point de vue diachronique	

## 1. Les langues ne servent pas qu'à communiquer

Dans la scène initiale du film *Inglorious Basterds* de Q. Tarantino, le colonel SS allemand Hans Landa suspecte le fermier français Perrier La Padite de cacher une famille juive. Il fait une visite d'inspection et se présente de la manière la plus courtoise : il laisse ses hommes en armes dehors et s'adresse à son interlocuteur dans un français non seulement correct, mais aussi extrêmement soutenu, voire recherché. Il sollicite ensuite un dialogue en privé, et demande de bien vouloir passer à l'anglais, qu'il manie avec autant de virtuosité. Le dialogue en anglais conduira alors Perrier La Padite à trahir son secret au colonel Landa et à lui révéler où est cachée la famille juive (sous le plancher), sans que celle-ci puisse comprendre ce qui se dit. Le colonel allemand impose alors de revenir au français, retrouve son attitude courtoise, et fait mine de saluer son hôte, tandis qu'il fait entrer ses soldats pour mitrailler le plancher.

### Pourquoi cette scène intéresse un linguiste ?

On y apprend une chose essentielle : que la pratique des langues ne sert pas qu'à communiquer ! En effet, la maîtrise du français d'Hans Landa lui aurait tout à fait permis de poursuivre le dialogue en français ; son passage à l'anglais instaure un tout autre rapport à son interlocuteur, et lui ouvre la possibilité de trahir son secret. Autrement dit, outre sa fonction de communication, la langue — et même les rapports entre les langues — charrient d'autres enjeux, ici dramatiquement mis en scène par Tarantino : l'extrême courtoisie apparaît comme une manière d'inscrire un **rapport de forces** entre les interlocuteurs, accentué lorsque Landa demande de passer à l'anglais.

La linguistique n'a pas pour but premier de faciliter l'apprentissage d'une nouvelle langue, ni d'améliorer la maîtrise d'une langue première : elle a plutôt pour but de rendre sensibles à la manière dont la langue, et les rapports entre les langues, structurent les

rappports sociaux, non seulement par les contenus explicites qu'elle véhicule, mais aussi, le plus souvent, par toute une **construction implicite** du sens, qui tient notamment aux formes employées (ici, le fait que le colonel allemand parle un registre très soutenu, ou qu'il témoigne d'une courtoisie qui paraît exagérée par rapport au contexte).

Les êtres humains sont dotés d'une **faculté de langage**, c'est-à-dire de la capacité à produire du sens à l'aide de sons articulés; ils s'en servent certes pour communiquer des informations, des contenus sémantiques, mais aussi pour toutes sortes d'autres choses plus complexes et plus fines : la linguistique prend pour objet la faculté de langage dans toutes les fonctions qu'elle recouvre, y compris, comme dans l'exemple évoqué, la capacité à inscrire les deux personnages dans un rapport de forces, en l'occurrence très déséquilibré<sup>1</sup>.

## 2. La linguistique n'est pas la police de la langue

Il est banal de dire (ou d'entendre dire) que «tout le monde ne parle pas bien le bon français», et d'éventuellement s'en désoler. De tous temps, les médias sont la chambre d'écho de ces constats plus ou moins affligés. Ainsi, sur Twitter, le fil #LesPiresFautes rassemble les dénonciations d'internautes qui recensent tout ce qui les énerve dans les usages linguistiques qu'ils croisent sur les réseaux sociaux.

Cet exemple reflète une tendance très générale, particulièrement développée chez les locuteurs du français : l'importance accordée au bon respect de la **norme** orthographique et grammaticale de la langue.

La linguistique ne s'inscrit pas dans cette tendance. Bien qu'elle s'occupe des formes des langues, elle n'est pas la police de la langue. Son statut est celui d'une science, et non d'une idéologie; cela signifie que **sa visée première est la description de tous les usages attestés, et non la prescription d'une norme particulière.**

C'est une distinction importante, qui sépare notamment la linguistique en tant que science donc, de la **grammaire dite «scolaire»**, encore pratiquée dans l'enseignement primaire et secondaire. Celle-ci se caractérise par sa visée normative, ou prescriptive : son but est de permettre l'acquisition d'une variété particulière, qu'on appelle la norme d'une langue, ou encore le bon usage, ou la **langue standard**. Codifiée dans les dictionnaires et les grammaires, diffusée par les médias les plus légitimes, exigée dans les contextes de communication les plus formels (entretien d'embauche, examen universitaire, comparution devant un tribunal, etc.), cette variété normée est la plus valorisée socialement : sa bonne maîtrise donne accès à des bénéfices (symboliques, ou économiques : paraître crédible aux yeux de ses interlocuteurs, décrocher un emploi bien rémunéré), de même que sa non-maîtrise peut attirer des stigmates. La grammaire scolaire, et le point de vue normatif qu'elle adopte sur la langue, remplissent donc une fonction sociale importante, mais leur statut est non scientifique.

**La linguistique ne poursuit pas cet objectif prescriptif** : elle ne vise pas à faire le tri entre ce qui fautif et ce qui correct, mais cherche à rendre compte des usages des locuteurs,

---

<sup>1</sup> Sur ces questions, voir Bourdieu (1982).



dans toute leur variété. Par exemple, l'une des fautes dénoncées dans #LesPiresFautes est la forme *ils croivent*; or, envisagée du point de vue linguistique, cette forme atteste un mécanisme bien connu dans le fonctionnement des langues : l'analogie, c'est-à-dire l'alignement des formes et des paradigmes les moins fréquents sur les formes et paradigmes les plus réguliers. En l'occurrence, la conjugaison du verbe *croire* est calquée sur celle du verbe *boire* : la paire *boire/boivent* déteint sur la paire *croire/croivent*. D'autres usages couramment dénoncés peuvent aussi être expliqués comme des phénomènes d'érosion phonétique ou sémantique, qui font évoluer la langue tout à fait naturellement. Les locuteurs ne font pas des « fautes » exprès, par pur plaisir sadique de détériorer la langue; leurs emplois témoignent d'un fonctionnement du système linguistique qu'ils estiment rentable, et que la linguistique doit pouvoir **décrire, et non condamner**. C'est pour cela que la notion de « faute » est absente du vocabulaire conceptuel de la linguistique.

Il n'empêche que, comme on l'a dit, une communauté linguistique comme la communauté francophone accorde bien un poids symbolique très important à la norme — l'existence d'un #LesPiresFautes en témoigne. Celles et ceux qui font des études universitaires, et en particulier des études en Langues et Lettres, sont volontiers perçus comme des détenteurs d'un pouvoir presque judiciaire dans les affaires liées au respect de la norme. Bien sûr, il y a de nombreuses situations dans lesquelles il peut être pertinent, voire utile, d'exercer ce pouvoir et d'en récolter les bénéfices (ou d'en faire profiter d'autres) : la rédaction de travaux écrits, la correction de la lettre de candidature de votre cousine à un poste important, la prise de parole en public, etc. Dans toutes ces situations, on agit alors en « **usager qualifié** », et non en linguiste.

L'usager qualifié condamnera la construction *le stylo à machin* pour la raison qu'elle n'est pas validée par la norme légitime et que, en tant que telle, elle expose son locuteur à la stigmatisation. La linguiste quant à elle se demandera pourquoi la préposition *à* peut fonctionner dans une telle construction — car en effet, **pour qu'un fait linguistique soit pertinent aux yeux de la linguiste, il suffit qu'en soit attesté un usage producteur de sens pour des destinataires**, comme c'est le cas indubitablement pour cette construction. En l'occurrence, elle pourra faire entrer dans ses considérations le fait que la préposition *à* pour introduire le complément du nom a pu être bien davantage attestée dans des états antérieurs du français; elle fait intervenir ici l'histoire de la langue pour expliquer certains des usages présents.

### 3. Faut-il sauver les langues en danger ?

Si la linguistique s'intéresse à la variété des usages attestés au sein d'une communauté linguistique, elle entend aussi embrasser la **variété des langues** à l'échelle de toutes les communautés humaines.

De même que la biodiversité est devenue un enjeu planétaire, la glottodiversité préoccupe bien au-delà des cercles de spécialistes. L'UNESCO propose ainsi un atlas en ligne<sup>2</sup> qui permet de visualiser, pour chaque région du globe, les variétés de langues qui

---

<sup>2</sup> <http://www.unesco.org/languages-atlas/index.php>

sont considérées comme plus ou moins « en danger ». Dans un pays comme la France, qui peut *a priori* paraître en excellente santé linguistique (monolingue français), on recense ainsi plus de vingt variétés linguistiques aujourd'hui menacées.

De la même manière qu'il y a des espèces animales en voie de disparition, ou des sites archéologiques en voie de destruction, il y a des variétés de langue qui sont considérées comme menacées d'extinction. Les langues font partie du patrimoine immatériel des communautés humaines et sont aujourd'hui au cœur de **nombreuses revendications identitaires**, qui sont souvent liées à des enjeux politiques et économiques (les Flamands, les Catalans, les Écossais en sont de bons exemples)<sup>3</sup>.

L'histoire des langues du monde peut être saisie, de manière schématique, comme une **tension entre un fantasme d'unification, et une irrésistible tendance à la diversification**.

De tous temps, les hommes ont poursuivi le rêve d'une langue unique, universelle, qui permettrait à chacun de communiquer : du mythe de Babel, jusqu'au succès relatif des langues artificielles comme l'espéranto ou le volapük, en passant par les projets de langues fondées sur la logique, comme celle du philosophe allemand Leibniz au XVII<sup>e</sup> siècle, qui voulut étendre l'usage des symboles logico-mathématiques à l'expression de tous les domaines<sup>4</sup>.

Cette nostalgie d'une langue unique, ou ce désir de réduire la variété des langues, sont aussi souvent liés à un **désir de pouvoir** : maîtriser la langue, c'est, pour une bonne part, maîtriser aussi les esprits qui l'utilisent. C'est ce que montre très bien Georges Orwell dans son célèbre roman *1984*, qui imagine un régime totalitaire qui aurait imposé l'usage d'une « novlangue », un anglais simplifié, empêchant la pensée libre et l'expression d'idées subversives, et modifiant les contours sémantiques des mots, comme l'indiquent ses trois slogans principaux « La guerre c'est la paix, la liberté c'est l'esclavage, l'ignorance c'est la force ». **En modifiant le sens des mots, on modifie potentiellement la vision du monde de ceux qui les utilisent**, et donc aussi leurs comportements. Par exemple, le fait d'appeler un camp de réfugiés « la jungle de Calais » construit une représentation des migrants qui n'est pas neutre, et qui oriente les attitudes qu'on peut prendre à leur égard.

De même qu'il ne peut y avoir un seul et unique rapport au monde, il ne peut y avoir une seule langue pour l'exprimer. La tâche de la linguistique n'est pas de rechercher quelle serait « la » meilleure langue unique pour tous, ni encore moins de forger des langues artificielles qui seraient particulièrement efficaces, mais au contraire de rendre compte aussi finement que possible de **ce qui distingue les langues les unes des autres**, dans leurs structures, dans leurs catégories grammaticales, dans leur vocabulaire, etc.

Le World Atlas of Language Structures (<http://wals.info/>), permet de se faire une belle idée de l'infinie variété des stratégies adoptées par les langues pour exprimer les expériences que les hommes et les femmes font du monde. Même pour un domaine comme les termes désignant les couleurs basiques, qui semble universellement partagé, puisqu'il est lié à la perception, on voit que, d'une langue à l'autre, le lexique peut compter de 3 à 11 catégories différentes.

---

<sup>3</sup> Sur ces questions, voir Fishman (1991).

<sup>4</sup> Sur ces questions, voir Eco (1997).

#### 4. Nouvelles formes, pour nouveaux usages

Bien que la tâche des linguistes n'est pas de créer de nouvelle langue, ils peuvent cependant, au sein des formes disponibles dans une langue donnée, suggérer, voire encourager ou valider, de nouveaux usages. Car **puisque les langues sont inscrites dans les rapports humains qui forment une société, elles sont naturellement destinées à évoluer avec ces sociétés.**

L'une des questions récemment débattues sur cet aspect de l'usage des langues est la **question de la féminisation** des titres et fonctions<sup>5</sup>. Dans deux universités de Belgique francophone, la même fonction de « Doyen·ne » de Faculté sera assumée, par une femme, sous la forme « Doyen », et par une autre femme, sous la forme « Doyenne ».

Tout d'abord, cela indique, une fois de plus, qu'au sein d'une même communauté linguistique, **les usages varient**, et que l'association entre telle forme (*doyenne* ou *doyen*), et tel sens (« la plus haute fonction dans une faculté universitaire ») n'est pas toujours parfaitement stabilisée.

Ensuite, cela indique que les langues fournissent des **stratégies formelles** parfois très subtiles pour s'ajuster aux réalités qu'elles veulent décrire, selon les besoins de leurs locuteurs ou locutrices, et produire ainsi un sens efficace. La linguistique a notamment pour tâche de décrire le fonctionnement de ce système de formes et son association avec des contenus sémantiques, qui permet par exemple de passer du masculin au féminin en ajoutant telle syllabe, ou qui a permis par exemple de former le mot *tweeter* pour donner un équivalent verbal français à ce nouveau mode de communication désormais mondialement répandu.

Enfin, cela indique que ces formes linguistiques a priori les plus innocentes (l'ajout de la syllabe — *ne*), en plus de permettre de désigner de nouvelles réalités, peuvent recouvrir des **enjeux sociaux et identitaires importants** : sans doute que « Madame le Doyen » attache beaucoup d'importance à avoir un titre qui ne la distingue pas des autres doyens de faculté, tous masculins, tandis que « Madame la Doyenne » considère, au contraire, qu'elle mérite d'être reconnue en tant que femme dans cette fonction prestigieuse de son université.

#### 5. Récapitulatif

Au terme de cette traversée de quelques cas concrets, nous sommes en mesure de récapituler ce qu'ils nous ont appris sur le projet disciplinaire de la linguistique, c'est-à-dire sur le type de question qu'elle se pose, sur la manière dont elle les pose, et sur ce dont elle choisit de ne pas s'occuper.

– **La linguistique est une science** : sa visée est descriptive et non prescriptive; elle a pour but l'avancée des savoirs, et non la normalisation des usages.

---

<sup>5</sup> La Direction de la langue française du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles publie régulièrement un « Guide de féminisation » ; voir : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/>.

- Son objet est la **faculté de langage**, dans toutes ses manifestations : cette activité psychologique et physiologique, qui consiste à articuler des sons pour produire du sens, sert aux humains à communiquer leur expérience du monde, mais aussi à s'inscrire l'un par rapport à l'autre dans des rapports sociaux, plus ou moins coopératifs ou conflictuels.
- Cette faculté de langage se matérialise sous la forme d'un très grand nombre de variétés linguistiques, **les langues naturelles**, qui sont aussi l'objet de la linguistique, au contraire des langues artificielles, ou d'une chimérique langue universelle ou originelle.
- Ces langues naturelles, la linguistique cherche à en comprendre le fonctionnement, à en décrire la structure, mais aussi à en retracer l'évolution. C'est-à-dire qu'elle adopte sur ces langues naturelles un point de vue qui peut être **soit synchronique** (p. ex. lorsqu'elle constate, pour le français contemporain, un mécanisme d'analogie entre *croivent* et *boivent*), **soit diachronique** (p. ex. lorsqu'elle s'intéresse à la manière dont a évolué en français la formation du groupe *nom + complément du nom*). La perspective synchronique envisage la langue à un moment donné de son évolution, sans considération pour les états antérieurs, et sans pronostic sur les états futurs, en postulant une stabilité du système linguistique au moment auquel il est observé. La perspective diachronique envisage la langue en tant qu'elle évolue, c'est-à-dire pour les changements qu'elle connaît à travers le temps. Ces deux points de vue sont complémentaires : la diachronie est faite d'une succession d'états synchroniques, et la synchronie n'est jamais stable que par convention (elle contient toujours des amorces de changement qui appellent une dynamique diachronique).
- Enfin, ces langues naturelles sont elles-mêmes envisagées pour la **variété des usages** qu'elles recouvrent, des plus normés aux moins normés, des majoritaires aux minoritaires, en prenant en considération la manière dont ces usages s'ajustent aux réalités et aux expériences qu'ils sont censés décrire.

## 6. Aperçu sur les niveaux d'analyse linguistique et sémiologique

Après une partie consacrée à l'histoire des idées linguistiques, qui servira à retracer l'émergence de la linguistique en tant que discipline scientifique, la suite du présent syllabus s'organisera selon les principaux niveaux d'analyse linguistique, en allant des plus petites unités internes, aux questions soulevées par l'adoption d'un point de vue externe sur les langues.

**La phonétique et la phonologie** s'occupent des sons produits par l'appareil phonatoire humain, et de leur modélisation sous la forme de *phonèmes* dans un système linguistique.

**La morphologie** s'occupe des procédés de formation des mots d'une langue, c'est-à-dire des règles qui organisent l'articulation interne des *morphèmes* : comment une *base lexicale* se modifie par des procédés de *dérivation* ou de *flexion*, pour marquer une nuance sémantique (*maisonnette* formé à partir de *maison*), un changement de catégorie grammaticale (le mot *tweeter* formé à partir de *tweet*), l'adoption d'un genre ou d'un nombre particulier (*doyenne*), ou l'adoption d'un cas particulier (*rosæ* comme génitif de *rosa*, en latin).

La **syntaxe** s'occupe de la combinaison des morphèmes entre eux pour former une unité de rang supérieur : la phrase. Elle décrit par exemple les contraintes qui régissent l'ordre des constituants Sujet-Verbe-Objet.

Ces trois niveaux d'analyse sont dits « internes » dans la mesure où ils concernent les composants d'un système linguistique, abstraction faite de tout ce qui n'est pas du matériau linguistique : le locuteur, le contexte de communication, le monde dont on parle.

La **sémantique** s'occupe du sens tel qu'il est produit par l'usage des langues. C'est un niveau d'analyse transversal, qui peut être abordé de plusieurs manières. Une part du sens linguistique est codée dans des morphèmes (*manger* n'a pas le même sens que *dormir*), qui sont des composantes internes d'un système linguistique ; une autre part relève de règles syntaxiques (*Jean aime Marie* n'a pas le même sens que *Marie aime Jean*) ; mais une autre part encore dépend de paramètres externes au système linguistique. Parmi ces paramètres externes, certaines approches privilégient l'étude de l'interaction entre les mécanismes cognitifs et le sens linguistique ; d'autres approches privilégient l'étude de l'interaction entre les mécanismes socioculturels et le sens linguistique.

Les **approches externes** considèrent ainsi que les systèmes linguistiques ne fonctionnent pas en vase clos, mais dépendent pour une bonne part des celles et ceux qui les utilisent (hommes ou femmes, jeunes ou vieux, banquiers ou poètes, etc.), des contextes dans lesquels elles sont utilisées (au bar ou dans une salle de cours), et des effets qu'elles visent sur le monde (menacer un ennemi, être affectueux, donner cours, confirmer une réservation d'hôtel, etc.). Ces phénomènes sont étudiés par des branches spécifiques de la linguistique : la linguistique énonciative, la pragmatique et la sociolinguistique.

En quoi ces différents niveaux d'analyse linguistique et sémiologique relèvent-ils d'une linguistique « générale » ? La **linguistique générale** s'oppose aux linguistiques dites « particulières », qui prennent pour objet telle ou telle langue, ou famille de langues (les langues romanes, ou l'anglais, ou le vieux celtique). La linguistique générale concerne quant à elle les cadres théoriques et les outils descriptifs communs aux différentes linguistiques particulières.

Cette qualité générale de la linguistique peut être comprise de trois manières complémentaires.

Soit comme une **généralisation empirique** : à partir des descriptions fournies par les linguistiques particulières, le linguiste généraliste établit une *typologie des langues naturelles*, qui les répartit en différentes familles selon leur mode de fonctionnement.

Soit comme une **généralité principielle** : le linguiste généraliste cherche à dégager les principes régissant le fonctionnement de *la langue en tant que système*, et s'appliquant dès lors nécessairement à la description de toute langue particulière.

Soit comme une **pratique de l'interdisciplinarité** : le linguiste se dit enfin généraliste dans la mesure où l'étude du *langage comme comportement humain pluridimensionnel* convoque nécessairement d'autres sciences (la physiologie, la psychologie,

l'anthropologie, la sociologie, la philosophie, la neurobiologie, etc.), qui contribuent à l'élaboration des savoirs linguistiques.

L'ambition de généralité peut également conduire le linguiste à s'intéresser à d'autres familles de signes que les signes linguistiques : il devient alors *sémiologue*. **Le champ de la sémiologie** sera abordé dans ce syllabus à deux moments différents.

Il sera déjà question de la sémiologie dans la partie historique : l'émergence de la linguistique moderne au début du xx<sup>e</sup> siècle est aussi le moment où se formule le projet d'une science qui déborderait l'étude des langues naturelles, pour embrasser tous les systèmes de signes producteurs de sens (panneaux routiers, peintures, cinéma, BD, musique, urbanisme, etc.), et finalement affronter cette question très générale : d'où vient le sens ?

Il sera également question de la sémiologie en fin de parcours, lorsque nous envisagerons dans quelle mesure les principes qui expliquent le fonctionnement des signes linguistiques peuvent être étendus à d'autres types de signes, et moyennant quels aménagements. **La sémiologie est donc cette discipline qui cherche à décrire la manière dont du sens est produit par des formes qui ne sont pas nécessairement des formes verbales.** Cela permet par exemple de rendre compte de ce qui distingue la présentation de deux pages d'accueil de sites de restaurants italiens, telles que celles-ci :



Fig. 1

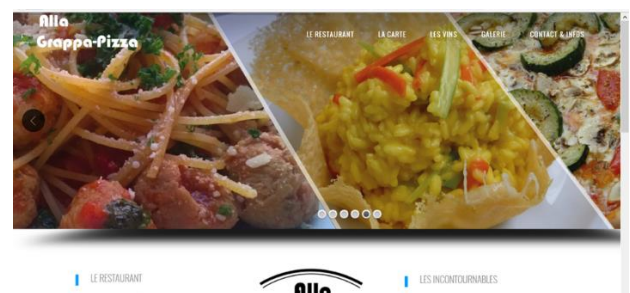


Fig. 2

Sans considérer les éléments linguistiques, mais uniquement les données visuelles non verbales, un sémiologue sera sensible à deux stratégies très différentes, qui recourent à des formes visuelles différentes entre la fig. 1 et la fig. 2 (/flou/ vs /net/, /cru/ vs /cuit/, /image unique/ vs /plusieurs plats représentés/), pour convoquer à chaque fois des effets de sens différents (« raffinement » vs « authenticité », « créativité » vs « saveur », « qualité du produit » vs « variété du choix »)<sup>6</sup>.

L'émergence de la sémiologie est un phénomène assez récent à l'échelle de la longue durée sur laquelle s'est développée la pensée des humains sur le langage. C'est cette longue durée dont nous allons à présent parcourir les principaux jalons.

<sup>6</sup> Les conventions de notation en sémiologie retiennent l'usage des barres obliques (/.../) pour signaler des éléments du plan de l'expression, et l'usage des guillemets français (« ... ») pour signaler des éléments du plan du contenu (cf. *infra*).

## II. Éléments d'histoire des idées linguistiques





### Objectifs

Ce chapitre présente les principaux jalons historiques de la réflexion humaine sur le langage et sur les langues, depuis l'Antiquité jusqu'à l'émergence de l'approche scientifique des langues au XIX<sup>e</sup> siècle. Cet historique poursuit deux objectifs :

- montrer que la création de la linguistique comme discipline scientifique est précédée de plusieurs apports importants ;
- mettre en évidence ce qui distingue le regard scientifique sur la langue des autres considérations sur ce même objet.

### Concepts clés

compilations linguistiques	langues agglutinantes	<i>tekhnē</i>
grammaire	langues flexionnelles	<i>trivium</i>
grammaire historico-comparative	langues isolantes	typologie des langues
grammaire spéculative	langues vernaculaires	
indo-européen	positivisme	

Il y a plusieurs grandes traditions historiques de réflexion sur le langage : toutes les grandes civilisations (Égypte ancienne, Babyloniens, Chinois, Arabes) ont développé une pensée « métalinguistique » spécifique et riche, c'est-à-dire une pensée sur la manière dont l'homme communiquait via le langage verbal. Nous n'aborderons ici (à très grands traits) que la **tradition occidentale**, celle qui prend ses racines dans l'Antiquité gréco-latine, pour aboutir à la fondation de la linguistique comme discipline scientifique en Europe au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

## 1. L'Antiquité gréco-romaine : la grammaire dans le *trivium*

En Grèce, puis à Rome, puis pendant une bonne partie du Moyen Âge, trois grandes disciplines s'occupent du langage : **la dialectique, la rhétorique et la grammaire**. Ces trois disciplines constituent trois des sept branches selon lesquelles s'organise alors le champ du savoir, qu'on désigne comme les *artes liberales*. Ces « arts libéraux », c'est-à-dire pratiques de savoir réservées au loisir des hommes libres, se composent en effet du *quadrivium* d'une part (quatre disciplines ayant affaire avec les nombres : musique, géométrie, arithmétique et astronomie), et du *trivium* d'autre part (trois disciplines ayant affaire avec les lettres : rhétorique, dialectique, grammaire).

Si le *trivium* a bien trait au langage, il n'envisage pas cet objet pour lui-même, mais toujours selon une perspective particulière, qui en fait un biais pour atteindre indirectement une autre finalité de savoir. La logique concerne l'exercice de la pensée mise en mots, telle qu'elle permet d'atteindre le Vrai. La rhétorique concerne l'exercice de la parole publique à des fins de persuasion sur un auditoire. La grammaire concerne quant à elle l'observation et l'analyse de la langue écrite (le mot *grammaire* vient du latin

<sup>7</sup> Pour un exposé détaillé sur l'histoire des idées linguistiques, voir Colombat, Fournier & Puech (2010).

*grammataë*, désigne les « lettres, caractères d'écriture »), en tant qu'il permet de déchiffrer et de comprendre les textes.

**Si la linguistique n'existe pas en tant que science dans l'Antiquité, c'est donc notamment parce que le langage n'y est pas envisagé comme objet de savoir autonome.**

La grammaire antique fournit cependant les premières bases de description d'un système linguistique. Deux textes fondamentaux (parmi d'autres) condensent ce savoir grammatical antique, furent abondamment recopiés au fil du Moyen Âge, et servirent de **modèles aux premières grammaires des langues vernaculaires** (c'est-à-dire des langues non savantes, par exemple ces variétés parlées dans les contextes familiers, par des locuteurs ordinaires, transmises de génération en génération pour former ce qui deviendra plus tard le français, l'italien, ou l'espagnol) : **la *Tekhnē*, de Denys le Thrace (fin II<sup>e</sup> siècle ACN) et l'*Ars grammatica*, de Donat (IV<sup>e</sup> siècle PCN).**

On retrouve bien dans ces deux titres le même mot (*tekhnē* en grec, *ars* en latin), qui désigne un savoir à finalité pratique, un savoir-faire qui s'appuie sur des concepts généraux, mais pour s'appliquer ensuite à des tâches concrètes, en l'occurrence l'observation et le classement des éléments de la langue écrite (en différentes « **parties du discours** » : noms, verbes, adjectifs, etc.), à des fins de compréhension des textes.

Ce type de grammaire est ainsi utilisé pour l'enseignement du grec, puis du latin, dans l'ensemble de l'Empire romain, et de siècle en siècle jusqu'à la Renaissance. Sa visée est normative, et sa fonction fut notamment de **perpétuer la transmission de la norme écrite** de ces langues antiques (en particulier du latin avec l'*Ars* de Donat) sur une très longue durée. L'autre effet de la longévité de ces grammaires fut d'**instituer un cadre conceptuel pour la description grammaticale**, qui sera ensuite repris et appliqué à d'autres langues que le grec ou le latin. La notion de « cas », par exemple, continue d'outiller les premières grammaires du français, alors même que cette langue ne connaît plus de déclinaison. C'est une bonne illustration de la force d'inertie qui caractérise (encore aujourd'hui) le vocabulaire et le cadre conceptuel de l'analyse grammaticale des langues.

## 2. La Renaissance : les grammaires des vernaculaires

La période de la Renaissance marque une profonde transition dans la réflexion sur le langage. Plusieurs éléments du contexte culturel de l'époque expliquent ce changement.

Premièrement, le travail des humanistes permet un retour aux langues de l'Antiquité (grec, latin, hébreu), dans leurs versions authentiques. Ce retour favorise lui-même une **prise de conscience du changement linguistique**, qui depuis l'Antiquité a creusé un fossé entre les langues anciennes (devenues langues mortes, ou langues savantes, réservées à l'écrit et à une élite lettrée), et les **langues vernaculaires**, parlées par la majorité de la population, transmises aux enfants à leur naissance, et remplissant toutes les fonctions de la communication quotidienne ordinaire. En tant que telles, les langues vernaculaires sont donc le fondement linguistique et identitaire de la communauté, dont elles définissent pour une bonne part la spécificité culturelle : l'italien n'est pas le français, même si ces deux langues vernaculaires proviennent d'une même langue mère, le latin.

Il s'agit donc également de préserver ces vernaculaires de la dégradation, en les dotant d'une norme stable et commune, et en leur attribuant des fonctions qui leur permettent de rivaliser en prestige, non seulement vis-à-vis des langues anciennes, mais aussi l'une par rapport à l'autre. C'est la réflexion que développe l'un des pères de la Renaissance, Dante Alighieri, dans son *De vulgari eloquentia* (1303). L'humaniste y plaide pour la **constitution d'un « vulgaire illustre »**, c'est-à-dire d'une langue du peuple qui soit aussi une langue littéraire. Il rédige cependant lui-même son essai toujours en latin, manifestant par là que c'est toujours cette langue qui, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, occupe la fonction de langue du savoir.

Deuxièmement, la Renaissance voit se développer les rivalités culturelles entre entités politiques. Dans ces rivalités, **la langue devient un emblème et un instrument du pouvoir**. La tradition française s'est particulièrement illustrée dans cette articulation entre langue et politique : la *Deffence et Illustration de la langue françoise* (1549) du poète et humaniste Joachim Du Bellay (écrit cette fois en vernaculaire français), promeut les usages littéraires du français en tant qu'ils permettent d'asseoir la légitimité du pouvoir du roi de France.

Troisièmement, **l'invention de l'imprimerie** bouleverse les modes de transmission des textes. D'une part, la mécanisation de la reproduction de l'écrit permet à une même culture écrite de se diffuser sur un espace géographique beaucoup plus vaste et auprès d'un nombre d'utilisateurs beaucoup plus important. D'autre part, les procédés de composition de textes imprimés nécessitent une stabilisation de la forme graphique des langues (par contraste avec l'infinie variation qui caractérisait la reproduction manuscrite des textes). Ces deux facteurs combinés favorisent **l'uniformisation des espaces linguistiques vernaculaires**.

**Les premières grandes descriptions grammaticales de vernaculaires sont marquées par l'un ou l'autre de ces éléments du contexte culturel renaissant.**

La *Gramática de la lengua castellana* (1492) d'Antonio de Nebrija, première grammaire de l'espagnol, est associée au prestige de la cour de Castille à cette époque, qui voit également s'achever la *Reconquista* des territoires occupés alors par la civilisation arabo-musulmane.

*Lesclarcissement de la langue françoise* (1530) de John Palsgrave, parfois considérée comme la première grammaire du français, s'adresse à des Anglais qui veulent apprendre le français, et témoigne ainsi de la circulation internationale et du prestige dont jouissent déjà certaines langues vernaculaires.

Le *Tretté de la grammere françoise* (1550) de Louis Meigret, première grammaire du français monolingue, est élaborée en collaboration avec des typographes-imprimeurs, et a notamment pour objectif de proposer une norme orthographique rationnelle et économique pour cette langue.

Un quatrième élément de contexte important à la Renaissance est associé à un autre type de texte que des grammaires, et ouvre une nouvelle voie à la réflexion sur le langage. Les « grandes découvertes », c'est-à-dire les **conquêtes coloniales européennes** des territoires déjà occupés par des populations indigènes, et les ambitions évangélisatrices qui les ont

accompagnées, ont confronté les savants à une marée de langues jusqu'alors totalement inconnues, et très différentes de celles héritées de l'Antiquité occidentale européenne. Apparaissent alors des « **compilations linguistiques** », qui servent notamment aux colonisateurs à prêcher la parole de Dieu dans toutes les langues du Nouveau Monde. Par exemple, le traité *Mithridates* de Conrad Gessner (1555) fournit 27 versions de la prière chrétienne *Notre Père*.

La vogue des compilations linguistiques se poursuit aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, offrant sans cesse toujours plus de langues recensées, et comparées. Les **objectifs de ces entreprises sont ici encore largement extralinguistiques** : il s'agit de faciliter la conversion religieuse des peuples conquis, ou bien de retracer les origines de la race humaine, ou encore de rechercher la langue universelle. Il n'empêche que ce type de collecte de matériaux linguistiques très divers **amorce une réflexion de type comparatiste**, où la science linguistique trouve l'une de ses origines.

### 3. L'époque classique : la grammaire spéculative de Port-Royal

L'époque classique offre cependant également un tout autre antécédent à la science linguistique moderne.

La *Grammaire générale et raisonnée* (1660)<sup>8</sup> des grammairiens de Port-Royal (Antoine Arnauld et Claude Lancelot) constitue en effet le premier véritable exemple de grammaire spéculative, c'est-à-dire de **réflexion portant sur le langage dans sa généralité**, et non sur une langue en particulier, ni sur une comparaison entre langues. La *Grammaire* de Port-Royal part bien d'exemples puisés principalement au français, au latin, et au grec, mais l'objectif n'est pas tant d'en savoir plus sur ces langues, que d'en apprendre sur les mécanismes de la pensée humaine qui soutiennent l'expression linguistique.

La principale caractéristique de la *Grammaire* de Port-Royal est ainsi de postuler une **association directe entre langage et pensée**, entre expression linguistique et logique de raisonnement. À partir de ce postulat, il s'agit de découvrir, en deçà des réalisations linguistiques diverses selon les langues, les procédés fondamentaux qui régissent le fonctionnement du langage, et donc le fonctionnement de la pensée. L'approche est donc **mentaliste et universalisante** : il y a des opérations mentales profondes et universelles qui permettent la formation du discours. Au XX<sup>e</sup> siècle, le linguiste Noam Chomsky reprendra et développera ces conceptions, en soutenant l'idée d'une « grammaire générative », c'est-à-dire d'un nombre limité d'opérations mentales qui, de manière universelle et innée, constituent la « compétence » des êtres parlants.

Dans la *Grammaire* de Port-Royal, ces opérations fondamentales se ramènent, dans un ordre croissant de complexité, à « **concevoir** », « **juger** » et « **raisonner** ». À chacune d'elles correspond un mode d'expression linguistique : les mots sont les signes linguistiques des idées conçues, la proposition traduit l'opération de jugement, enfin le discours

---

<sup>8</sup> L'ouvrage connaît une étonnante longévité : réédité en 1966 avec une préface du philosophe Michel Foucault, il est encore publié à l'heure actuelle (en 2010 par la maison Allia, par exemple), ce qui prouve son statut de grand précurseur de la pensée linguistique moderne.

correspond à l'opération du raisonnement (qui n'est finalement qu'une suite de jugements).

Parmi ces trois opérations, les auteurs concentrent leur attention sur **la proposition comme expression linguistique du jugement**.

Jusqu'ici, nous avons expliqué les mots qui signifient les objets des pensées : il reste à parler de ceux qui signifient la manière des pensées, qui sont les verbes, les conjonctions, et les interjections.

La connaissance de la nature du verbe dépend de ce que nous avons dit au commencement de ce discours, que le jugement que nous faisons des choses (comme quand je dis : la terre est ronde) enferme nécessairement deux termes, l'un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, comme terre; et l'autre appelé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme ronde; et de plus, la liaison entre ces deux termes, qui est proprement l'action de notre esprit qui affirme l'attribut du sujet. (Arnauld & Lancelot 2010 [1660], p. 103)

On voit ici s'ébaucher une réflexion sur le **fondement même de la syntaxe des langues** : si la proposition est l'expression linguistique du jugement, c'est parce qu'elle permet d'attribuer une qualité à un sujet; or, cette opération de *prédication* est le nœud syntaxique fondateur de la phrase linguistique dans sa conception la plus élémentaire.

#### 4. Le XIXe siècle : la grammaire historico-comparative et la typologie des langues

Le XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise, dans le domaine des savoirs, par une mutation épistémologique sur plusieurs fronts, c'est-à-dire par l'adoption de nouvelles conditions pour la production des connaissances. Ces nouvelles conditions s'inspirent principalement du **modèle des sciences naturelles**, et affectent également la réflexion sur le langage.

On regroupe généralement cette nouvelle épistémologie sous l'étiquette de **positivisme**. Il s'agit d'une conception du savoir qui accorde un privilège aux faits observables, et implique dès lors sur une méthode de type *inductif* : la démarche scientifique consiste à partir d'une collection de faits observables pour en tirer ensuite des lois générales.

Dans l'étude des langues, cette épistémologie s'applique principalement aux **faits phonétiques**, c'est-à-dire à l'étude des sons d'une langue. Elle s'assortit d'une seconde caractéristique, qui consiste à accorder un statut causal et explicatif à la temporalité : comprendre scientifiquement des faits (dont les faits phonétiques d'une langue), c'est retracer les étapes de leur histoire et rendre compte de chacun de leurs changements en cherchant à les rapporter à des **lois d'évolution**.

Ce travail de reconstruction historique à partir de l'observation des faits linguistiques (phonétiques) a notamment pour objectif de reconstituer l'arbre généalogique des langues, en identifiant les formes supposément originelles à partir desquelles peuvent s'expliquer les différentes langues du monde. Cette langue mère fut désignée comme l'**indo-européen**, à partir du berceau géographique supposé des premiers peuples de l'humanité. Aujourd'hui, nous savons que l'indo-européen n'a jamais existé en tant que langue à part entière réellement parlée; il s'agit tout au plus d'un faisceau de traits communs à une famille de langues (germaniques, romanes, slaves, helléniques, baltes,

indo-iraniennes, celtiques), qui n'épuise cependant pas la variété de toutes les langues du monde. L'indo-européen doit donc être considéré comme un **stade de reconstruction abstraite**<sup>9</sup> auquel parvient la prédiction rétrospective par l'application de lois phonétiques, à partir de l'observation et la comparaison des résultats connus dans différentes langues attestées.

Par exemple, en observant des correspondances systématiques entre des termes appartenant au lexique fondamental de langues romanes et germaniques, mais non apparentés étymologiquement, on peut établir la loi phonétique suivante :

	latin	néerlandais	anglais
<i>père</i>	patrem	vader	father
<i>poisson</i>	pisces	vis	fish

i.-e. \*p > germ. f; lat. p

L'étude des langues selon cette perspective positiviste, naturaliste, typologique et évolutionniste porte le nom de **grammaire historico-comparative**. Ses principaux représentants dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont Franz Bopp, Jakob Grimm, Friedrich Diez et Wilhelm von Humboldt. La grammaire historico-comparative est, avant l'émergence de la linguistique proprement dite, le premier exemple historique d'une étude des langues qui réponde aux exigences de la science moderne.

Parmi les apports importants de la grammaire historico-comparative, il faut noter la **typologie des langues** en trois grandes familles, distinguées selon un critère morphosyntaxique. Cette tripartition a été abondamment discutée et amendée au fil du temps, mais elle fournit encore aujourd'hui un cadre conceptuel utile pour situer les langues les unes par rapport aux autres. Le **critère morphosyntaxique** utilisé consiste à observer la manière dont les mots d'une langue modifient plus ou moins une partie de leur forme pour adopter des marques correspondant à des informations non pas sémantiques, mais grammaticales — c'est-à-dire des marques qui n'interviennent pas dans le sens général du mot, mais qui en spécifient le genre, le nombre, le cas, la fonction syntaxique dans la phrase. On qualifie ce critère de *morphosyntaxique* puisqu'il concerne autant les morphèmes qui se combinent à une base lexicale (p. ex. : lat. *ros-æ*), que l'information syntaxique qu'ils sont susceptibles de contenir (p. ex. : la relation de complément du nom que *rosæ* entretient avec un autre mot de la phrase).

Selon ce critère, on distingue les langues isolantes (ou analytiques), les langues flexionnelles, les langues agglutinantes.

– Les **langues isolantes (ou analytiques)**. Les mots ne varient pas (ou peu) de forme ; ce sont des catégories spécifiques de mots (mots-outils, ou mots grammaticaux : prépositions, articles, auxiliaires) qui prennent en charge les informations syntaxiques qui

---

<sup>9</sup> L'usage de l'astérisque (\*) sert à indiquer le caractère reconstruit, abstrait, non-attesté, des formes indo-européennes.

organisent les relations au sein de la phrase. Ces relations phrastiques sont également assurées par l'ordre des mots, qui est donc relativement contraint (puisqu'un changement d'ordre des mots est susceptible d'entraîner un changement dans les rapports syntaxiques entre les mots). Le français est un bon exemple de cette première famille : le mot *bureau* ne change pas de forme selon qu'il soit sujet (*Le bureau est ouvert*), complément du verbe (*Il ouvre le bureau*) ou complément du nom (*La table du bureau*); ce sont l'ordre des mots et un outil prépositionnel qui apportent les informations syntaxiques permettant de rapporter ce mot aux autres unités qui l'entourent.

– *Les langues flexionnelles*. À la base lexicale du mot (qui contient le noyau sémantique) viennent s'ajouter des *flexions* (on parle aussi de *désinences*), qui indiquent les éventuelles marques grammaticales et rapports syntaxiques que ce mot entretient avec les autres unités de la phrase. Une même flexion peut condenser plusieurs informations grammaticales, et l'ordre des mots dans la phrase est relativement libre. Le latin (et toutes les langues qui comportent des déclinaisons) est un bon exemple de langue flexionnelle : dans *reg-ibus*, — *ibus* indique à la fois le pluriel et le datif ou ablatif.

– *Les langues agglutinantes*. À la base lexicale du mot viennent s'ajouter une série de morphèmes, dont chacun est porteur d'une information grammaticale ou syntaxique, sans possibilité de cumuler plusieurs informations dans une même marque. L'ordre des mots est relativement libre, mais chaque mot de la phrase peut être très long, dès lors que s'y agglutinent plusieurs marques grammaticales et syntaxiques. Le hongrois est un bon exemple de langue agglutinante : dans *mezô-k-et*, la base lexicale *mezô* (« champ ») reçoit une marque de « pluriel » (— *k* —) et d'« accusatif » (— *et*)<sup>10</sup>. L'inuktitut (langue des Inuits) fournit quant à elle un exemple extrême d'agglutination : le mot *natssiviqtulauqsimavilli* signifie à lui seul « As-tu déjà mangé de la viande de phoque ? »<sup>11</sup>.

Cette tripartition dégage en réalité des positions théoriques, plutôt que des familles de langues parfaitement délimitées l'une par rapport à l'autre : **aucune langue n'est totalement analytique, ni totalement flexionnelle, ni totalement agglutinante**; chaque langue exploite plus ou moins massivement des procédés analytiques, flexionnels et agglutinants. Ainsi, plutôt que trois familles distinctes, il convient de considérer un continuum plus complexe selon lequel se répartissent les langues. Par exemple, pour la seule catégorie du verbe, le World Atlas of Language Structures<sup>12</sup> distingue sept types de langues, selon qu'elles condensent de 0-1 morphème par mot, à 12-13 morphèmes par mot.

L'épistémologie générale sur laquelle repose la grammaire historico-comparative du XIX<sup>e</sup> siècle a donc permis à la réflexion sur le langage de faire d'importantes avancées, qui connaissent encore des prolongements actuels. Ces avancées reposaient cependant sur un postulat selon lequel l'étude des langues doit procéder à des comparaisons d'états synchroniques pour reconstituer des principes d'évolution diachronique.

---

<sup>10</sup> Exemple repris de Sörös (2006), qui fournit par ailleurs une discussion intéressante sur le cadre conceptuel général de la typologie des langues.

<sup>11</sup> Exemple repris de Klinckenberg (1994 : 101).

<sup>12</sup> <https://wals.info/>, Feature 22A « Inflectional Synthesis of the Verb ».

Or, cette conjonction entre synchronie et diachronie va être (provisoirement) rompue par celui qui, à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle, est considéré comme le père fondateur de la linguistique moderne : Ferdinand de Saussure.



### III. Ferdinand de Saussure et la linguistique structurale



### **Objectifs**

Ce chapitre présente les fondements épistémologiques de la linguistique générale, c'est-à-dire la manière dont cette discipline a construit son objet en tant qu'objet de savoir scientifique. Il détaille les concepts généraux qui déterminent aujourd'hui l'analyse linguistique.

### **Concepts clés**

arbitrarité  
diachronie  
langue  
motivation  
onomatopées  
opposition pertinente  
parole  
principe d'immanence  
principe de linéarité  
saussurisme  
signifiant  
signifié  
structuralisme  
synchronie  
système  
valeur

## 1. Préalables

Ferdinand de Saussure est un linguiste genevois, actif entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, auquel est associé l'acte de naissance de la linguistique en tant que science autonome. Cette fondation se place sous le signe d'une toute nouvelle épistémologie, connue sous le nom de **structuralisme**. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, cette épistémologie fédérera elle-même un faisceau important de disciplines en sciences humaines (anthropologie, philosophie, théorie littéraire, psychanalyse, sémiologie), faisant ainsi de la linguistique saussurienne une **« science-pilote »** du structuralisme.

C'est dire l'importance de Saussure dans l'histoire de la linguistique et dans l'histoire des sciences en général. Et pourtant, cette figure fondamentale doit l'essentiel de son retentissement à un seul ouvrage, publié de manière posthume à partir d'une compilation de notes d'étudiants et de collègues : le *Cours de linguistique générale* (1916, à l'initiative de Charles Bally et Albert Séchehaye). Cet ouvrage fondateur a connu une circulation complexe et une diffusion réellement massive à partir des années 1950. Depuis le début des années 2000, Saussure fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part de linguistes qui cherchent à nuancer et à enrichir l'image parfois tronquée ou réductrice qu'a pu produire le *Cours de linguistique générale*<sup>13</sup>.

Il n'empêche que c'est bien le *Cours* qui a servi de fondement épistémologique et théorique à la linguistique structurale : **l'architecture conceptuelle et le cadre méthodologique que le saussurisme a donnés à la linguistique ont profondément déterminé l'évolution de cette discipline au cours du XX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à aujourd'hui encore.**

## 2. Trois gestes de démarcation épistémologique

L'apport épistémologique du saussurisme consiste d'abord à reconfigurer le périmètre de la connaissance linguistique, à la faveur de trois gestes de démarcation.

– *Objet vs Point de vue*

Pour rappel, la grammaire historico-comparative reposait sur le privilège accordé aux faits observables : à la manière des espèces végétales ou animales, les faits linguistiques étaient considérés comme des objets tout prêts à être récoltés, observés et classés par le grammairien. Or, pour Saussure, il n'y a pas d'objet linguistique qui existe indépendamment du point de vue qu'on adopte à son égard. **« C'est le point de vue qui crée l'objet »** : autrement dit, les faits linguistiques ne sont pas des données brutes observables telles quelles dans le monde réel, mais des constructions modélisées dépendantes du point de vue adopté à leur égard.

---

<sup>13</sup> Un important tournant dans la critique saussurienne correspond à la découverte d'autres manuscrits de Saussure à la fin des années 1990, qui offrent un tout autre visage à la linguistique qu'il défendait. Voir Saussure (2002).

– *Genèse vs État*

Parmi les points de vue possibles sur les phénomènes linguistiques, Saussure invite à distinguer un point de vue centré sur la « genèse » (p. ex. le mot *fruit* en tant qu'il provient du latin *fructum*), d'un point de vue centré sur l'« état » (p. ex. le mot *fruit* en tant que son sens s'oppose, en français contemporain, au sens du mot *légume*). Cette distinction inaugure la distinction connue aujourd'hui sous la forme de **diachronie (=genèse) vs synchronie (=état)**. Tandis que la grammaire historico-comparative envisage les études synchroniques dans la perspective d'une explication diachronique, le saussurisme considère, par principe méthodologique, que l'objet de la linguistique doit se restreindre au point de vue synchronique, c'est-à-dire doit considérer, pour prétendre à quelque validité scientifique, une langue à un temps *t* de son évolution, sans égard envers ses états antérieurs ni futurs, et en **négligeant donc les changements susceptibles d'affecter cet état synchronique**. C'est à cette condition, selon Saussure, que la linguistique pourra assumer un statut pleinement scientifique, en produisant des connaissances générales, plutôt que des connaissances rendues à chaque fois particulières par la prise en compte de l'historicité spécifique à chaque langue.

Les synchronies linguistiques peuvent a priori appartenir à n'importe quelle époque de l'histoire d'une langue (on peut par exemple faire de la linguistique synchronique de l'ancien français); cela dit, la linguistique saussurienne s'est vite identifiée avec **l'étude synchronique de l'état de langue contemporain du linguiste**. Ce privilège accordé à la synchronie contemporaine est lié au geste épistémologique suivant, qui permet au linguiste de considérer que sa propre pratique vaut pour toutes celles de ses contemporains, et de faire ainsi de l'introspection la principale méthode de collecte des données linguistiques.

– *Variation vs Homogénéité*

Une fois qu'on a éliminé la diachronie, la synchronie présente en effet encore un amas confus de phénomènes divers, un ensemble de données hétéroclites qui, selon Saussure, doivent être encore **conventionnellement simplifiées** si l'on veut produire à leur endroit une connaissance scientifique. Par exemple, le mot *fruit* envisagé en synchronie peut faire l'objet de réalisations phonétiques très diverses, selon qu'il est prononcé par une adolescente ou une adulte, un habitant d'une grande ville ou d'une campagne, une technicienne de surface ou une directrice d'école, un Marseillais ou un Liégeois. Or, pour Saussure, ces variations sociologiques ou géographiques doivent être également négligées, par méthode et selon un principe d'abstraction : **la synchronie étudiée n'est pas faite de l'infinie variété des réalisations linguistiques concrètes, mais est le produit d'une modélisation homogène**, qui simplifie conventionnellement les données.

Ces trois grands gestes épistémologiques reconfigurent ainsi le périmètre de la linguistique en tant que science. Sur ces nouvelles bases, la linguistique élabore une architecture théorique très puissante, car très abstraite et donc généralisable à un grand nombre de phénomènes — même au-delà des seuls phénomènes linguistiques.

### 3. La langue comme objet de la linguistique

Le principe d'homogénéité de la synchronie linguistique permet de définir précisément l'objet d'étude de la linguistique : **la langue, et non la parole.**

**La parole** est définie par Saussure comme l'activité concrète et individuelle de production d'énoncés linguistiques dans des contextes à chaque fois particuliers. En tant que telle, elle est **soumise à la variation** (selon les paramètres sociologiques et géographiques évoqués *supra*) et est donc inanalysable d'un point de vue rigoureusement scientifique : selon Saussure, il n'y a pas de savoir général qu'on puisse produire à propos de la parole, dès lors que celle-ci serait toujours soumise à des variations imprévisibles et erratiques.

Ces faits de parole singuliers, si divers soient-ils à l'échelle d'une communauté linguistique, sont cependant rendus possibles (en production) et compréhensibles (en réception) parce qu'ils se rapportent tous à **un même modèle collectif et abstrait qui en détermine les mises en œuvre concrètes. Ce modèle que supposent les activités de parole, c'est la langue.** C'est elle qui est le véritable objet de la linguistique, dès lors qu'elle présente, contrairement à la parole, une systématisme qui autorise l'étude scientifique de son fonctionnement général. Derrière chacune des réalisations différentes du mot *fruit* dans les faits de parole, il y a bien, dans la langue, un seul et même modèle abstrait du mot *fruit*, reconnu collectivement et lisse de toute variation.

Notons déjà que, tandis que la linguistique structurale reconnaît la langue comme seul véritable objet de la linguistique, d'autres courants théoriques vont, dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, plaider au contraire pour la possibilité d'une étude scientifique de la parole.

### 4. La langue est structurée comme un système

Cet objet « langue » est modélisé par la linguistique saussurienne sous la forme d'un **système**. On entend par là que les unités qui composent un système linguistique entretiennent des **relations d'opposition, qui les configurent en tant qu'unités du système et leur confèrent une valeur** au sein de ce système. Cette valeur est dite différentielle, ou relationnelle, dans la mesure où elle ne tient qu'aux relations d'opposition entretenues par l'unité au sein du système. Autrement dit, dans un système linguistique, une unité se définit d'abord par ce que les autres unités ne sont pas.

**Cette perspective systémique sur la langue autorise une étude immanente** : pour décrire les unités d'une langue, selon la perspective structurale, on n'a pas besoin de faire intervenir des éléments extérieurs au système lui-même. Par exemple, la valeur sémantique du mot *fruit* en français ne se définit pas en référence aux objets réels du monde extérieur que sont les pommes, les bananes et les poires, mais par l'opposition qui différencie cette unité du mot *légume* dans la même langue.

Pour illustrer cette structuration systémique, qui donne une valeur oppositionnelle aux unités de la langue et autorise une approche immanente, Saussure utilise **la métaphore du jeu d'échecs**. Que doit-on savoir pour jouer aux échecs ? Uniquement les règles du jeu

d'échec, et rien d'autre. Il ne nous sert à rien de savoir ce que peut faire un cheval dans le monde réel, ni quelle est la hauteur moyenne qui caractérise ce qu'on appelle une tour, ni encore moins quelle est la fréquence des ondes lumineuses qui correspond à la couleur blanche ou à la couleur noire. Si le jeu d'échecs répond à une organisation systémique et à un point de vue immanent, c'est parce que, pour y jouer, il suffit de reconnaître les oppositions pertinentes qui structurent les unités, c'est-à-dire qui leur confèrent une valeur les unes par rapport aux autres. Ainsi, il importe d'abord de reconnaître qu'un tel jeu repose sur un contraste entre les /noirs/ et les /blancs/ : chacune de ces familles de pièces n'existe qu'en tant qu'elle n'est pas la famille opposée, et pour aucune autre raison. Peu importe que les /blancs/ soient en réalité de couleur beige, ivoire ou même transparents : l'essentiel est qu'on puisse les opposer aux /noirs/ (qui pourront eux-mêmes être marron, métallisés ou réellement noirs). De même, la valeur du /cavalier/ n'est déterminée que par ce qui distingue ces pièces de toutes les autres, tant sur le plan de leur forme, que sur le plan du type de déplacements qu'ils peuvent effectuer.

Pour prendre un exemple plus trivial : un /éclair au chocolat/ aura-t-il la même valeur selon qu'il est dans un étal aux côtés d'une /boule de Berlin/ et d'une /gosette aux pommes/, ou dans un étal aux côtés d'un /vieux biscuit sec/ et d'une /simple baguette/ ?

Comme on le voit, **le structuralisme postule ainsi que les unités ne préexistent pas au système dans lequel elles se trouvent, et qui les unit par des oppositions à d'autres unités.** Ce postulat a des implications philosophiques importantes quant à la manière de concevoir le rapport du langage au monde. En effet, l'immanentisme linguistique ne considère pas que les réalités du monde sont des objets déjà parfaitement configurés, qui n'attendent que les étiquettes des mots du langage pour être désignés ; au contraire, c'est au sein même des systèmes linguistiques, à travers les réseaux d'oppositions qu'ils exploitent, que se découpent les unités qui nous servent à exprimer nos expériences et notre vision du monde.

Or, **cette structuration du monde par le langage diffère d'un système linguistique à l'autre.** Les visions du monde correspondant à chacune des langues ne sont donc pas parfaitement équivalentes. Par exemple, en français, la sphère sémantique couverte par le verbe *louer* s'oppose à celle couverte par le verbe *vendre* ; en allemand, cette opposition existe également, mais la même sphère de la « location » se structure ultérieurement selon l'opposition entre *mieten* (« louer, envisagé du point de vue du locataire ») et *vermieten* (« louer, envisagé du point de vue du propriétaire »). On peut dire ainsi que le français et l'allemand n'ont pas la même vision du monde de la location, parce que, dans ces deux langues, ce champ sémantique n'est pas structuré de la même façon, et ne donne donc pas la même valeur aux unités qui le composent.

**Ce jeu de différences au sein des systèmes linguistiques** peut affecter aussi bien le plan de la signification des unités du lexique (comme dans l'exemple ci-dessus, « louer » vs « vendre »), que le plan des valeurs des catégories grammaticales : tandis qu'en français la catégorie du « genre » oppose le « masculin » au « féminin », en espagnol, cette même catégorie se structure en trois positions (« masculin », « féminin », « neutre »). De même, ce que nous connaissons comme l'opposition entre le « singulier » et le « pluriel » s'organise différemment dans d'autres langues, qui identifient par exemple une valeur « duelle », ou une valeur « paucale » (« une petite quantité »).

Outre le sens lexical ou les catégories grammaticales, **c'est aussi le plan de l'expression phonique des unités linguistiques qui est structuré par des oppositions reconnues comme pertinentes au sein de tel système linguistique.** Par exemple, en français, prononcer le mot *rat* en roulant le *r* n'aura pas de conséquence sur le sens prêté à cette unité — l'essentiel étant qu'on puisse ne pas le confondre avec un *l*, ce qui correspondrait ainsi au mot *là*. On dira ainsi qu'en français l'opposition entre /r/ et /l/ est une opposition pertinente, qui distingue deux phonèmes de cette langue, tandis que l'opposition entre [ʁ] (la manière standardisée de prononcer le /r/) et [R] (le /r/ dit «roulé») n'est pas une opposition pertinente<sup>14</sup>. En chinois, d'autres oppositions structurent le plan de l'expression : par exemple celle entre /intonation montante/ et /intonation descendante/, qui est non-pertinente en français et n'y relève que des variations de la parole individuelle.

## 5. Le signe linguistique : signifiant et signifié

Dans les exemples cités, nous avons évoqué deux types d'oppositions : celles qui opposent les signes selon leur sens («fruit» vs «légume»; ou «singulier» vs «pluriel»), et celles qui opposent les signes selon leur forme (/ra/ vs /la;/ /intonation montante/ vs /intonation descendante/). Ces deux plans constituent les deux faces inséparables du signe linguistique selon Saussure : signifié et signifiant.

**Tout signe linguistique, quelle que soit la langue, se définit comme l'association entre, d'une part une matière phonique, une séquence sonore, une image acoustique (=signifiant, noté entre barres obliques /xxx/), et d'autre part un contenu conceptuel, une représentation mentale du référent, un périmètre sémantique (=signifié, noté entre guillemets français «xxx»).**

Le mot *arbre* en français a pour signifiant la suite phonique /arbr/, et pour signifié le concept «arbre», défini comme «grand végétal à tige ligneuse, se ramifiant en branches, etc.». Ce même signifié aura en latin le signifiant /arbor/, en anglais le signifiant /tri:/, en italien le signifiant /albero/.

En tant qu'usagers de la langue, nous avons l'impression de manipuler uniquement des signifiés, dans la mesure où ce sont eux qui nous semblent d'abord utiles pour communiquer des informations. Mais ces signifiés ont bien besoin d'un support physique, matériel, concret, pour être produits (par notre appareil phonatoire) et perçus (par l'ouïe de notre interlocuteur). **Le signifiant linguistique est le support phonique indispensable à l'échange des signifiés.**

Certains types de discours se caractérisent par leur attention portée précisément sur les signifiants. La poésie, comme la publicité ou la chanson, exploitent les ressources propres à la matérialité sonore des signes linguistiques (rimes, rythmes) à des fins esthétiques, ludiques, ou pour laisser leur empreinte dans la mémoire sensible (auditive) de leur public.

---

<sup>14</sup> La notation entre crochets droits ([x]) correspond à la notation phonétique des sons, tandis que la notation entre barres obliques (/x/) correspond à la notation phonologique des phonèmes. Voir *infra* chapitre IV « Éléments de phonétique et phonologie ».



## 6. Le principe d'arbitrarité

Selon Saussure, le signe linguistique est fondé sur un **principe d'arbitrarité**. Il faut entendre par là que **l'association de tel signifiant avec tel signifié est le produit d'une convention, d'une habitude collective propre à telle communauté linguistique, et ne répond à aucune nécessité naturelle**. Il n'y a rien dans la nature du signifié « loup » qui le prédispose à être exprimé par le signifiant /lu/ en français. De même, aucun aspect de la forme du signifiant /arbr/ n'est dicté par des propriétés du signifié « arbre ». S'il en était autrement, rien ne pourrait expliquer le fait que, pour exprimer un même signifié (« arbre », ou « loup »), les langues utilisent des signifiants différents (/arbr/, /tri:/, /arbolo/; ou /lu/, /wolf/, /lupo/).

Dire que le signe linguistique est arbitraire ne veut pas dire qu'il peut être modifié librement par chaque locuteur. Au contraire, l'arbitrarité impose à chaque membre d'une communauté linguistique, envisagée en synchronie, la force d'une convention collective, sur laquelle repose la **possibilité d'intercompréhension**.

Il y a cependant dans les langues des entorses au principe général d'arbitrarité.

Une famille spécifique de signes, appelés les **onomatopées**, ont un signifiant qui reprend certaines propriétés du signifié auquel il renvoie. Dire /bum/, ou /splaʃ/<sup>15</sup>, c'est laisser clairement entendre les bruits réels auxquels sont censés renvoyer ces signes linguistiques (à la différence du mot *marteau-piqueur*, qui lui est bien arbitraire heureusement, et ne laisse entendre aucun des sons auxquels renvoie son signifié). Autrement dit, dans le cas des onomatopées, l'association entre tel signifiant et tel signifié n'est pas dictée par une convention collective, mais bien par des propriétés des objets du monde auxquels renvoie le signifié, et qui sont imitées par le signifiant. **On dit alors que ces signes sont motivés**. En théorie linguistique (et, comme nous le verrons, également en théorie sémiotique), la *motivation* s'oppose donc à l'*arbitrarité*.

Pour Saussure, postuler un principe général d'arbitrarité des signes linguistiques doit également être considéré comme un choix méthodologique : il permet au linguiste de conserver un point de vue purement immanent dans sa description d'un système linguistique.

## 7. Le principe de linéarité

Enfin, Saussure caractérise encore les systèmes linguistiques par un autre principe : le principe de linéarité du signifiant. Ce principe **découle de la nature phonique du signifiant linguistique** : contrairement aux images, les sons se déploient dans une durée, et cette durée implique des rapports de succession entre les sons. Dire du signifiant linguistique qu'il est linéaire, c'est dire simplement que les unités qui le composent se succèdent l'une à l'autre, et que cette succession s'inscrit dans une certaine durée temporelle.

---

<sup>15</sup> Ce sont les transcriptions phonétiques des sons produits lorsqu'on prononce les mots *boum* et *splash*.

Ce principe a lui aussi une implication méthodologique importante dans l'analyse linguistique. Il oriente en effet cette analyse vers des **opérations de segmentation d'une chaîne de signifiants**, et de description des rapports d'antécédence ou de consécution qui la constituent.

## **IV. Éléments de phonétique et phonologie**

### **Objectifs**

Ce chapitre a pour objectif d'introduire les étudiants aux concepts de base de la phonétique et de la phonologie. Plus spécifiquement, il tentera de répondre aux questions suivantes :

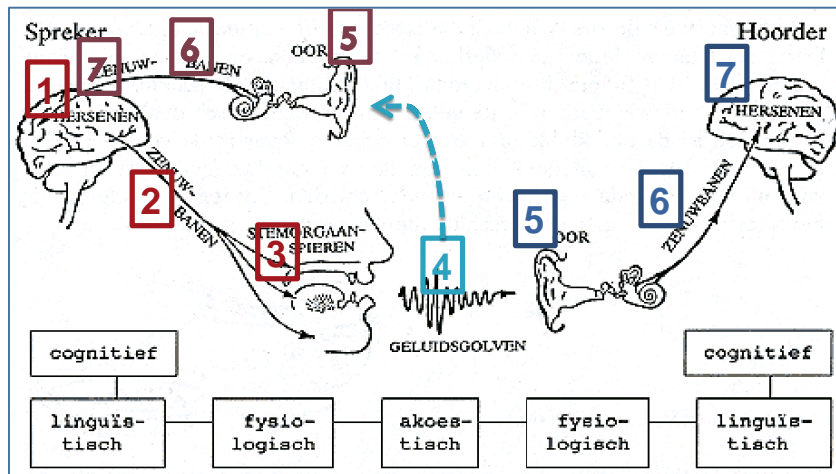
- Qu'est-ce qu'un son ?
- Quels organes sont impliqués dans la phonation et l'articulation ?
- Quelle est la différence entre un son et un phonème ?
- Comment peut-on catégoriser les phonèmes du français sur la base de leurs caractéristiques articulatoires ?
- Qu'est-ce qu'une syllabe ?
- Quelles sont les manifestations suprasegmentales du langage ?

### **Concepts clés**

Alphabet phonétique international	Paire minimale
Allophone	Phonème
Assimilation progressive	Phonétique acoustique
Assimilation régressive	Phonétique articulatoire
Consonne	Phonétique auditive
Consonnes fricatives	Phonétique combinatoire
Consonnes occlusives	Phonologie
Consonnes sonores	Point d'articulation
Consonnes sourdes	Prosodie
Degré d'aperture	Son
Gémiation	Sonorité
Homographie	Syllabe
Homonymes parfaits	Syllabe fermée
Homonymie	Syllabe ouverte
Homophonie	Test de commutation
Labialisation	Voyelle
Liaison	Voyelles palatales
Mode d'articulation	Voyelles vélares
Nasalisation	

## 1. Introduction

Ce schéma présente les différentes étapes de la production et réception d'un message linguistique.



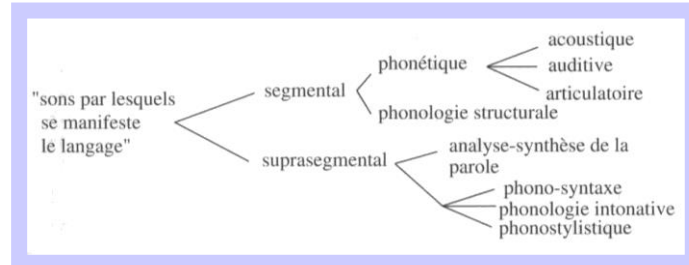
Source : Appel, Baker & Hengeveld 2002

Le message linguistique provient d'une idée qui émerge dans le cerveau d'un locuteur et qui y est encodée linguistiquement (des constructions et unités linguistiques sont sélectionnées pour véhiculer cette idée; **phase 1**). Le message est envoyé par le système nerveux du cerveau à l'appareil vocal (= ensemble des muscles et organes servant à produire des sons; **phase 2**). Les muscles et les organes vocaux se positionnent et se mettent en action (**phase 3**). En conséquence, des sons sont produits et traversent l'air (**phase 4**). Ces sons atteignent l'oreille du destinataire qui les traite et les transforme en signaux nerveux (**phase 5**). Ces signaux passent par les nerfs auditifs du destinataire et voyagent jusqu'à son cerveau (**phase 6**). Le cerveau du destinataire décode les signaux et développe une idée (idéalement la même que celle du locuteur; **phase 7**). Les trois dernières phases s'appliquent également à l'émetteur par boucle de rétroaction.

La **phonétique** étudie les **sons** d'une langue, de manière générale. Ceux-ci constituent la manifestation physique du système langagier. Les sons sont des « bruits », c'est-à-dire des vibrations de l'air. En linguistique, ils peuvent s'étudier depuis plusieurs perspectives, correspondant chacune à des sous-branches de la phonétique. Ainsi, la **phonétique articulaire** décrit le fonctionnement de l'appareil vocal humain et comment celui-ci nous permet de produire les différents sons d'une langue (phase 2 et 3). La **phonétique acoustique** aborde les caractéristiques physiques des sons qui voyagent de la bouche d'un locuteur à l'oreille d'un auditeur (phase 4). La phonétique auditive étudie la perception et le décodage des sons par l'auditeur (phases 5 et 6). Dans le cadre du cours, nous abordons plus en détail des notions de phonétique articulaire.

Les sons par lesquels se manifeste le langage peuvent se subdiviser en deux grands niveaux d'analyse (cf. schéma ci-dessous). Un niveau segmental, qui concerne l'analyse

d'un son en lui-même, et un niveau suprasegmental, qui étudie des phénomènes qui se superposent (qui se rajoutent) à l'analyse de sons, comme l'accentuation ou l'intonation. Ces manifestations suprasegmentales sont étudiées par la prosodie.



Source : Chiss et coll. (2001a)

## 2. L'alphabet phonétique international

Pour étudier les sons d'une langue, l'Alphabet phonétique international (API) a été élaboré en 1888 par l'association phonétique internationale. Son principe de base est de faire correspondre un signe graphique unique à chaque son différent d'une langue. Cela permet d'obtenir une relation univoque réciproque entre un son et un signe graphique (« un seul signe pour chaque son, un seul son pour chaque signe »). Cet alphabet permet de décrire les différents sons produits dans l'ensemble des langues du monde.

La nécessité d'un tel outil descriptif s'explique par le fait que les systèmes orthographiques de la majorité des langues ne permettent pas de réaliser cette relation univoque entre signe et son, soit parce qu'un son peut-être réalisé par plusieurs symboles graphiques (par exemple : le son [o] peut s'écrire « au », « eau » ou « o » en français), soit parce qu'un seul symbole graphique peut renvoyer à différentes réalisations sonores (par exemple, le symbole graphique « x » en français peut se prononcer [ks] comme dans « taxi », [gz] comme dans « hexagone », [s] comme dans « soixante » ou [z] comme dans « sixième »).

Ci-dessous quelques symboles phonétiques particuliers du français, du néerlandais, de l'anglais, de l'espagnol et de l'italien.

Alphabet phonétique international (consonnes)		Alphabet phonétique international (voyelles)	
p, b, t, d, k, m, n, l, f, h, v : valeur usuelle	x : esp. <i>hijo</i> , <i>gente</i> , all. <i>ach</i> ɣ : nl. <i>gaan</i>	i : fr. <i>si</i>	œ : fr. <i>veuf</i>
g : fr. <i>gare</i>	ɲ : fr. <i>mignon</i> , esp. <i>niño</i>	e : fr. <i>thé</i>	ə : angl. <i>about</i> , fr. <i>petit</i>
β : esp. <i>saber</i>	ŋ : angl. <i>sing</i> , esp. <i>tengo</i>	ɛ : fr. <i>mettre</i>	ã : fr. <i>tendre</i>
θ : angl. <i>thing</i> , esp. <i>plaza</i>	ʎ : it. <i>voglio</i> , esp. <i>calle</i>	a : fr. <i>patte</i>	ɛ̃ : fr. <i>peindre</i>
ð : angl. <i>this</i> , esp. <i>cada</i>	r : le <i>r</i> roulé (it. <i>Roma</i> )	o : fr. <i>beau</i>	ɔ̃ : fr. <i>fondre</i>
s : fr. <i>son</i>	R : le <i>r</i> « français »	ɔ : fr. <i>porte</i>	œ̃ : fr. <i>brun</i>
z : fr. <i>zèle</i>	ʁ : le <i>r</i> fricatif	u : fr. <i>tout</i>	
ʃ : fr. <i>chat</i> , it. <i>pesce</i>	w : ang. <i>will</i> , fr. <i>ouate</i>	y : fr. <i>lune</i>	
ʒ : fr. <i>jour</i> , angl. <i>measure</i>	j : fr. <i>mien</i> , angl. <i>you</i>	ø : fr. <i>peu</i>	

L'API est repris dans sa globalité dans le tableau ci-dessous (source : fr.wikipedia.org)

L'alphabet phonétique international (source : fr.wikipedia.org)

### L'ALPHABET PHONÉTIQUE INTERNATIONAL ( 2005 )

#### CONSONNES (PULMONAIRES)

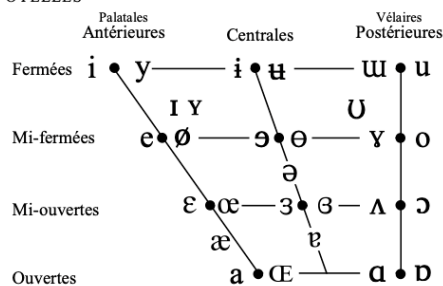
	bilabiale	labiodentale	dentale	alvéolaire	post-alvéolaire	rétroflexe	palatale	vélaire	uvulaire	pharyngale	glottale
occlusive	p b			t d		t̪ d̪	c ɟ	k ɡ	q ɢ		ʔ
nasale	m	ɱ		n		ɳ	ɲ	ŋ	ɴ		
vibrante roulée	ʙ			r					ʀ		
vibrante battue		ⱱ		ɾ		ɽ					
fricative	ɸ β	f v	θ ð	s z	ʃ ʒ	ʂ ʐ	ç ʝ	x ɣ	χ ʁ	ħ ʕ	h ɦ
latérale fricative				ɬ ɮ							
approximante		ʋ		ɹ		ɻ	j	ɰ			
latérale				l		ɭ	ʎ	ʟ			

Là où les symboles apparaissent en paire, celui de droite représente la consonne sonore. Les cases ombragées indiquent des articulations jugées impossibles.

#### CONSONNES (NON PULMONAIRES)

clics	implosives voisées	éjectives
◌̥ bilabial	ɓ bilabiale	ɛ̀ exemples :
◌̦ dental	ɗ dentale / alvéolaire	p', bilabiale
◌̧ post-alvéolaire	f palatale	t', dentale / alvéolaire
◌̨ palato-alvéolaire	ɣ vélaire	k', vélaire
◌̩ alvéolaire latéral	ɠ uvulaire	s' alvéolaire fricative

#### VOYELLES



Là où il y a une paire, la voyelle de droite est arrondie.

#### AUTRES SYMBOLES

- ʍ Fricative labio-vélaire sourde
- ʎ Fricative alvéolo-palatale
- ʞ Semi-consonne labio-vélaire voisée
- ɭ battue latérale alvéolaire
- ʧ Semi-consonne labio-palatale voisée
- ʨ simultanément ʃ et ʧ
- ʜ Fricative épiglottale sourde
- ʕ Affriquées et doubles articulations peuvent être représentées par deux symboles joints par une barre courbe sur le dessus : k͡p
- ʡ Fricative épiglottale voisée
- ʠ Plosive épiglottale

#### PROSODIE

- ◌́ accent primaire
- ◌̂ accent secondaire
- ◌̄ long eː
- ◌̅ mi-long e˞
- ◌̆ très bref e̚
- ◌̇ groupe mineur (ped)
- ◌̈ groupe majeur (intonation)
- ◌̉ frontière syllabique ii.ækt
- ◌̊ enchaînement (absence d'arrêt)

#### SIGNES DIACRITIQUES placés sur le symbole si celui-ci contient une descente. ex. : ɲ̩

◌̥ dévoisé	ɲ̥ ɟ̥	◌̧ murmuré voisé	ɲ̧ ɟ̧	◌̦ dental	ț d̦
◌̨ voisé	ʃ̨	◌̩ raclé voisé	ɓ̩ ɗ̩	◌̧ apical	ţ ḑ
◌̨ aspiré	t̨ʰ d̨ʰ	◌̥ linguo-labial	t̥ ɟ̥	◌̧ laminal	ţ ḑ
◌̥ très arrondi	ɔ̥	◌̨ labialisé	t̨ʷ d̨ʷ	◌̨ nasalisé	ę̃
◌̥ léger. arrondi	ɔ̥̠	◌̨ palatalisé	t̨ʲ d̨ʲ	◌̨ réalisation nasale	d̨ⁿ
◌̥ avancé	ɯ̥	◌̨ vélarisé	t̨ʷ d̨ʷ	◌̨ réalisation latérale	d̨ˡ
◌̥ rétracté	ɨ̥	◌̨ pharyngalisé	t̨ʕ d̨ʕ	◌̨ réalisat. non audible	ɗ̨̚
◌̥ centralisé	ẽ̥	◌̨ vélarisé ou pharyngalisé	ɮ̨		
◌̥ épacentré	ẽ̥̠	◌̥ élevé	e̥ (J = fricative alvéolaire voisée)		
◌̥ syllabique	ɲ̥	◌̥ abaissé	e̥ (β = semi-consonne bilabiale voisée)		
◌̥ non-syllabique	e̥̚	◌̥ racine de la langue avancée	e̥̠		
◌̥ rhoticité	ɻ̥ ʁ̥	◌̥ racine de la langue rétractée	e̥̚		

#### TONS ET ACCENTS

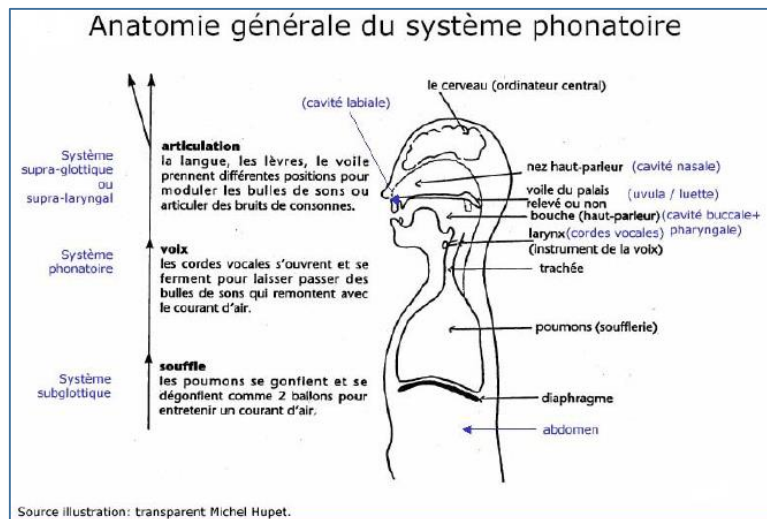
- | NIVEAU                         | CONTOUR               |
|--------------------------------|-----------------------|
| ẽ̥ ou ] très haut              | ẽ̥ ou / montant       |
| é̥ haut                        | é̥ descendant         |
| ē̥ moyen                       | ē̥ haut montant       |
| è̥ bas                         | è̥ bas montant        |
| ě̥ très bas                    | ě̥ montant-descendant |
| ↓ abaissement tonal distinctif | ↗ montée globale      |
| ↑ montée tonale distinctive    | ↘ descente globale    |



### 3. Notions de phonétique articulatoire (appliquées au français)

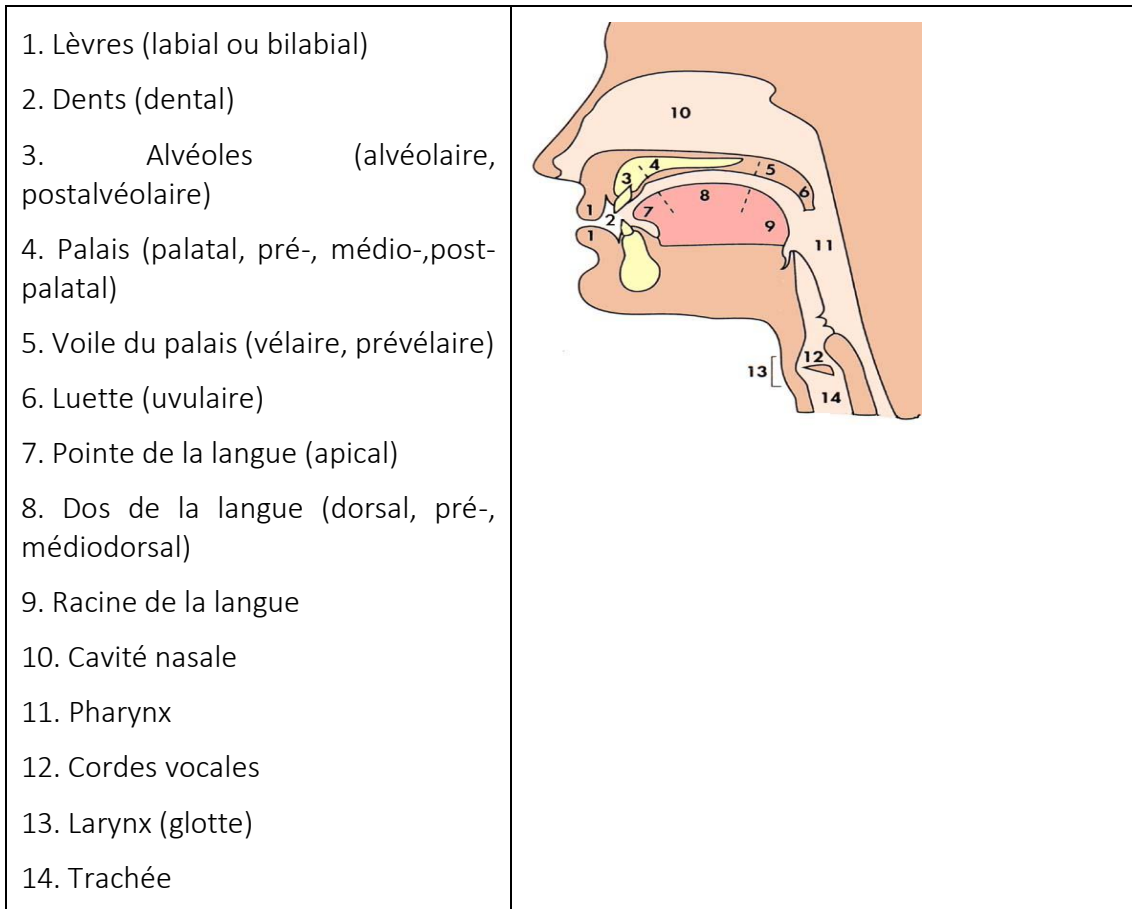
#### 3.1. Introduction

La production de son est un processus qui résulte de la collaboration de plusieurs organes, muscles et articulations. L'ensemble des organes nécessaires à la production de sons s'appelle le système phonatoire. Le schéma ci-dessous reprend de manière détaillée les différents organes impliqués dans la production de son.



Les sons sont produits par l'appareil phonatoire de manière tout à fait mécanique :

- Les **poumons** se gonflent pour entretenir un courant d'air;
- En remontant vers l'extérieur, ce courant d'air est segmenté dans le **larynx** par les **cordes vocales** en petites « bulles d'air »;
- Ces bulles d'air résonnent dans le **pharynx**, qui en se resserrant, peut laisser passer plus ou moins d'air vers la bouche et le nez;
- Si la luette est relevée, l'air passe intégralement par la cavité buccale (articulation orale);
- Si la luette est baissée, l'air passe par la cavité buccale et les fosses nasales (articulation nasale);
- Au niveau de la **cavité buccale**, l'air segmenté rencontre des obstacles qui vont le transformer en sons;
- Ces obstacles potentiels sont constitués par les (parties d') organes repris dans le schéma ci-dessous :

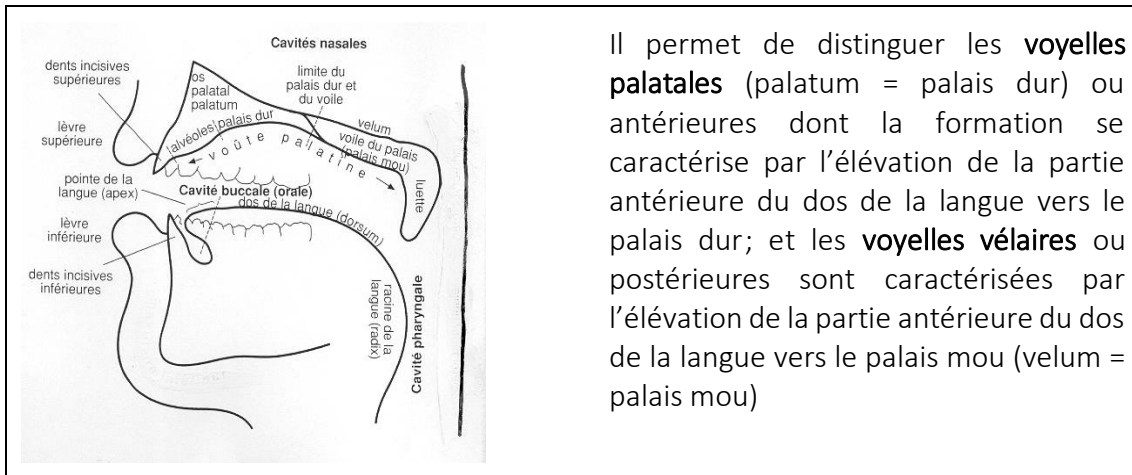


Source : Simon & Hambye (2009)

La combinaison des obstacles rencontrés par l'air dans la cavité buccale permet de classifier les sons sur la base de critères articulatoires.

### 3.2 Articulation des voyelles

Les **voyelles** sont des sons qui demandent la vibration des cordes vocales et un passage libre dans le canal buccal. Leur classification s'opère sur la base de deux paramètres principaux : le **lieu d'articulation** et le **mode d'articulation**. Pour les voyelles le **lieu d'articulation** désigne l'endroit de la voûte palatine vers lequel la langue gonfle sa masse musculaire.



Le **mode d'articulation** se rapporte à la façon dont s'effectuent les mouvements de l'appareil phonatoire et inclut les paramètres suivants : le degré d'aperture, la labialisation, la nasalisation et la durée.

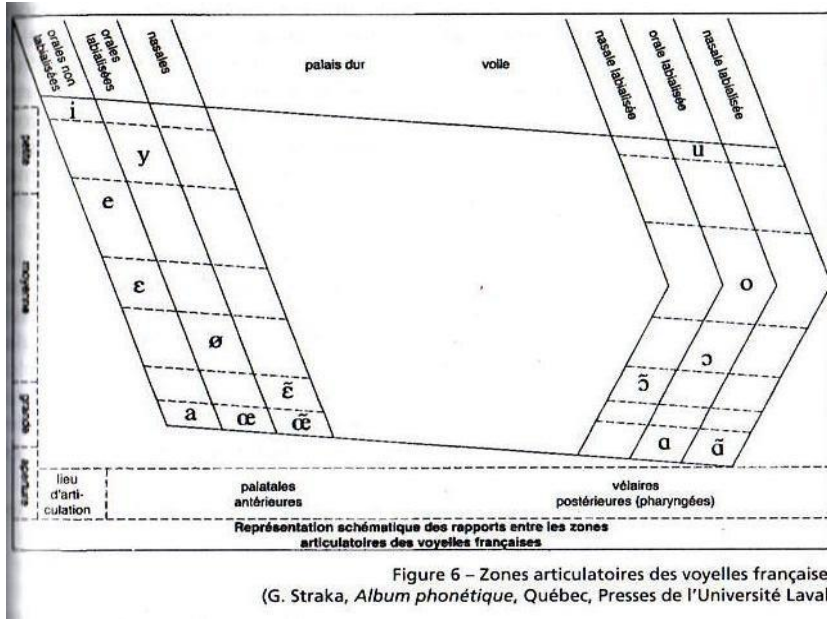
Le **degré d'aperture** est déterminé par les mouvements verticaux de la langue, plus précisément par la distance entre la langue (à l'endroit de son gonflement maximum) et la voûte palatine. Le degré d'aperture permet de distinguer les voyelles ouvertes et les voyelles fermées. Par exemple pour l'articulation d'un [i], cette distance est d'environ 1 mm, pour celle d'un [a] d'environ 10 mm.

La **labialisation** désigne le mouvement plus ou moins marqué des lèvres vers l'avant lors de l'articulation et permet de faire la distinction entre des voyelles labialisées (par exemple le [y] ou le [u] et des voyelles non labialisées (comme le [i]).

La **nasalisation** se rapporte à la question de savoir si de l'air s'échappe par les fosses nasales lors du processus d'articulation. Ce critère permet de distinguer les voyelles nasales ([ã], [ẽ], [õ], [œ]) des voyelles orales.

La **durée** concerne la longueur des voyelles dans le temps et permet de distinguer les voyelles longues et les voyelles courtes (par exemple : mettre [ɛ] vs maitre [ɛ:], tache [a] vs tâche [a:]).

Le schéma ci-dessous résume les critères articulatoires des voyelles françaises.



### 3.3 Articulation des consonnes

Les **consonnes** sont des sons qui résultent de la rencontre d'obstacles dans le canal buccal.

Certains sons souvent considérés comme des consonnes sont en fait des **semi-voyelles**. Il s'agit de sons de transition entre une voyelle de départ et un son consonantique fricatif d'arrivée. C'est le cas des sons suivant : [j], [w], [ɥ].

Comme pour les voyelles, les consonnes se répartissent en différentes catégories articulatoires sur la base du point d'articulation et du mode d'articulation. Le point d'articulation d'une consonne est déterminé par deux variables : l'endroit du canal buccal où l'air rencontre un obstacle et l'organe d'articulation ou la partie de celui-ci formant l'obstacle. La combinaison de ces deux variables résulte en la catégorisation suivante (pour les voyelles françaises) :

- **Bilabiale** [p, b, m]
- **Labio-dentale** [f, v]
- **Apico-dentale** [t, d, n]
- **Apico-alvéolaire** [l, ʃ, ʒ]
- **Prédorso-alvéolaire** [s], [z]
- **Dorso-palatal** [j, ɲ]
- **Dorso-vélaire** [k, g, w, ŋ]
- **Dorso-uvulaire** [R]

Le mode d'articulation des consonnes inclut deux paramètres : le degré d'aperture et la sonorité.

Le **degré d'aperture** permet de distinguer les consonnes occlusives et les consonnes fricatives. Les **consonnes occlusives** se réalisent par l'ouverture subite du canal buccal (qui était alors temporairement fermé), créant un effet d'explosion : [p], [t], [k], [b], [d], [g]. Les **consonnes fricatives** se caractérisent par un fort resserrement du canal buccal qui laisse une petite ouverture par laquelle l'air sort en créant un frottement ou un sifflement : [s], [ʃ], [f], [z], [v], [ʒ]. Par ailleurs, ce paramètre permet également de distinguer les **consonnes sonantes** pour lesquelles l'obstacle articulatoire existe toujours, mais de manière si faible, qu'elles se rapprochent nettement du type vocalique ([R], [l]); et les **consonnes affriquées** comme [ts], [tʃ] ou [dʒ], souvent empruntées à des langues étrangères, qui combinent une articulation occlusive de départ et une articulation fricative d'arrivée.

La **sonorité** se caractérise par la vibration des cordes vocales lors de l'articulation (ou l'absence de vibration) et permet de distinguer les **consonnes sourdes** ([f], [k], [p], [s], [t], [ʃ]) des **consonnes sonores** ([v], [g], [b], [z], [d], [ʒ]). Certaines paires de consonnes se distinguent uniquement par ce critère articulatoire [b/p], [d/t], [z/s], [g/k], [v/f], [ʃ/ʒ].

### 3.4 *Phonétique combinatoire*

La phonétique combinatoire étudie des phénomènes liés à la combinaison de sons, plus particulièrement des changements subis par un son au contact d'un son voisin. Parmi ces phénomènes, nous pouvons citer :

- La **gémination** qui consiste en un redoublement ou l'allongement d'une consonne [il-ladi];
- L'**assimilation progressive**, qui consiste en la transformation d'une consonne sonore en une consonne sourde sous l'influence d'une autre consonne sourde qui la précède (dans la prononciation spontanée du mot «cheveu» [ʃəvø], le [v] se transforme en [f] sous l'influence de la consonne sourde [ʃ] qui le précède (après la suppression du [ə]) => [ʃfø];
- L'**assimilation régressive**, qui consiste en la transformation d'une consonne sourde en une consonne sonore sous l'influence d'une autre consonne sonore qui la suit (dans les mots «progressisme» en «enthousiasme», le [s] se prononce [z] sous l'influence de la consonne sonore [m];
- La **liaison**, qui consiste en l'insertion, pour des raisons d'aisance articulatoire, d'une consonne entre deux mots contigus, dont le premier se termine par une voyelle et le second commence par une voyelle (comme l'insertion du [n] dans [mɔnami], au lieu de [mɔ̃] [ami]).

## 4. Phonologie

### 4.1 Phonèmes et fonction distinctive

D'après la définition de Chiss et coll. (2001) : « La phonologie ambitionne d'appliquer aux unités sonores décrites par la phonétique des critères linguistiques aboutissant à hiérarchiser leur fonction dans la communication. » En d'autres termes, alors que la phonétique étudie les sons en tant que manifestation physique du système langagier, la phonologie aborde les sons du point de vue de leur fonction distinctive dans un système linguistique donné. Ces unités distinctives sont les **phonèmes**. Par **fonction distinctive**, on entend que les phonèmes permettent de créer des unités formelles dans une langue particulière, ou encore de distinguer les unités les unes des autres dans cette langue. Ainsi, les phonèmes sont des unités qui ont la capacité de « produire un changement de sens par simple commutation, sans avoir de sens elle[s]-même[s] » (Chiss et coll., 2001).

### 4.2 Test de commutation

Afin d'identifier les phonèmes d'une langue (tout comme n'importe quelle unité linguistique à quelque niveau que ce soit), nous pouvons appliquer le **test de commutation**, qui repose sur des processus de segmentation et de substitution. Le test de commutation consiste à provoquer un changement dans un énoncé pour observer le comportement d'un fragment de cet énoncé. Dans un premier temps, nous segmentons une partie de l'énoncé (sur l'axe syntagmatique) afin d'isoler une unité potentielle. Par exemple, nous segmentons l'énoncé [ʃa] (« chat ») pour isoler l'unité [ʃ] et nous la substituons par une unité dont on pense qu'elle présente des caractéristiques formelles et fonctionnelles similaires (par exemple un [R]). Le résultat de cette opération est un nouvel énoncé appartenant à la langue française [Ra] (« rat ») et ayant un sens différent de l'énoncé de départ. Dans ce cas, et si l'unité isolée n'est plus décomposable, le test de commutation est positif et nous pouvons conclure que le [ʃ] et le [R] sont deux unités distinctives du français. Pour plus de détails sur le fonctionnement du test de commutation, voir <https://youtu.be/pu-HcCToXCl>.

Si nous appliquons le test de commutation à l'énoncé néerlandais [ɣa.n] (« gaan », fr. « aller »), que nous segmentons entre le [ɣ] et le [a] pour isoler l'unité [ɣ] et que nous la substituons par l'unité [x], nous n'obtenons pas de nouvel énoncé différent de l'énoncé de départ du point de vue du sens ([xa.n] = « gaan », fr. « aller »). Le test de commutation est négatif. Dans ce cas, on considère que [x] et [ɣ] sont des **allophones**, c.-à-d. des réalisations différentes d'un seul et même phonème.

On appelle **paire minimale** toute paire de mots de sens différents qui ne se distinguent dans leurs formes sonores respectives que par un seul phonème (*référent-révérend; chat-rat; mon-non...*).

### 4.3 Système phonologique du français

Le système phonologique du français compte 17 consonnes, 16 voyelles et 3 semi-consonnes (ou demi-voyelles), reprises dans les deux tableaux ci-dessous.

■ Consonnes (et semi-consonnes)			
A.P.I.	Exemples	A.P.I.	Exemples
p	<i>pont</i>	s	<i>saisir</i>
b	<i>bon</i>	z	<i>saisir</i>
m	<i>mon</i>	ʃ	<i>champ</i>
		ʒ	<i>Jean</i>
t	<i>temps</i>	f	<i>fer</i>
d	<i>dent</i>	v	<i>verre</i>
n	<i>neige</i>	r	<i>rond</i>
		l	<i>long</i>
k	<i>clair</i>	j	<i>ciel</i>
g	<i>gant</i>	ɥ	<i>lui</i>
ŋ	<i>agneau</i>	w	<i>Louis</i>

Voyelles			
A.P.I.	Exemples	A.P.I.	Exemples
i	<i>lit</i>	y	<i>lu</i>
e	<i>dé</i>	ø	<i>deux</i>
ɛ	<i>dais</i>	œ	<i>peur</i>
a	<i>ta</i>	ə	<i>de</i>
ɑ	<i>tas</i>	ɑ̃	<i>dent</i>
ɔ	<i>sort</i>	ɔ̃	<i>don</i>
o	<i>sot</i>	ɛ̃	<i>brin</i>
u	<i>loup</i>	œ̃	<i>brun</i>

Source : Chiss et coll. (2001 : 78)

Pour ce qui est des voyelles, certaines distinctions peuvent s'avérer peu opérantes (comme la distinction entre le [a] et le [ɑ]). De ce fait, le système phonologique est plus variable, notamment en fonction des locuteurs et du registre, et oscille entre un système minimal de 10 phonèmes et un système maximal de 16 phonèmes.

#### 4.4 Homophonie

La combinaison de phonèmes identiques peut donner lieu à des énoncés ayant la même prononciation, mais des orthographe et des sens différents (par exemple « sang », « cent », « sent » et « sans » se prononcent tous [sɑ̃]). On parle dans ce cas d'**homophones**. L'homophonie peut être considérée comme une sous-catégorie de l'**homonymie** qui désigne une relation entre des mots ayant la même forme orale ou écrite, mais des sens totalement différents. Au sein de cette catégorie, on distingue également l'**homographie** (même forme écrite, mais différentes formes orales, par exemple « couvent » vs « couvent ») et les homonymes parfaits (même forme écrite et même forme orale (par exemple « avocat » vs « avocat »).

#### 4.5 Syllabes

Les phonèmes se regroupent en unités phonologiques supérieures que l'on appelle **syllabes**. Ces syllabes s'articulent toujours autour d'un **noyau vocalique** qui constitue la partie centrale de la syllabe. Ce noyau peut être précédé et suivi par une suite de consonnes, respectivement appelées **attaque** et **coda**. Toute syllabe comporte obligatoirement un noyau. Celui-ci est composé d'une seule voyelle. L'attaque et la coda sont optionnelles. Ainsi, le mot « eau » est composé d'une seule voyelle [o]. Dans le mot « parler », la première syllabe [paʀ] se structure autour du noyau [a] précédé par l'attaque [p] et suivi par la coda [ʀ]; la deuxième [le] contient un noyau [e] et une attaque [l], mais pas de coda [∅]. On appelle syllabe fermée toute syllabe qui contient une coda (= qui se termine par une consonne), et syllabe ouverte toute syllabe qui n'en contient pas (= qui se termine par une voyelle). La complexité de l'attaque et de la coda est variable. Dans la

syllabe [paR] ci-dessus, l'attaque et la coda contiennent une seule consonne. Dans le mot « strict » [strikt], l'attaque contient trois consonnes ([str]) et la coda deux ([kt]).

## 5. Prosodie

La prosodie étudie les unités **suprasegmentales** du langage, qui se superposent à la production de sons à proprement parler pour moduler le sens d'un énoncé. À ce titre, la prosodie s'intéresse à des phénomènes comme la **hauteur mélodique**, l'**accentuation** (= augmentation de la durée syllabique, de l'intensité sonore et de la hauteur mélodique sur certaines syllabes de l'énoncé), l'**intonation** (structuration mélodique des énoncés en groupes rythmiques) ou le **rythme** (perception de la succession à intervalles plus ou moins réguliers des accents démarcatifs dans une suite d'énoncés).

La **hauteur mélodique** d'un énoncé désigne la fréquence de vibration des cordes vocales avec laquelle cet énoncé est produit. Les variations de hauteur mélodique permettent notamment de distinguer certains mots les uns des autres, comme dans les langues à tons. On dit alors que ces variations dans la **tonalité** ont une **valeur phonologique** ou une fonction distinctive. On retrouve ce phénomène en chinois mandarin par exemple, où le mot « ma » a plusieurs sens en fonction de la hauteur mélodique qui l'accompagne (mélodie montante : « má » = « chanvre », mélodie descendante : « mà » = « abuser », mélodie égale : « mā » = « mère » ou mélodie complexe (descendante puis montante) : « mǎ » = cheval).

Les variations de hauteur mélodique permettent en outre de faire varier le sens d'un énoncé (**intonation**), par exemple de passer d'un énoncé impératif « Tu viens demain ! » (intonation descendante : aigu > grave) à un énoncé interrogatif « Tu viens demain ? » (intonation montante : grave > aigu). Ces variations peuvent également exprimer la surprise, la colère ou l'étonnement.

L'**accentuation** désigne l'augmentation de la durée syllabique, de l'intensité sonore et de la hauteur mélodique sur certaines syllabes de l'énoncé. En français, l'accent est fixe (il tombe sur la dernière syllabe) et a principalement une fonction démarcative, c.-à-d. qu'il permet de délimiter les différentes unités d'un énoncé. Dans d'autres langues, comme les langues germaniques par exemple, l'accent est variable et peut avoir une fonction distinctive. Ainsi, en anglais, le mot « **record** » [rɛ.'kɔ:d] avec accent sur la deuxième syllabe signifie « enregistrer », alors que le même mot avec l'accent sur la première syllabe « **record** » ['rɛ.kɔ:d] signifie disque.



## V. Éléments de morphologie



## Objectifs

Ce chapitre a pour objectif d'introduire les notions de base de la morphologie et d'approfondir les différents processus de formation de mots. Plus spécifiquement, il tentera de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un mot ?
- Qu'est-ce qu'un morphème ?
- Quels sont les différents types de morphèmes ?
- Quels sont les différents processus de formation de mots ?

## Concepts clés

Abréviation	Morphème grammatical flexionnel
Affixe	Morphème lexical
Allomorphe	Morphème libre
Catégorie fermée	Morphème lié
Catégorie ouverte	Mot
Composition	Mot graphique
Dérivation	Mot lexical
Emprunt	Mot phonétique
Lexème	Mot-valise
Morphe	Siglaision
Morphème	
Morphème grammatical	
Morphème grammatical dérivationnel	

## 1. Introduction

La morphologie s'intéresse aux mots, et plus particulièrement à leur structure interne, aux unités porteuses de sens qui les composent, mais aussi aux processus par lesquels de nouveaux mots apparaissent. Ce chapitre, consacré à la morphologie, est divisé en trois parties. La première approfondit la notion de « mot », la deuxième s'intéresse aux (différents types de) morphèmes et la troisième aborde les processus de formation de mots.

## 2. Le concept de « mot »

Le concept de mot est une unité de sens commun (nous avons tous une idée plus ou moins vague de ce qu'est un mot et de comment cette unité fonctionne dans la langue) qui a longtemps été considérée comme l'unité de base de l'analyse linguistique. En suivant une intuition de non-spécialiste, le mot pourrait être défini comme suit : « Son ou groupe de sons articulés ou figurés graphiquement, constituant une unité porteuse de signification à laquelle est liée, dans une langue donnée, une représentation d'un être, d'un objet, d'un concept, etc. » (source : tlf).

Quand on décompose cette définition, nous pouvons distinguer des **aspects formels** (« groupe de sons articulés ou figurés graphiquement ») et **conceptuels** (« constituant une unité porteuse de signification à laquelle est liée une représentation »). Ce sont deux aspects indissociables de tout signe en général<sup>16</sup>.

Cette définition, quoique consensuelle, ne nous permet pas toujours de délimiter avec précision ce qui constitue un mot. En effet, plusieurs aspects formels et conceptuels peuvent rentrer en conflit quand il s'agit d'identifier un mot en particulier.

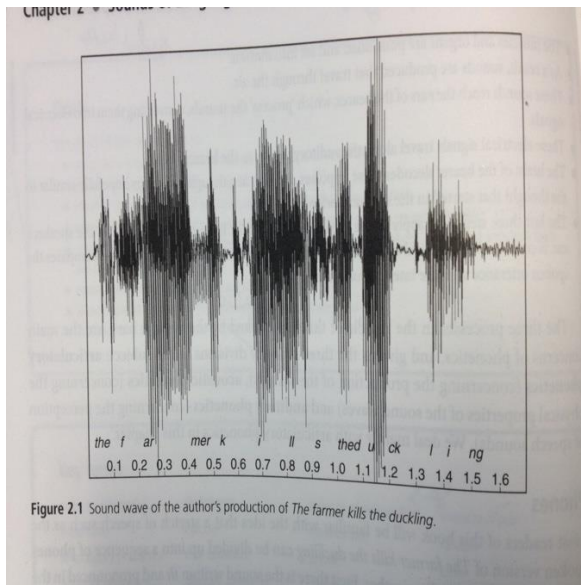
Tout d'abord, la notion de mot témoigne d'une grande **variabilité interlinguistique**. En effet, dans certaines langues à tendance agglutinante, un seul mot peut correspondre à un groupe nominal en français. Ainsi, le mot truc *evlerimden* correspond-il au groupe nominal *de mes maisons* en français. La même remarque peut être formulée pour les langues qui possèdent un processus de composition productif, comme le néerlandais, où des mots composés correspondent à des groupes nominaux dans d'autres langues. Considérez par exemple le mot néerlandais *hottentottentententoonstelling* qui correspondrait au groupe nominal *exposition de tentes hottentotes* en français.

Le concept de mot peut s'opérationnaliser de différentes manières, en fonction de la perspective que nous considérons comme prioritaire. Ainsi, on peut définir le mot en partant de **critères formels**. Ainsi, on peut parler de **mot graphique** pour désigner tout regroupement de lettres, séparé, à gauche et à droite, par un blanc, des autres éléments du texte. Cette opérationnalisation du concept de mot est notamment utilisée par les logiciels de traitement de textes, et d'analyse de corpus informatisés. Cependant, elle ne tient pas compte des mots composés (comme *clair de lune*, *chemin de fer* ou *chaise longue*) qui constituent des unités distinctes du point de vue de la signification ; ni des homonymes parfaits ou des homographes qui recouvrent sous un seul signifiant graphique plusieurs signifiés.

---

<sup>16</sup> Voir *supra*, chapitre III, section 5 « Le signe linguistique : signifiant et signifié ».

On peut également définir le mot en partant de sa forme sonore. On utilise alors la notion de **mot phonétique** pour désigner toute suite ininterrompue de phonèmes entre deux pauses.



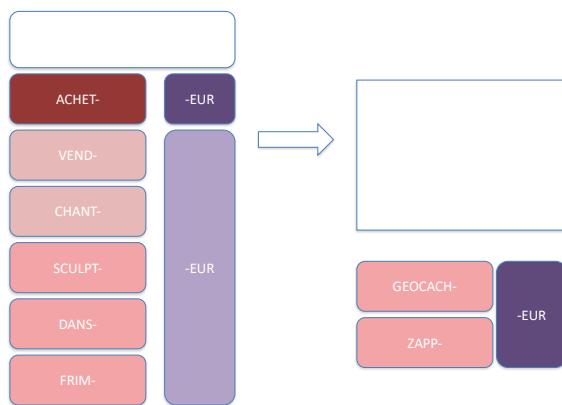
Source : Bloomer et coll. (2008)

Cependant, dans la langue courante, les pauses phonétiques ne correspondent pas toujours aux blancs graphiques. On ne parle en effet pas en insérant une pause entre chaque mot graphique. C'est notamment ce qu'illustre le schéma ci-dessous (illustration des ondes sonores générées par la production de la phrase anglaise *the farmer kills the duckling*). Sur ce schéma, nous pouvons voir que les pauses sonores sont insérées dans des mots graphiques (juste après le «k» de «kills» ou entre «duck» et «ling»). Le même phénomène se produit par exemple dans la production orale d'une phrase comme *je la lui donne* qui se prononcera en une seule unité sonore «jlauidonne» plutôt qu'en quatre unités «je/la/lui/donne».

Si l'on aborde la notion de mot à partir de critères conceptuels (c.-à-d. à partir de son sens), on constate qu'il n'existe pas toujours de relation univoque entre sa forme et son sens. Tout d'abord, il peut exister à l'intérieur d'un mot, de plus petites unités porteuses de sens. Ainsi, dans la suite de mots *sculpteur, danseur, chanteur, réalisateur...*, le segment *-eur* renvoie systématiquement à un agent masculin qui accomplit l'action désignée par le verbe. On considèrera dès lors que ce segment est une unité porteuse de sens (nous les appellerons morphèmes ci-dessous). Ensuite, un seul et même mot peut avoir plusieurs sens (reliés ou non), c'est le cas des homonymes parfaits (voir ci-dessus). Enfin, un groupe de mots graphiques peut avoir un sens unitaire qu'on saisit globalement, et qui ne se laisse pas décomposer en unités de sens plus petites. C'est notamment le cas des mots composés (comme *chaise longue* ou *chemin de fer*) ou des expressions idiomatiques (comme *être dans de beaux draps*). Dans ces cas, le signifié global (c.-à-d. le sens du mot composé ou de l'expression) ne correspond pas à la somme des significations des unités graphiques qui le composent. Il s'agit d'unité distincte du point de vue du sens (un chemin de fer n'est pas un trottoir en inox). On parle de **mot lexical**, d'**unité lexicale** ou encore de **lexème** pour désigner ces unités de sens.

### 3. Morphèmes

En se combinant, les phonèmes, qui ne sont pas porteurs de sens, constituent des unités de niveau supérieur, combinant à la fois forme et sens. On appelle ces unités **morphèmes**. Ce sont les plus petites unités significatives de la langue, c'est-à-dire les plus petits segments de signifiants qui soient dotés d'un sens. À ce titre, elles peuvent être comparées à des atomes de sens ou aux briques du langage. C'est en effet en se combinant que les morphèmes vont pouvoir former des mots et des énoncés complexes. Le fait d'attribuer du sens à des formes sonores (ou écrites) constitue assurément l'essence du fonctionnement du langage. C'est un processus inconscient qui s'acquière de manière implicite au contact répété d'inputs linguistiques.



Comme l'illustre le schéma ci-contre, à force d'être confronté à des mots qui se terminent par la suite de phonèmes «-eur» qui semble systématiquement désigner un agent qui accomplit l'action dénotée par la racine verbale, le locuteur d'une langue va spontanément associer cette suite de phonèmes au concept d'agent masculin. On dit alors qu'il dérive une **règle morphologique** qui lui permet, en fonction de sa **productivité**, de former de nouveaux mots.

Cela veut dire qu'il peut appliquer le morphème identifié à toute une série de racines verbales pour désigner le concept d'agent.

Comme le suggère l'exemple ci-dessus, l'identification des morphèmes s'effectue, comme pour les phonèmes, par **commutation** (voir chapitre précédent et <https://youtu.be/pu-HcCToXCI>). Dans les exemples ci-dessus, on conclura qu'il y a systématiquement deux morphèmes : un morphème qui désigne la racine verbale et un morphème qui désigne le concept d'agent. Ces morphèmes ont des fonctions différentes, qui seront détaillées à la section 3.2 du présent chapitre.

Il est important de retenir que tout locuteur d'une langue connaît implicitement les morphèmes et les règles morphologiques qui lui permettent de créer de nouveaux mots. On le constate notamment quand nous rencontrons des néologismes comme le mot *tristitude* ci-dessus. D'un point de vue normatif, ce mot n'appartient pas au lexique de la langue française standard. On ne le retrouve pas au dictionnaire, par exemple. Il repose cependant sur une règle morphologique très productive en français, à savoir celle d'ajouter le morphème «-itude» à un adjectif pour former un substantif (on le retrouve par exemple dans *amplitude*, *exactitude*, *solitude* ou dans des néologismes comme *coolitude* ou *zénitude*).

La tristitude

C'est quand tu viens juste d'avaler un cure-dent

Quand tu te rends compte que ton père est Suisse-Allemand

Quand un copain t'appelle pour son déménagement

Et ça fait mal (...)

Extrait de « La Tristitude », par Oldelaf (voir <https://www.youtube.com/watch?v=UQObMEXyhrU>)

Notons enfin que le fait d'attribuer du sens à une suite de phonèmes est un processus tout à fait naturel dans le fonctionnement des langues. Ainsi, il n'est pas rare qu'un groupe de phonèmes n'ayant à la base aucun sens s'en voie attribuer un, à la suite de la réinterprétation de la structure morphologique d'un mot au sein duquel il apparaît. On peut notamment citer l'exemple du morphème « burger ».

Le mot « hamburger » provient de l'allemand et désigne une spécialité culinaire de la ville d'Hamburg (pain saucisse). Sa structure morphologique repose sur la combinaison du nom de la ville et du morphème « -er » (c'est un procédé relativement productif en allemand que l'on retrouve par exemple dans « Berliner » ou « Frankfurter »). Ce mot a voyagé, et notamment émigré aux États-Unis, où sa structure morphologique a été réinterprétée en « ham + burger » (le mot « ham » existant en anglais et désignant du jambon, il a, par extension, été associé à la viande présente dans le hamburger). Par conséquent, la suite de phonèmes « burger », qui à la base n'avait aucun sens, a été associée au sens de « pain contenant de la viande » et est devenue un mot reconnu en anglais (et, par emprunt, en français), qui s'emploie notamment pour former toute une série de mots composés (comme cheeseburger, chicken burger...)



### 3.1 *Morphèmes, morphes et allomorphes*

En morphologie, on fait une distinction théorique entre le morphème et le morphe. Le **morphème** est considéré comme une unité abstraite associant forme et sens qui appartient à notre lexique mental, alors que la notion de **morphe** est utilisée pour désigner la réalisation concrète d'un morphème (c.-à-d. son utilisation dans un contexte de communication). Cette distinction théorique nous permet également d'identifier des **allomorphes**, qui sont des réalisations différentes d'un seul et même morphème. Ainsi, la racine verbale du verbe *aller* peut-elle prendre différentes formes en fonction du temps auquel et de la personne à laquelle il s'utilise («v— » au présent, «all — » au présent 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> personnes du pluriel et à l'imparfait, «i— » au futur).

### 3.2 *Types de morphèmes*

Comme suggéré ci-dessus, il existe différents types de morphèmes. On peut les distinguer sur la base de leur forme d'apparence ou de leur fonction.

En nous basant sur des **critères formels**, nous pouvons distinguer les morphèmes libres et les morphèmes liés. Les **morphèmes libres** peuvent s'utiliser de manière autonome. Ils peuvent apparaître en isolation. C'est le cas de morphèmes comme «calcul», «rouge» ou «pomme». Les **morphèmes liés**, par contre, s'accrochent obligatoirement à une base et ne peuvent à ce titre pas apparaître en isolation. C'est le cas du morphème «-eur», par exemple. D'autres exemples sont le morphème du pluriel «-s», le morphème «-itude» ou encore le morphème «-r-» qui exprime le futur (je reviendrai).

En nous basant sur des **critères fonctionnels**, nous pouvons distinguer les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux. Les **morphèmes lexicaux** sont des morphèmes qui désignent la représentation d'une personne, d'un objet, d'un processus, d'une action, d'une caractéristique, d'un sentiment, d'une abstraction... Cette catégorie constitue une **catégorie ouverte**. Cela veut dire que de nouveaux morphèmes peuvent l'intégrer pour désigner de nouveaux concepts. Les **morphèmes grammaticaux** sont des morphèmes qui ont une fonction interne dans une langue donnée. Cette fonction peut être double. Ils peuvent d'une part réaliser les marques grammaticales qui véhiculent les notions de genre, de nombre, de personne, de temps ou de mode, et ainsi indiquer les rapports qu'entretiennent certains mots entre eux à l'intérieur d'une phrase. On parle alors de **morphèmes grammaticaux flexionnels**, comme le «-r-» qui marque le futur, le «-s» qui marque le pluriel, le «-t» qui exprime la troisième personne, etc. D'autres morphèmes grammaticaux ont pour fonction de s'accrocher à une base lexicale pour former de nouveaux mots. Ce sont les **morphèmes grammaticaux dérivationnels**, également appelés **affixes** (nom générique regroupant les préfixes, suffixes, infixes et circumfixes). C'est le cas du préfixe «im-» qui exprime la négation (comme dans «impossible»), des suffixes «-eur», «-itude» ou encore «-ette» (comme dans «calculette», «maisonnette»). Comme leur nom l'indique, ces morphèmes interviennent dans le processus de dérivation (cf. *infra* section 4.1 du présent chapitre). La catégorie des morphèmes grammaticaux est une **catégorie fermée** (= on ne peut y ajouter de nouveaux membres). Cela ne veut pas dire que l'apparition de nouveaux morphèmes grammaticaux est impossible, mais elle ne



peut résulter que d'un processus de grammaticalisation qui s'effectue sur une longue période (plusieurs décennies, voire siècles).

## 4. Processus de formation de mots

En plus d'étudier les morphèmes et la structure interne des mots, la morphologie s'intéresse également aux processus de formation de mots, c.-à-d. les processus par lesquels de nouveaux mots apparaissent et intègrent le lexique d'une langue. On distingue généralement sept procédés : la dérivation, la composition, la composition savante, l'abréviation, la siglaison, les mots-valises et les emprunts. La productivité de ces procédés varie d'une langue à l'autre. En français, les processus de dérivation et d'emprunt sont particulièrement productifs. L'abréviation et la siglaison sont relativement anecdotiques. La composition et la composition savante se situent entre ces deux extrêmes.

### 4.1 *Dérivation*

La formation de mots par **dérivation** consiste à fixer sur un morphème lexical un ou plusieurs morphèmes dérivationnels, dont le nombre est limité par des règles morphologiques. Si nous prenons l'exemple du mot «anticonstitutionnellement», le morphème de départ est la racine verbale «constitu-». On y ajoute le suffixe de nominalisation «-tion» pour former «constitution», puis le suffixe d'adjectivation «-el» pour former «constitutionnel». Le préfixe «anti-» s'accrole ensuite à cette base pour former «anticonstitutionnel», auquel on rajoute le suffixe d'adverbialisation «-ment» pour arriver à «anticonstitutionnellement».

Notons que l'ordre avec lequel se lient les morphèmes n'est pas aléatoire, mais qu'il respecte des règles morphologiques, propres à chaque langue. Par exemple, le suffixe d'adverbialisation s'accrochera généralement à une base adjectivale. On ne pourrait imaginer former un adverbe en prenant le substantif «constitution» comme base.

En morphologie dérivationnelle, on distingue les notions de base et de racine. La **racine** (anglais : «root») est «l'élément irréductible d'un mot, obtenu par élimination de tous les éléments de formation et indices grammaticaux» (source : Le Petit Robert 2014). Dans le mot «anticonstitutionnellement», la racine est «constitu». C'est le morphème lexical qui n'est plus décomposable en plus petites unités de sens. La **base** (anglais : «stem») est la forme d'un mot qui sert de point de départ à un procédé de dérivation. Ainsi, on considère que le mot «anticonstitutionnel» est la base du mot «anticonstitutionnellement», car c'est à cette forme que s'accrole le morphème d'adverbialisation «-ment». Ce n'est par contre pas une racine, car on peut décomposer la forme «anticonstitutionnel» en plus petites unités de sens. Le morphème «constitu» est la racine du mot «anticonstitutionnellement», c'est également la base du mot «constitution» puisque c'est de cette forme qu'il est dérivé. De manière générale, on peut dire que toutes les racines sont des bases, mais que toutes les bases ne sont pas des racines.

#### 4.2 *Composition*

Le procédé de **composition** consiste en la juxtaposition de plusieurs morphèmes lexicaux pouvant apparaître isolément et qui, en se combinant, forment une nouvelle unité fonctionnant comme un mot simple doté d'un sens unitaire et global. Exemples : « *chemin de fer* », « *chaise longue* », « *chauve-souris* ». Le signifié global de ces nouvelles unités est différent de la somme des significations des constituants. Du point de vue de l'orthographe, les mots composés peuvent être conjoints (« *malvoyant* »), semi-conjoints (« *petite-fille* ») ou disjoints (« *clair de lune* »).

#### 4.3 *Composition savante*

Le procédé de composition savante consiste à former de nouvelles unités complexes en associant des morphèmes non autonomes d'origines grecque et/ou latine (« *pédicure* », « *hippodrome* », « *homicide* »). Ces mots composés peuvent être homogènes du point de vue de la langue d'origine (deux éléments grecs : *hippodrome*, *graphologue*; deux éléments latins : *apiculteur*, *homicide*) ou hybrides (un élément grec et un élément latin : « *génocide* »; un élément français et un élément grec : « *bureaucratie* »; un élément français et un élément latin : « *pétrolifère* »).

Le procédé de composition savante est un sous-type du procédé de composition, car il combine des morphèmes qui ont une fonction lexicale plutôt que grammaticale. Cependant, ces morphèmes ne pouvant s'employer en isolation, ils fonctionnent comme des morphèmes dérivationnels se combinant entre eux ou s'accolant à une base lexicale autonome. À ce titre, on considère que ce procédé présente également des caractéristiques du procédé de dérivation.


#### 4.4 *Abréviation*

L'**abréviation** résulte de la troncation du signifiant d'une unité simple ou complexe qui conserve son signifié d'origine. Exemples : « *télé* » (< *télévision*), « *prof* » (< *professeur*), « *méto* » (< *métropolitain*), « *bac* » (< *baccalauréat* ou *bachelier*).

#### 4.5 *Siglaison*

La **siglaison** consiste à former de nouvelles unités en ne conservant que les lettres initiales des constituants d'un mot composé ou d'une locution. Exemples : « *Horeca* », « *RTBF* », « *HIV* », « *TVA* »...

#### 4.6 Mot-valise

<p>Le <b>mot-valise</b> est une unité complexe s'articulant autour d'un phonème commun à deux mots, desquels on gardera respectivement la partie initiale et finale.</p> <p>Exemples : « franglais », « confipote », « bomeur »...</p> <p>Source du texte ci-contre : <i>Le Soir</i>, 26/10/12</p>	<p><b>Le « bomeur », bobo et chômeur, n'a plus honte d'être sans-emploi</b></p> <p>Julie Huon il y a 1 heure   mise à jour il y a 10 minutes</p> <p>La richesse du bomeur : le temps de penser, rêver, discuter. Sur les 400.000 chômeurs belges, combien vivent leur état comme une chance ?</p> 
--	--

#### 4.7 Emprunts

L'emprunt est un procédé très productif qui consiste à emprunter des mots à une langue voisine, que ce soit géographiquement ou typologiquement, pour désigner de nouveaux concepts. Les emprunts peuvent prendre différentes formes (emprunt d'un mot dans sa globalité : « manager », « team », « loser », « spoiler »...; emprunt d'une signification; calque : « faire sens », emprunt d'un morphème dérivationnel : « -gate »...). Les raisons qui mènent à emprunter des mots à une autre langue peuvent être diverses (absence de mot dans la langue de destination pour désigner un concept, nuance, effet de mode, prestige). Une fois apparus dans une langue de destination, ces emprunts seront soumis à un processus d'intégration. Certains disparaîtront rapidement, d'autres intégreront le lexique de la langue de destination. Dans ce cas, ces emprunts s'adapteront progressivement à leur langue de destination, d'abord au niveau phonologique, puis au niveau orthographique et au niveau flexionnel. Par exemple, le mot « bière » provient du néerlandais. Cependant, sa forme s'est adaptée au système linguistique du français. Ces processus d'intégration prennent généralement plusieurs siècles.



## **VI. Éléments de sémantique lexicale**

## **Objectifs**

Ce chapitre a pour objectif d'introduire les notions de base de la sémantique lexicale. Plus spécifiquement, il tentera de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un lexème ?
- Quelle est la différence entre homonymie et polysémie ?
- Quels types de relations peut-on établir entre les différentes acceptions d'un mot polysémique ?
- Quelles sont les différentes relations sémantiques au sein du lexique d'une langue ?
- Quelle est la différence entre l'approche sémasiologique et l'approche onomasiologique du lexique d'une langue ?

## **Concepts clés**

Antonymie  
Approche onomasiologique  
Approche sémasiologique  
Connotation  
Dénotation  
Extension de sens  
Généralisation  
Homonymie  
Lexique  
Lexème (unité lexicale)  
Métaphore  
Métonymie  
Polysémie  
Restriction de sens  
Signe linguistique  
Signification  
Spécialisation  
Synonymie

## 1. Introduction

La section 5 du chapitre 3 est consacrée au concept de **signe linguistique**, tel que défini par Ferdinand de Saussure. La caractéristique principale du signe linguistique est d'être constitué par l'association d'un signifiant et d'un signifié. Tandis que les chapitres 4 et 5 étaient consacrés à la composition du signifiant, ce chapitre s'intéresse à la notion de signifié, la composante du signe qui véhicule un contenu conceptuel. En sémantique lexicale, il s'agit donc d'étudier le **sens conventionnel** véhiculé par les signes linguistiques tel que partagé par une communauté linguistique donnée. Ce sens conventionnel est désigné par la notion de **signification**.

La signification peut s'étudier à différents niveaux. Nous nous en tiendrons dans ce chapitre à la discussion du niveau lexical, en proposant différentes approches de l'étude de la signification des « mots ». Ce chapitre est divisé en quatre parties, respectivement consacrées aux concepts de base de la sémantique lexicale (section 2), à la distinction entre homonymie et polysémie (section 3), à la description des mots polysémiques (section 4) et aux relations sémantiques (section 5). Les dimensions de la signification qui dépassent le niveau lexical (sémantique de la phrase et sémantique textuelle) seront abordées dans le chapitre 8.

## 2. Concepts de base de la sémantique lexicale

### 2.1 *Lexème (unité lexicale)*

Comme évoqué dans le chapitre précédent, il n'existe pas de relation uniforme et univoque entre la forme et la signification d'un mot. En effet, une unité de sens ne correspond pas toujours à un mot graphique bien délimité, mais peut être associée à un groupe de mots graphiques. C'est notamment le cas des expressions idiomatiques comme « être dans de beaux draps ». Nous utilisons la notion de **lexème** (aussi appelé **mot lexical** ou **unité lexicale**) pour désigner des unités conceptuelles distinctes. La notion de lexème correspond à ce que nous avons appelé « morphème lexical » dans le chapitre précédent. Cette notion désigne une suite de phonèmes formant une unité sémantique de base dénotant un concept abstrait (par exemple un sentiment) ou concret (comme un objet) indépendant de la situation de communication. En pratique, un lexème peut correspondre à un seul mot graphique (*calcul*), à une partie de mot graphique (*constitu-* dans *constitution*) ou plusieurs mots graphiques (*au fur et à mesure*).

### 2.2 *Lexique*

On appelle **lexique** l'ensemble des lexèmes d'une langue, partagés par une communauté linguistique. Les dictionnaires ont pour objectif de décrire le lexique d'une langue. Dans les dictionnaires, les lexèmes sont structurés alphabétiquement, mais il s'agit d'une construction artificielle. De manière plus naturelle, le lexique peut être abordé depuis une perspective sémasiologique ou une perspective onomasiologique. L'**approche sémasiologique** du lexique prend les lexèmes comme point de départ et vise à décrire

leur(s) acception(s). Ainsi, on pourra établir qu'un lexème comme «café» peut s'employer à la fois pour désigner « les graines du fruit du caféier » (comme dans *récolte de café*), ces « graines torréfiées » (comme dans *paquet de café*), le « caféier » en lui-même (comme dans *plantation de café*), la « boisson obtenue par infusion des graines torréfiées et moulues » (comme dans *tasse de café*) ou le « lieu public où l'on consomme des boissons » (comme dans *le café du coin*). Quand un lexème dispose de plusieurs sens ou acceptions, on parle de polysémie (voir section 3 du présent chapitre). **L'approche onomasiologique** du lexique part de nos domaines d'expérience et les structure en **champs sémantiques**. Il s'agit alors de regrouper les lexèmes qui appartiennent à un champ sémantique particulier, c.-à-d. de faire l'inventaire des lexèmes qui réalisent ou se réfèrent à ce domaine d'expérience. Un exemple de domaine d'expérience est par exemple le domaine de la « peur ». Ce domaine conceptuel est structuré linguistiquement par un champ sémantique, c.-à-d. par un ensemble de lexèmes comme *angoisse, appréhender, épouvante, frémir, lâche, redouter, terreur...* qui se rapportent à ce domaine.

### 3. Homonymie et polysémie

La notion de signe linguistique donne la fausse impression qu'il existe une relation univoque entre le signifiant et le signifié, c.-à-d. qu'un signifiant a un signifié unique et bien délimité (on parle dans ce cas de **monosémie**). Or, la réalité linguistique est plus complexe, notamment parce qu'un même signifié peut être associé à plusieurs signifiants (par exemple en cas de la synonymie, cf. ci-dessous), mais aussi parce qu'un même signifiant peut avoir plusieurs signifiés. Dans ce dernier cas, on fait une distinction entre des situations d'homonymie et des situations de polysémie.

En cas d'**homonymie**, la similitude entre deux signifiants provient de sources étymologiques différentes et est le résultat d'évolutions phonétiques aléatoires. C'est notamment le cas de la paire *avocat* /professionnel inscrit au barreau/, qui provient du latin 'advocatus' — *avocat* /fruit de l'avocatier/, emprunté à l'espagnol 'aguacate', forme elle-même empruntée à l'aztèque 'āhuacatl'. Dans le cas d'*avocat*, on a affaire à des **homonymes parfaits**, car la similitude entre les deux signifiants s'opère aussi bien sur le plan de la forme sonore que de la forme graphique. D'un point de vue lexicographique, les homonymes sont généralement décrits sous deux entrées distinctes au dictionnaire. Quand la ressemblance ne repose que sur la forme sonore, on parle d'**homophonie** (*mer, maire* et *mère* sont considérés comme des homophones, car ils partagent la forme [mɛR] à l'oral, mais ont des formes graphiques différentes). Quand la ressemblance ne repose que sur la forme graphique, on parle d'**homographie** (*couvent* et *couvent* sont considérés comme des homographes, car ils partagent la même forme graphique, mais deux formes sonores différentes, respectivement [kuv] et [kuvã]).

En cas de **polysémie**, le fait que plusieurs signifiés soient associés à un seul signifiant est le résultat de processus d'extension de sens. C'est notamment le cas du lexème *café* évoqué ci-dessus, qui compte plusieurs acceptions, renvoyant à des référents bien distincts, mais entre lesquelles il est possible d'établir un lien. Les différentes acceptions d'un lexème polysémique sont donc interreliées. Cela veut dire que l'on peut accéder à



une (nouvelle) acception sur la base d'une autre acception. Ainsi, dans le cas du lexème *café*, on peut facilement percevoir un lien entre l'« arbre » et la « graine du fruit », ou encore entre les « graines » et la « boisson obtenue par infusion de ces graines moulues et torréfiées ».

#### 4. Description des différentes acceptions d'un mot polysémique

L'étude des relations pouvant exister entre les différentes acceptions d'un lexème polysémique relève de l'approche sémasiologique du lexique (cf. ci-dessus). La mise en relation de ces acceptions repose d'une part sur des procédés sémantiques, et d'autre part sur des procédés rhétoriques.

Par procédé sémantique, on entend des procédés d'extension ou de restriction de sens. Dans le cas d'un procédé d'**extension de sens** (aussi appelé **généralisation**), on crée une nouvelle acception en élargissant la portée d'une acception existante pour l'appliquer à de nouvelles situations ou à des entités distinctes. Ainsi, le lexème *panier* désignait-il à la base un « réceptacle pouvant contenir du pain » (du latin 'panere'), avant de voir son sens s'étendre à « réceptacle pouvant contenir n'importe quel type de marchandises ». De la même manière, la première acception du verbe *arriver* dénotait le fait de « parvenir de l'autre côté de la rive », avant de s'étendre pour englober le fait d'« atteindre une destination », quelle qu'elle soit. Le procédé de **restriction de sens** (aussi appelé **spécialisation**) désigne le mouvement inverse, à savoir de créer une nouvelle acception en limitant l'étendue d'une acception existante. C'est notamment le cas du lexème *homme*, qui désigne, à la base, des « êtres humains », mais qui peut aussi à la suite d'un procédé de restriction de sens ne désigner que « êtres humains de sexe masculin ». De même, dans l'énoncé *Tu t'es vu quand t'as bu ?*, le lexème *boire* ne désigne pas l'idée d'« avaler un liquide », mais bien d'« avaler un liquide alcoolisé ». Cette deuxième acception est plus spécifique que la première. Elle est le résultat d'un processus de restriction de sens. Les procédés d'extension et de restriction de sens représentent en fait deux perspectives différentes d'un même phénomène (un peu comme un processus de 'zooming out' ou de 'zooming in'). Il n'est pas toujours aisé de déterminer dans quel ordre s'opèrent ces procédés. C'est généralement l'étymologie qui pourra attester de l'existence préalable d'une acception particulière, et ainsi déterminer la nature du lien existant entre deux acceptions.

Les procédés rhétoriques désignent, quant à eux, des phénomènes d'extension de sens comme la métaphore ou la métonymie, reposant principalement sur des relations d'associations (mentales) ou de contiguïté (contextuelle). Le développement d'une nouvelle acception par **métaphore** découle (de la perception) d'une intersection sémantique avec une acception existante. Ainsi, il s'agit d'utiliser un lexème existant pour désigner une nouvelle entité dont on suppose qu'elle partage des sèmes avec l'entité de base. Ainsi, quand un locuteur utilise le lexème *roc* pour désigner une personne sur laquelle on peut compter (comme dans « *Tu es mon roc* »), il se base sur l'idée que le « roc » comprend les sèmes de la « solidité » et de la « permanence » que le locuteur cherche à convoquer ici en les attribuant à la personne dont il parle.

Le Petit Robert définit la **métonymie** comme suit : «procédé de langage par lequel on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire (la cause pour l'effet, le contenant pour le contenu)». Le développement d'une nouvelle acception par métonymie repose dès lors sur une relation de contiguïté ou de proximité (conceptuelle ou contextuelle) entre un nouveau référent et un référent existant. Ainsi pourra-t-on utiliser le lexème *verre* pour dénoter son contenu, sur la base de la relation de contiguïté (ou de contact) existant entre le contenant et le contenu (voir aussi *boire une bonne bouteille*). De même pourra-t-on employer le lexème *café* pour désigner l'endroit où l'on peut en consommer (parmi d'autres boissons) ou encore dire que le Standard a recruté un bon pied gauche durant le mercato hivernal, pour désigner un joueur particulièrement habile de ce pied.

## 5. Les relations sémantiques

### 5.1. Synonymie

Comme évoqué ci-dessus, un seul et même signifié peut être réalisé par différents signifiants, on parle alors de **synonymie**. L'exemple ci-dessous reprend tout une série de signifiants pouvant être associés au signifié « pauvre ».



Source : Philippe Geluck, *Le Chat au Congo*.

Il apparaît cependant peu probable que tous ces signifiants soient interchangeables dans tous leurs contextes d'utilisation. En effet, même si tous ces termes ont la même dénotation (ils désignent tous le fait d'être pauvre), leur **connotation**, c.-à-d. l'ensemble des valeurs affectives qu'ils véhiculent, peut varier. Ainsi, certains signifiants peuvent-ils paraître plus ou moins injurieux, ou limités à des registres d'utilisation bien délimités. C'est à ce titre que l'on postule qu'il n'existe pas vraiment de synonymie parfaite entre deux lexèmes.

### 5.2 Antonymie

Une autre relation sémantique principale est l'**antonymie** qui désigne le fait que deux lexèmes ont des signifiés opposés ou contraires. Cette notion de 'contraire', assez floue, peut se concrétiser de différentes manières. On distingue ainsi trois sous-catégories

d'antonymie : l'**antonymie complémentaire**, selon laquelle deux lexèmes sont tels que la négation de l'un implique l'autre (par exemple la paire *vivant-mort* : 'si X n'est pas vivant, alors X est mort'); l'**antonymie réciproque** qui oppose des lexèmes présentant une même situation sous différentes perspectives (par exemple la paire *acheter— vendre* : 'si X achète quelque chose à Y, alors Y vend quelque chose à X'); et l'**antonymie stricte** qui oppose des lexèmes de manière non absolue, de telle sorte que la négation de l'un n'implique pas l'affirmation de l'autre (par exemple la paire *chaud-froid* : 'X n'est pas chaud' n'implique pas que 'X est froid', il existe des intermédiaires entre ces deux pôles).



## VII. Éléments de syntaxe

### Objectifs

Ce chapitre a pour objectif d'introduire les notions de base de la syntaxe, et notamment de décrire les différentes unités syntaxiques, les règles qui leur permettent de se combiner pour former des unités de communication, et les rôles syntaxiques et sémantiques que ces unités jouent dans l'encodage d'information. Plus spécifiquement, il tentera de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui constitue une phrase grammaticale ?
- Comment les mots se répartissent-ils en classes grammaticales ? Quelles sont les caractéristiques de ces classes ?
- Qu'entend-on par mot lexical et mot grammatical ?
- Quelles sont les caractéristiques formelles et fonctionnelles des différentes classes de mots ?
- Comment segmenter les phrases pour identifier des unités porteuses de fonctions syntaxiques (syntagmes) au sein de celles-ci ?
- Comment les syntagmes se combinent-ils pour former des propositions ?
- Quels sont les niveaux d'organisation d'une phrase ?
- Quels rôles syntaxiques, sémantiques et grammaticaux peut-on attribuer aux syntagmes ?
- Qu'est-ce que la valence d'un verbe ?

### Concepts clés

Adjectif	Phrase complexe
Adjoint (angl. <i>adjunct</i> )	Prédicat
Adverbe	Préposition
Agent	Proposition (angl. <i>clause</i> )
Analyse distributionnelle	Proposition indépendante
Argument	Proposition principale
Bénéficiaire	Proposition subordonnée
Classes de mots	Pronom
Conjonction	Rôle sémantique
Déterminant	Sujet
Enchâssement (angl. <i>embedding</i> )	Structure de surface
Expérimenteur	Structure profonde
Événement	Syntagme (angl. <i>phrase</i> )
Fonction syntaxique	Syntagme adjectival
Grammaticalisation	Syntagme adverbial
Grammaticalité	Syntagme nominal
Intelligibilité	Syntagme prépositionnel
Interjection	Syntagme verbal
Mot grammatical	Récursivité
Mot lexical	Valence
Nom	Verbe
Noyau	Verbe avalent
Objet	Verbe bivalent
Patient	Verbe monovalent
Phrase	Verbe quadrivalent
Phrase simple	Verbe trivalent

## 1. Introduction

Le terme *syntaxe* provient du grec ancien *suntaksis*, qui signifie « arrangement ». La syntaxe étudie comment les mots se combinent entre eux pour former des phrases, souvent considérées comme l'unité de base de la communication qui permet aux locuteurs d'exprimer des idées, de les relier et de les nuancer. Comme le suggère McGregor (2015, p. 106), « the syntax of a language provides a ready-made system of principles for the construction (production by a speaker) and interpretation (understanding or interpretation by a hearer) of novel sentences—sentences that have never previously been uttered in the language, sentences that express new meanings and sentences that express old meanings in new ways. » Ainsi, la syntaxe s'intéressera à la nature grammaticale des mots, à leur distribution, aux relations que les mots entretiennent entre eux, aux règles qui leur permettent de se regrouper pour former des unités qui remplissent des fonctions au sein d'une phrase, et permettent aux locuteurs d'une langue d'encoder linguistiquement des éléments de leur expérience.

La syntaxe est généralement considérée comme le cœur de l'analyse grammaticale d'une langue, car elle cherche à décrire et formaliser les régularités qu'entretiennent des unités linguistiques pour former des phrases. Dans la hiérarchie des unités linguistiques, il est généralement admis que la phrase constitue le niveau supérieur, au-dessus duquel les unités ne se combinent plus en respectant des règles strictes, comme c'est le cas pour la phonologie, la morphologie ou la syntaxe. En effet, l'unité linguistique supérieure, le texte, qui se construit à partir de la combinaison de phrases, repose sur des procédés qui dépassent le cadre formel de la grammaire.

### 1.1 Grammaticalité et intelligibilité

Les exemples (1) à (4) illustrent qu'il n'est pas possible de combiner les différents mots d'une phrase de manière aléatoire. En effet, les mots se regroupent selon certaines règles propres à la grammaire de chaque langue pour générer un nombre potentiellement infini de phrases grammaticales. Par phrase grammaticale, on entend une phrase dont la production respecte les règles de formation de phrase dans une langue donnée. On distingue la grammaticalité d'une phrase de son intelligibilité, à savoir sa capacité à véhiculer un sens compréhensible pour un interlocuteur.

(1) En une heure, Vernon a terminé les cinq cigarettes du paquet.<sup>17</sup>

(2) En une heure du paquet, les cinq cigarettes ont terminé Vernon.

(3) En une heure, Vernon a les cinq cigarettes du paquet terminé

(4) En une heure du paquet, les Vernons a cigarettes cinq terminé.

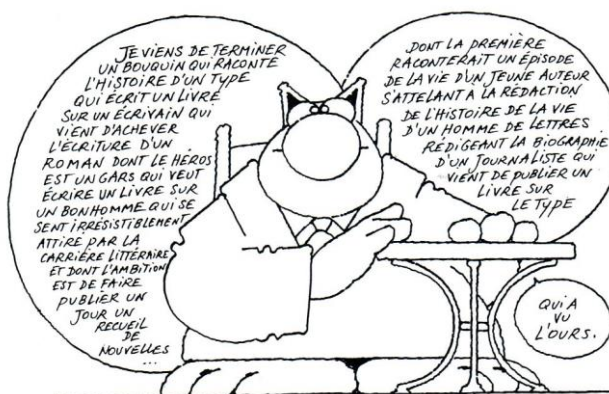
---

<sup>17</sup> Source : V.Despentès (2015), *Vernon Subutex, Tome 1*. Paris : Grasset.

Ainsi, les locuteurs du français reconnaîtront sans trop de difficultés la phrase reprise sous (1) comme grammaticale et intelligible et la phrase reprise sous (4) agrammaticale et inintelligible. L'exemple (3) constitue un exemple de phrase agrammaticale, mais intelligible, tandis que l'exemple (2) présente une phrase inintelligible, mais tout à fait grammaticale. Ce dernier exemple illustre également que nous avons une connaissance intuitive des règles selon lesquelles les mots se combinent pour former des phrases grammaticales.

### 1.2 Récursivité

La capacité de générer un ensemble de phrases potentiellement infini sur la base d'un nombre fini de règles syntaxiques constitue une performance peu commune, rendue possible par le principe de récursivité, selon lequel une même règle peut être appliquée de manière récurrente, comme l'évoque l'illustration ci-contre avec l'enchâssement de propositions relatives



Source : Geluck, P. (2005), *Ma langue au chat*. Casterman.

À la suite de cette introduction à quelques principes généraux de syntaxe, ce chapitre abordera les notions de classes de mots (section 2) et les différentes unités de l'analyse syntaxique que sont les syntagmes (section 3), les propositions (section 4) et les phrases (section 5). Il approfondira ensuite la question de la structure syntaxique des propositions (section 6), les notions de fonctions syntaxiques (section 7) et de valence (section 8), avant de décrire les rôles sémantiques (section 9) et syntaxiques (section 10) que peuvent remplir les syntagmes.

## 2. Classes de mots (anglais : *part-of-speech*)

Les travaux réalisés dans le cadre du courant de l'analyse distributionnelle se sont concentrés sur la description des unités constitutives des phrases, les mots, et plus particulièrement sur leur distribution, définie comme la place que ces unités occupent dans l'environnement linguistique (c.-à-d. les éléments avec lesquels ces unités co-occurrent à gauche et à droite). Cette approche permet d'une part d'établir des relations de co-occurrences formelles entre certaines catégories de mots, par exemple le fait qu'un adjectif précède ou suive immédiatement un nom, ou le fait qu'un déterminant soit systématiquement suivi d'un nom, etc. Cette approche permet d'autre part de regrouper



les unités qui partagent les mêmes caractéristiques distributionnelles dans une même catégorie grammaticale, ou **classe de mots**. Au-delà des critères distributionnels, ces classes de mots peuvent également se distinguer sur la base de critères formels, par exemple liés à des caractéristiques morphologiques de leurs membres, ou de critères sémantiques. Le passage repris sous (5) illustre ces différentes classes de mots.

(5) Facebook n'a plus rien à voir avec le joyeux bordel auquel il avait participé, il y a une dizaine d'années. On ne savait trop s'il s'agissait d'un gigantesque baisodrome, d'une boîte de nuit, d'une mise en commun de toutes les mémoires affectives du pays. Internet invente un espace-temps parallèle, l'histoire s'y écrit de façon hypnotique — à une allure bien trop rapide pour que le cœur y introduise une dimension nostalgique. Ça n'a pas le temps de prendre qu'on est déjà dans un autre paysage. Vernon traîne sur son réseau Facebook comme il errerait dans un cimetière, les derniers occupants des lieux sont des zombies furieux, qui vocifèrent comme s'ils étaient des cobayes enfermés dans leurs cellules, écorchés vifs et les plaies passées au gros sel.

V. Despentès, 2015, *Vernon Subutex*. Tome 1.

Les **verbes** dénotent des événements (actions, processus, états), présentent une forme variable (nombre, temps, mode, personne) et ont pour caractéristique distributionnelle de structurer les termes constitutifs d'une phrase (voir 7.7). Les verbes représentent une catégorie large qui comporte plusieurs sous-catégories (auxiliaires, verbes transitifs vs intransitifs, verbes pronominaux, verbes copules...). Les **noms** désignent des êtres humains, des processus, entités concrètes (substances, objets...) ou abstraites (sentiments, états...), ils varient en genre et en nombre et se combinent avec des articles et des adjectifs. Au sein de la catégorie, on peut distinguer les noms propres (*Vernon, Internet...*) des noms communs (*histoire, plaies...*), les noms simples (*dimension, paysage...*) des noms composés (*boîte de nuit, mise en commun, espace-temps...*) ou encore les noms comptables (*année...*) des noms non-comptables (*gros sel*). Les **adjectifs** expriment une qualité ou une caractéristique des noms qu'ils accompagnent (adjectifs qualificatifs) ou un rapport de détermination (adjectifs déterminatifs, parmi lesquels les adjectifs démonstratifs, possessifs, numéraux, indéfinis). Ils sont adjoints à un substantif avec lequel ils s'accordent en genre et en nombre. Ils peuvent aussi varier en fonction du degré de comparaison (comparatif, superlatif). Ils peuvent remplir la fonction d'épithète ou d'attribut. Les **adverbes** modifient ou nuancent le sens d'un verbe, d'un adjectif ou d'un autre adverbe et sont caractérisés par leur forme invariable. Ils peuvent ainsi exprimer une modalité, une gradation, une négation, une intensité...

Les verbes, noms, adjectifs et adverbes sont considérés comme des **mots lexicaux**, car il s'agit de mots qui ont un sens lexical, auquel correspond un référent dans le monde extérieur au système linguistique. Ces catégories sont également perçues comme ouvertes, car de nouvelles unités, désignant de nouvelles entités ou processus, intègrent

automatiquement ces catégories. Aux mots lexicaux, on oppose les **mots grammaticaux**, qui regroupent les pronoms, les déterminants, les prépositions, les conjonctions et les interjections, qui se distinguent avant toute chose par leur fonction au sein même du système linguistique. Ces catégories sont perçues comme fermées, car il n'est pas possible d'y ajouter de nouveaux membres sans modifier le système linguistique en lui-même. L'intégration de nouvelles unités dans ces classes ne peut en effet résulter que d'un processus de **grammaticalisation**, selon lequel un mot lexical se transforme en mot grammatical, ou un mot grammatical développe de nouvelles fonctions. Par exemple, la préposition *chez* en français provient étymologiquement du substantif latin *casa*, qui signifiait « maison ». Ces processus de grammaticalisation s'étendent sur de longues périodes temporelles et sont notamment étudiés par la linguistique diachronique.

Comme leur nom l'indique, les pronoms ont pour fonction de remplacer un nom ou un syntagme nominal au sein d'une phrase, généralement pour éviter sa répétition. On distingue les pronoms personnels, sujets (*il, on...*) et objets (*y*), les pronoms démonstratifs (*ça*), possessifs, interrogatifs et relatifs (*auquel*). Les **déterminants** précèdent les noms et en précisent le genre et le nombre. Ils peuvent être définis ou indéfinis. On distingue des déterminants possessifs (*leurs, sa*), démonstratifs et interrogatifs. Les **prépositions** sont invariables et ont pour fonction de relier des constituants entre eux ou à la phrase entière, en spécifiant la nature sémantique ce lien. Les **conjonctions** sont également invariables et ont pour fonction de joindre des mots, des groupes de mots ou des propositions. On distingue les conjonctions de coordination, qui relie deux unités de même statut (*et*) et les conjonctions de subordination, qui relie une proposition subordonnée à une proposition principale (*si, comme, que*). Enfin, les interjections sont des mots invariables et indépendants, insérés pour interpeller un interlocuteur ou exprimer une émotion ou un sentiment par rapport au contenu de la phrase (par exemple *zut, hélas...*).

Ces différentes catégorisations nous permettent de structurer le lexique sur la base de la fonction grammaticale de chaque unité. Certains aspects de ces catégorisations méritent cependant d'être nuancés. Tout d'abord, la dichotomie entre les mots lexicaux et grammaticaux n'est pas toujours aussi tranchée qu'elle apparaît. Ainsi, même si la fonction première des prépositions est de relier des constituants, celles-ci ont également un sens lexical, et ressemblent donc pour cet aspect aux mots lexicaux. Par contre, le caractère fermé de cette classe la rapproche des caractéristiques des mots grammaticaux. Le raisonnement inverse vaut pour les auxiliaires. En tant que verbes, ceux-ci sont généralement associés aux mots lexicaux; or ils ont développé des fonctions qui les rapprochent davantage des mots grammaticaux. Ensuite, certaines unités peuvent se retrouver à l'intersection de deux classes de mots. Par exemple, les déterminants possessifs comme *son* dans l'exemple (6) ou *leurs* dans l'exemple (7) exercent une fonction sur le nom qui suit, mais ont également une dimension pronominale dans la mesure où ils renvoient aux entités qui détiennent l'entité possédée (respectivement *Vernon* et *des cobayes*).

(6) Vernon traîne sur **son** réseau Facebook comme il errerait dans un cimetière...

(7) ...comme s'ils étaient des cobayes enfermés dans **leurs** cellules...

Enfin, certains mots peuvent par leur multifonctionnalité se retrouver dans plusieurs classes de mots différentes. Ainsi, un mot comme *que* peut à la fois être employé comme conjonction de subordination (8), comme pronom relatif (9), comme pronom interrogatif (10) ou même comme déterminant, en combinaison avec *de* (11).

(8) L'avocate soutient **qu'**il s'agit d'une mauvaise interprétation des faits.<sup>18</sup>

(9) L'article **qu'**elle a rédigé sur ses dernières expériences a été accepté pour publication dans la revue *Science*.

(10) **Que** cherche-t-elle à démontrer ?

(11) **Que** de monde dans les Ardennes le week-end dernier !

### 3. Syntagmes (anglais : *phrases*)

Les syntagmes peuvent être définis comme « une suite de morphèmes liés entre eux par des relations de dépendance, et formant de ce fait une unité syntaxique » (Chiss et coll. 2001 : 19). Il est important de souligner que ces syntagmes constituent des regroupements cohérents. Ils sont structurés autour d'un **noyau**, qui peut être modifié par un ou plusieurs éléments. Comme pour les autres unités linguistiques, les syntagmes peuvent être identifiés grâce au test de commutation (voir section 4.2 du chapitre 4 et <https://youtu.be/pu-HcCToXCI>).

On distingue différents types de syntagmes, mais les syntagmes nominaux et les syntagmes verbaux constituent les catégories principales, notamment parce que la combinaison d'un **syntagme nominal** et d'un **syntagme verbal** est nécessaire pour former une phrase grammaticale.

#### 3.1 Syntagme nominal (anglais : *noun phrase*)

Les syntagmes nominaux désignent des entités concrètes ou abstraites et sont structurés autour d'un nom, qui en constitue le noyau. Ce noyau est généralement précédé d'un article et peut être modifié par un syntagme adjectival, un syntagme prépositionnel, une subordonnée participiale ou une proposition relative. Ainsi dans la phrase (12), le syntagme nominal *Facebook* contient un seul élément, le nom propre *Facebook*, qui en constitue le noyau, alors que le syntagme nominal *le joyeux bordel auquel il avait participé, il y a une dizaine d'années* a pour noyau le nom *bordel*, modifié d'une part par le syntagme adjectival *joyeux*, et d'autre part par la proposition relative introduite par *auquel* et qui est elle-même structurée par la combinaison d'un syntagme nominal et d'un syntagme verbal. Le fait de retrouver un syntagme à l'intérieur d'un syntagme, par exemple dans ce cas, le fait qu'un syntagme verbal soit inclus dans un syntagme nominal

---

<sup>18</sup> Les exemples (8) à (11) ont été construits.

qui fait lui-même partie d'un syntagme verbal de niveau supérieur est connu sous le nom d'**enchâssement** (ou *embedding* en anglais).

(12) [Facebook]<sub>SN</sub> [n'a plus rien à voir [avec [le joyeux bordel auquel il avait participé, il y a une dizaine d'années]<sub>SN</sub>]<sub>SPrep</sub>]<sub>SV</sub>.

(13) [les derniers occupants des lieux]<sub>SN</sub> [sont [des zombies furieux, qui vocifèrent comme s'ils étaient des cobayes enfermés dans leurs cellules, écorchés vifs et les plaies passées au gros sel]<sub>SN</sub>]<sub>SV</sub>

Dans l'exemple (13), le syntagme nominal *les derniers occupants des lieux* est structuré autour du noyau nominal *occupants*, lui-même modifié par le syntagme adjectival *derniers* et le syntagme prépositionnel *des lieux*. Dans cette même phrase, le second syntagme a pour noyau le nom *zombie*, modifié par la proposition relative *qui vocifèrent comme s'ils étaient des cobayes enfermés dans leurs cellules*, et les deux propositions participiales *écorchés vifs* et *les plaies passées au gros sel*. Comme ces différents exemples l'illustrent, le syntagme nominal revêt différents niveaux de complexité, variant d'un syntagme nominal simple, composé d'un article et d'un nom, à un syntagme complexe, incluant plusieurs sous-syntagmes. Le syntagme nominal peut également être indépendant ou faire partie d'un syntagme supérieur.

### 3.2 Syntagme verbal (anglais : verb phrase)

Le syntagme verbal est composé d'un noyau verbal, qui peut être modifié par un complément direct, sous la forme d'un syntagme nominal, comme *un espace-temps parallèle* dans l'exemple (14) ou *la Hyène* dans l'exemple (15); un complément indirect, sous la forme d'un syntagme prépositionnel, comme *lui* dans l'exemple (15), dans lequel le pronom *lui* se substitue au syntagme *à la jeune fille*; un adjectif attribut, comme *petite* dans l'exemple (16); un adverbe, comme *souvent* (17) ou encore un complément circonstanciel, sous la forme d'un syntagme prépositionnel, comme le complément *au-dessus de chez nous* (16) ou le pronom *y* (14), qui remplace *sur Internet*.

(14) [Internet]<sub>SN</sub> [inventé<sub>V</sub> [un espace-temps parallèle]<sub>SN</sub>]<sub>SV</sub>, [l'histoire]<sub>SN</sub> [s'[y]<sub>SPrep</sub> écrit]<sub>SV</sub> [de façon hypnotique]<sub>SPrep</sub> — [à une allure bien trop rapide pour que le cœur y introduise une dimension nostalgique]<sub>SPrep</sub>.

(15) [Sélim]<sub>SN</sub> [[lui]<sub>SPrep</sub> avait présenté<sub>V</sub> [la Hyène]<sub>SN</sub>]<sub>SV</sub>.<sup>19</sup>

(16) elle [habitait<sub>V</sub> [au-dessus de chez nous]<sub>SPrep</sub>]<sub>SV</sub> quand [tu]<sub>SN</sub> [étais<sub>V</sub> [petite]<sub>SAdj</sub>]<sub>SV</sub>

(17) Elle [[t']<sub>SN</sub> av [souvent]<sub>SAdv</sub> gardée<sub>V</sub>]<sub>SV</sub>.

Comme le syntagme nominal, le syntagme verbal peut présenter différents degrés de complexité. Il est généralement indépendant, mais peut se retrouver dans des syntagmes

<sup>19</sup> Les exemples (15) à (17) proviennent de V.Despentès (2015), *Vernon Subutex, Tome 1*. Paris : Grasset.

nominaux supérieurs, notamment par l'intermédiaire de phrases relatives (voir l'exemple 12 ci-dessus).

### 3.3 Syntagme adjectival (anglais : adjectival phrase)

Le syntagme adjectival est structuré autour d'un adjectif (noyau), qui peut être modifié par un adverbe comme *toute* (18) ou *bien trop* (19), ou un complément prépositionnel, comme *à en faire peur* dans l'exemple (20).

(18) Quand tu [étais<sub>v</sub> [toute petite]<sub>SAdj</sub>]<sub>SV</sub><sup>20</sup>

(19) [à<sub>Prep</sub> [une<sub>Det</sub> allure<sub>N</sub> [[bien trop]<sub>SAdv</sub> rapide<sub>Adj</sub>]<sub>SAdj</sub>]<sub>SN</sub>]<sub>SPrep</sub>

(20) Sa soif de revanche [était [grande<sub>Adj</sub> [à en faire peur]<sub>Sprep</sub>]<sub>SAdj</sub>]<sub>SV</sub><sup>21</sup>

Le syntagme adjectival n'apparaît pas de manière indépendante, mais occupe une fonction au sein d'un syntagme nominal ou verbal.

### 3.4 Syntagme adverbial (anglais : adverbial phrase)

Le syntagme adverbial a pour noyau un adverbe. Celui-ci peut être modifié par un autre adverbe (21) ou un complément prépositionnel (22).

(21) [à<sub>Prep</sub> [une<sub>Det</sub> allure<sub>N</sub> [[bien trop]<sub>SAdv</sub> rapide<sub>Adj</sub>]<sub>SAdj</sub>]<sub>SN</sub>]<sub>SPrep</sub>

(22) Une rue qui [court<sub>v</sub> [parallèlement<sub>Adv</sub> [à la Seine]<sub>Sprep</sub>]<sub>SAdv</sub>]<sub>SV</sub><sup>22</sup>

Comme le syntagme adjectival, il n'apparaît pas de manière indépendante, mais uniquement au sein d'un autre syntagme nominal ou verbal.

### 3.5 Syntagme prépositionnel (anglais : prepositional phrase)

Le syntagme prépositionnel repose sur la combinaison d'une préposition et d'un syntagme nominal (dans la majorité des cas, voir les exemples 23 à 25) ou verbal (26). Bien qu'il soit qualifié de prépositionnel, c'est bien le nom (ou le verbe) qui l'accompagne qui est considéré comme le noyau du syntagme.

(23) l'histoire]<sub>SN</sub> [s'[y]<sub>Sprep</sub> écrit<sub>v</sub>]<sub>SV</sub> [de<sub>Prep</sub> [façon hypnotique]<sub>SN</sub>]<sub>SPrep</sub>

(24) [à<sub>Prep</sub> [une allure bien trop rapide]<sub>SN</sub>]<sub>SPrep</sub>

(25) Une rue qui [court<sub>v</sub> [parallèlement<sub>Adv</sub> [à<sub>Prep</sub> [la Seine]<sub>SN</sub>]<sub>Sprep</sub>]<sub>SAdv</sub>]<sub>SV</sub>

<sup>20</sup> L'exemple (18) a été légèrement modifié pour illustrer le propos.

<sup>21</sup> L'exemple (20) a été construit.

<sup>22</sup> source : *Le Petit Robert*

(26) Sa soif de revanche [était [grande<sub>Adj</sub> [à<sub>Prep</sub> [en faire peur]<sub>sv</sub>]<sub>Sprep</sub>]<sub>SAdj</sub>]<sub>sv</sub>.

Le syntagme prépositionnel peut occuper une fonction au sein d'un autre syntagme, comme illustré par les exemples (25) et (26), ou apparaître de manière indépendante comme complément de phrase (voir 23).

#### 4. Proposition (anglais : *clause*)

La proposition constitue une étape intermédiaire entre les syntagmes et les phrases. D'un point de vue fonctionnel, elle permet d'encoder un processus issu de notre expérience ou de notre interaction avec l'environnement. D'un point de vue formel, elle résulte dans la majorité des cas de la combinaison d'un syntagme verbal et d'un syntagme nominal. Les propositions peuvent être **indépendantes**, et correspondre à une **phrase simple**, comme dans l'exemple (28) ou se combiner pour former des **phrases complexes**. Dans le cas, les propositions se combinent par coordination et subordination. Ainsi, la phrase reprise sous l'exemple (27) contient trois propositions. La proposition indépendante *Tu ne connais pas cette dame*, coordonnée par la conjonction, *mais* à la proposition principale *elle habitait au-dessus de chez nous* dont dépend la proposition subordonnée *quand tu étais petite*.

(27) (a) Tu ne reconnais pas cette dame, mais (b) elle habitait au-dessus de chez nous (c) quand tu étais petite. (28) Elle t'a souvent gardée.

Comme ces exemples l'illustrent, le niveau d'analyse de la proposition nous permet de distinguer plusieurs événements rassemblés au sein d'une même phrase.

#### 5. Phrase

Comme le mot, la phrase est une unité de sens commun dont la définition peut s'avérer complexe, puisqu'elle peut varier en fonction des critères graphiques, prosodiques, sémantiques et pragmatiques. Bien qu'elle ait longtemps été considérée comme l'unité de base de l'analyse syntaxique, les développements exposés dans les sections précédentes suggèrent plutôt qu'elle est le résultat des processus de combinaisons de syntagmes. En outre, identifier les propositions comme les unités de base d'encodage des événements de notre expérience nous permet de nous en tenir à une définition graphique de la phrase, comme étant la suite de caractères compris entre une majuscule et un point. La phrase sert alors de base à la constitution de textes.

Nous verrons au chapitre VIII que ces points de vue syntaxique ou graphique sur la phrase se distinguent du point de vue énonciatif ou pragmatique, qui considère la phrase en tant que production concrète d'un locuteur, située dans un contexte particulier, et parle alors d'*énoncé*.

## 6. Structure syntaxique

### 6.1 Représentation hiérarchique

L'analyse des syntagmes fait apparaître des relations entre eux, celles-ci seront discutées dans la section 7 du présent chapitre, sous le terme de *fonctions*. La combinaison des syntagmes met en lumière la **structure hiérarchique** de toute proposition. En effet, certains syntagmes sont inclus dans des syntagmes plus larges qui se combinent avec d'autres syntagmes à un niveau supérieur. Dans les exemples ci-dessus, ces relations de hiérarchie sont réalisées graphiquement par des crochets plus ou moins larges. Il existe d'autres manières de rendre graphiquement cette hiérarchisation. L'une des plus courantes est d'utiliser des arbres syntaxiques, comme le propose le courant théorique de l'**analyse en constituants immédiats**. Ce type d'analyse fait apparaître plusieurs niveaux qui mettent en lumière les relations hiérarchiques qui existent entre les syntagmes d'une seule et même phrase. Ainsi, la phrase *En une heure, Vernon a terminé les cinq cigarettes du paquet*<sup>23</sup> correspondrait à la représentation arborée suivante :

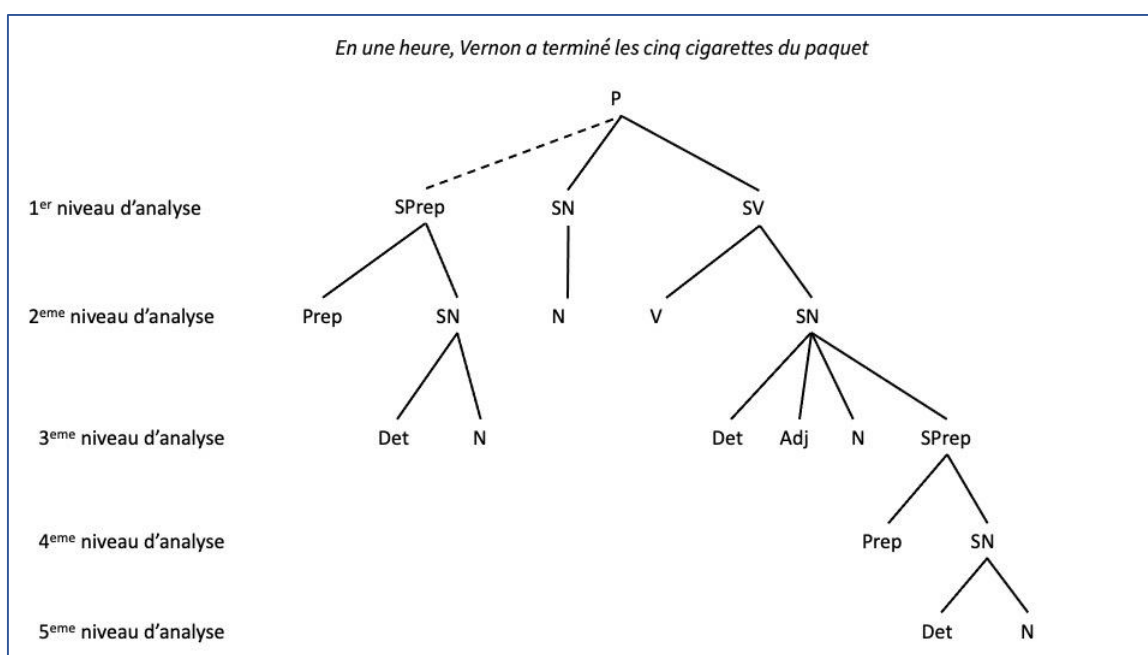


Figure 1 : représentation arborée de la proposition *En une heure, Vernon a terminé les cinq cigarettes du paquet*

### 6.2 Structure de surface et structure profonde

Comme évoqué ci-dessus, les syntagmes peuvent prendre des formes plus ou moins complexes. Il en résulte que les phrases peuvent varier dans leur complexité en surface, tout en gardant la même structure syntaxique à un niveau macro. Si nous considérons les

<sup>23</sup> Source : V.Despentes (2015), *Vernon Subutex, Tome 1*. Paris : Grasset.

propositions reprises sous les exemples (29) à (33), nous constaterons qu'elles présentent toutes la même structure syntaxique au premier niveau d'analyse, à savoir la structure **SN+SV**, malgré leur apparence différente en surface et malgré leur structure interne différente.

(29) [Arthur]<sub>SN</sub> [étudie]<sub>SV</sub>

(30) [Internet]<sub>SN</sub> [invente<sub>V</sub> [un espace-temps parallèle]<sub>SN</sub>]<sub>SV</sub>

(31) [Elle]<sub>SN</sub> [habitait<sub>V</sub> [au-dessus de chez nous]<sub>SPrep</sub>]<sub>SV</sub>

(32) [Sélim]<sub>SN</sub> [[lui]<sub>SPrep</sub> avait présenté<sub>V</sub> [la Hyène]<sub>SN</sub>]<sub>SV</sub>

(33) [Les derniers occupants des lieux]<sub>SN</sub> [sont<sub>V</sub> [des zombies furieux, qui vocifèrent comme s'ils étaient des cobayes enfermés dans leurs cellules, écorchés vifs et les plaies passées au gros sel]<sub>SN</sub>]<sub>SV</sub>

Ces exemples indiquent également l'importance de faire la distinction entre la **structure profonde** d'une proposition, qui met en lumière l'agencement des syntagmes qui la composent, et sa **structure de surface**, que l'on pourrait comparer au résultat de cet agencement.

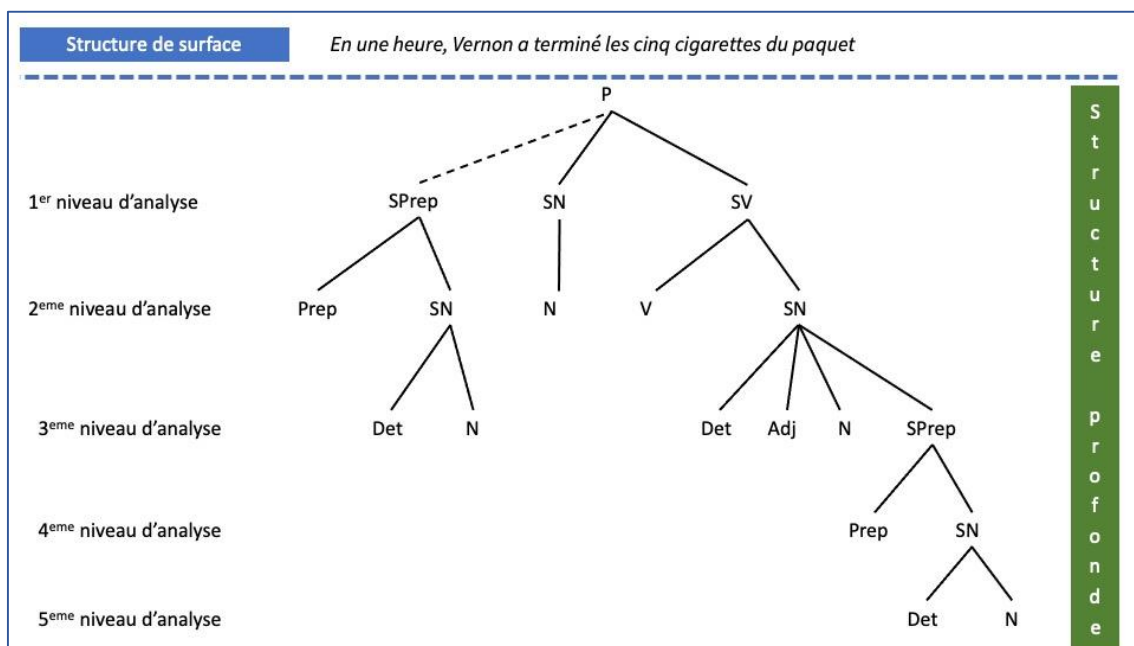


Figure 2 : structure de surface et structure profonde



### 6.3 Ambiguïté structurelle

Faire la distinction entre la structure de surface et la structure profonde d'une proposition permet également de résoudre des cas d'**ambiguïté structurelle**. Si nous considérons l'exemple (34), emprunté à Chiss, Filliolet et Maingueneau (2001), nous constaterons que cette proposition peut, en surface, donner lieu à deux interprétations différentes, qui correspondent respectivement à deux structures profondes différentes. Dans le premier cas, le balcon correspond à l'endroit depuis lequel des enfants regardent les fleurs. Dans le second, le balcon est l'endroit où se situent les fleurs. D'un point de vue syntaxique, c'est le nœud où se rattache le syntagme prépositionnel qui déterminera l'interprétation à privilégier, comme l'illustrent les représentations arborées ci-dessous.

(34) Des enfants ont regardé les fleurs du balcon

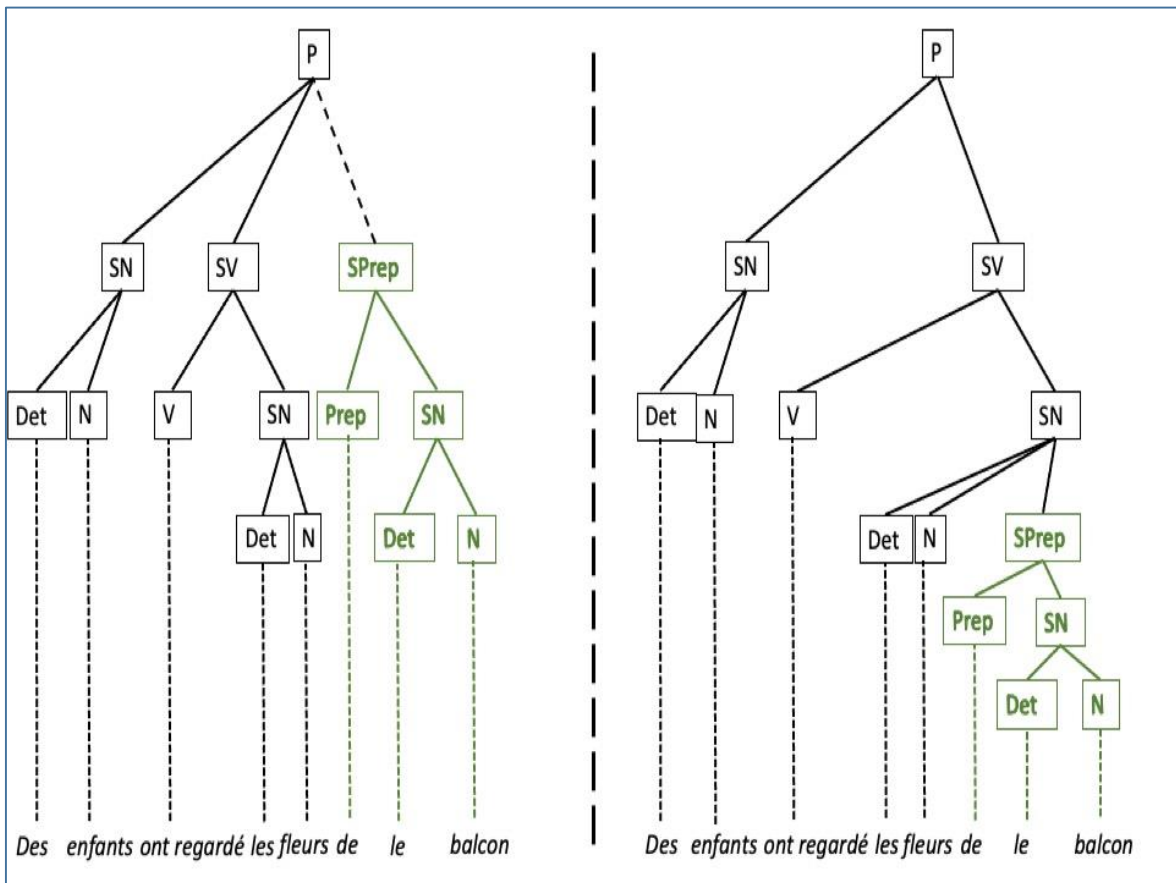


Figure 3 : représentations arborées d'une proposition ambiguë

## 7. Fonctions syntaxiques

Au sein d'une proposition, les différents syntagmes identifiés remplissent une fonction syntaxique. Parmi ces fonctions, celle de **prédicat** occupe une place centrale dans toute phrase. Un prédicat exprime une relation avec d'autres syntagmes de la proposition ou désigne une caractéristique attribuée à un autre syntagme. Le verbe *protester* dans l'exemple (37) ci-dessous donne des informations sur le syntagme nominal *la jeune fille*. C'est souvent le syntagme verbal qui remplit cette fonction prédictive, mais elle peut également être réalisée par un syntagme nominal, par exemple le syntagme *un principe bien ancré dans la maison* dans l'exemple (36), ou par un syntagme adjectival, comme *petite* dans l'exemple (42). Dans ces deux derniers cas, cependant, les syntagmes nominaux et adjectivaux sont introduits par un verbe copule, respectivement *être* et *étais*.

(35) Sélim avait dit non pour la pizza, pas de farine blanche le soir — (36) ça avait l'air d'être un principe bien ancré dans la maison, car (37) la jeune fille n'avait même pas protesté. (38) Elle avait gonflé les joues pour montrer qu'elle désapprouvait, mais sans insister. (39) Sélim lui avait présenté la Hyène :

– (40) Tu ne reconnais pas cette dame, mais (41) elle habitait au-dessus de chez nous (42) quand tu étais petite. (43) Elle t'a souvent gardée.

(44) Et la Hyène avait acquiescé, et (45) l'avait regardée avec ces yeux d'adultes qui vous ont talqué les fesses quand vous étiez une bambine, elle s'était retenue de dire...

V. Despentès, 2015, *Vernon Subutex*. Tome 1.

Les deux autres fonctions syntaxiques que nous pouvons identifier au niveau de la phrase sont celles d'**argument** (qui correspond à l'anglais *argument*) et d'**adjoint** (qui correspond à l'anglais *adjunct*). L'argument est un syntagme dont la présence est requise par le prédicat. Ainsi dans l'exemple (37), le verbe *protester* nécessite la présence d'un participant, ici, *la jeune fille*, qui remplit le rôle grammatical de sujet (cf. section 10 ci-dessous). Dans l'exemple (38), le verbe *gonfler* exige la présence de deux arguments : *elle* et *les joues*. Sans ces deux arguments, la proposition serait incomplète et à ce titre considérée comme agrammaticale et inintelligible. Les arguments sont souvent des syntagmes nominaux qui occupent les fonctions grammaticales de sujet ou objet, mais il peut également s'agir de syntagmes adverbiaux ou de syntagmes prépositionnels. C'est le cas de l'exemple (41) où le verbe *habiter* nécessite la présence d'un complément de lieu, réalisé ici par le syntagme prépositionnel *au-dessus de chez nous*. Dans la phrase (45), la présence du syntagme prépositionnel *avec ses yeux d'adultes qui vous ont talqué*

*les fesses quand vous étiez une bambine* n'est quant à elle pas conditionnée par le verbe *regarder*. On peut le laisser tomber, sans porter atteinte au caractère grammatical et intelligible de la phrase. Sa présence est plutôt motivée par des facteurs d'ordre stylistique de la part de l'auteur qui l'a produite. La même analyse peut être appliquée au syntagme prépositionnel *pour la pizza* dans l'exemple (35).

La différence principale entre des arguments et des syntagmes adjoints repose donc sur leur caractère obligatoire ou optionnel, déterminé par le prédicat. À ce titre, les arguments font partie intégrante du syntagme verbal, c'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont aussi appelés compléments du verbe, alors que les syntagmes adjoints sont indépendants du syntagme verbal, et sont dès lors considérés comme des compléments de phrase.

## 8. Valence

Par définition, les prédicats s'accompagnent d'un ou plusieurs arguments. C'est une des raisons qui justifie le rôle central qu'occupe le prédicat dans la construction syntaxique des propositions. En effet, c'est la nature du prédicat qui déterminera le nombre d'arguments qui l'accompagnent. Pour illustrer ce rôle central du verbe, le grammairien Lucien Tesnière a utilisé la métaphore de la valence chimique et comparé le verbe à « une sorte d'atome crochu susceptible d'exercer son attraction sur un nombre plus ou moins élevé d'actants, selon qu'il comporte un nombre plus ou moins élevé de crochets pour les maintenir dans sa dépendance ». À la suite de ses travaux, connus sous le nom de syntaxe de dépendance, on utilise le terme de **valence** pour désigner le nombre de combinaisons possibles qu'ont les prédicats avec leurs arguments respectifs. Ainsi, un prédicat qui requière la présence d'un seul argument, sera appelé monovalent. Des exemples de **verbes monovalents** sont le verbe *protester* dans l'exemple (37) ou *acquiescer* dans l'exemple (44). Les verbes monovalents appellent la présence d'un argument qui fonctionne généralement comme le sujet grammatical de la proposition. Un prédicat qui se combine avec deux arguments, est appelé **bivalent**. Les verbes *gonfler* (38), *reconnaître* (40), *habiter* (41) ou *garder* (42) sont des exemples de verbes bivalents. Dans ce type de constructions, les deux arguments sont généralement le sujet grammatical et un objet (direct ou indirect). Il peut cependant également s'agir d'autres compléments du verbe comme le syntagme *au-dessus de chez nous* dans l'exemple (41) qui fonctionne comme complément de lieu. Les verbes *présenter* dans l'exemple (39) et *talquer* dans l'exemple (45) sont quant à eux des **verbes trivalents**. Ils requièrent en effet la présence de trois arguments : un sujet, un objet direct et un objet indirect. Le français compte également quelques **verbes quadrivalents**, comme le verbe *traduire* (cf. 46), qui appelle la présence d'un sujet, d'un objet direct et de deux objets indirects. Enfin, certains verbes, notamment utilisés dans des constructions impersonnelles sont considérés comme **avalents**, car il n'implique aucun participant à proprement parler. C'est notamment le cas du verbe *pleuvoir* (cf. 47), qui se combine alors avec le pronom impersonnel *il* qui remplit la fonction de sujet, mais qui ne peut être remplacé par aucun autre syntagme nominal (cf. 48).

(46) La professeure a traduit ce best-seller du français vers le néerlandais.

(47) Il pleut.

(48) \* Ce groupe d'étudiant·e·s pleut.<sup>24</sup>

## 9. Rôles sémantiques

En plus des fonctions syntaxiques, les syntagmes peuvent être caractérisés par leur **rôle sémantique** (on parle aussi de **rôle thématique**). Il s'agit dans ce cas de déterminer le rôle que jouent ces syntagmes dans l'événement du monde extérieur décrit par la proposition. Cette perspective sémantique sur la phrase nous permet de la connecter à notre réalité extérieure et de mieux comprendre quels sont les outils qui nous permettent de structurer notre expérience linguistiquement.

On s'accorde pour dire que le prédicat désigne l'**événement** (de l'anglais *event*), à savoir l'action ou le processus réalisés par le verbe. Le rôle d'**agent** désigne la personne ou l'entité qui est à l'initiative de l'action décrite par le prédicat. Des exemples du rôle sémantique d'agent dans l'extrait ci-dessus sont *Sélim* (35 et 39), *la jeune fille* (37), *elle* (38, 41, 43 et 45), *tu* (40 et 42) et *la Hyène* (44). La fonction de **patient** renvoie quant à elle à l'entité qui « subit » les effets de cette action. C'est le cas des syntagmes nominaux *non* (35), *les joues* (38), *la Hyène* (39), *cette dame* (40), *t'* (43), *l'* (45) et *les fesses* (45). Le rôle de **bénéficiaire** (de l'anglais *recipients*) dénote l'entité qui « reçoit » le patient de la part de l'agent. Les syntagmes *lui* (39) et *vous* (45) illustrent ce rôle sémantique.

Ces quatre rôles sont généralement présentés comme les rôles sémantiques principaux. Il existe cependant d'autres rôles qui permettent de les nuancer ou de les compléter. En effet, la complexité de notre expérience ne peut être réduite au schéma agent-événement-patient-bénéficiaire. Par exemple, dans le cas où l'événement renvoie à la manifestation d'un état physique ou mental, on mobilise la notion d'**expérimenteur** (de l'anglais *experienter*), plutôt que d'agent, car le sujet grammatical ne représente d'un point de vue sémantique pas tant l'entité qui accomplit l'action, mais plutôt l'entité qui est affectée par cet état physique ou mental. On retrouve notamment ce rôle avec des verbes qui expriment une expérience sensorielle, cognitive ou émotionnelle, comme *savoir*, *avoir envie*, *avoir l'impression* ou *avoir peur* dans l'extrait ci-dessous.

---

<sup>24</sup> Par convention, le symbole \* est utilisé pour indiquer qu'une construction est agrammaticale.

(49) Non. **Je** ne sais pas ce qu'elle fait. **Je** n'ai pas envie de l'espionner. **Je** ne saurais pas comment je m'y prendrais, si **j'**en avais envie. Voilà. Mais **j'**ai l'impression que quelque chose ne va pas. **J'**ai peur qu'elle ait une double vie...

V. Despentès, 2015, *Vernon Subutex*. Tome 1.

Le même raisonnement peut être appliqué au rôle d'**instrument**, qui désigne une entité qui contribue de manière non intentionnelle à la réalisation d'un événement (voir les exemples 45, 50 et 51), ou au rôle de **cause**, qui dénote l'entité qui déclenche un événement (52).

(45) (La Hyène) l'avait regardée avec ces yeux d'adultes qui vous ont talqué les fesses quand vous étiez une bambine.

(50) Cette clé ouvre la porte d'entrée.<sup>25</sup>

(51) Vous pouvez réaliser cet examen avec un dictionnaire.

(52) L'ouragan Katrina a fait des « centaines de victimes » et inondé La Nouvelle—Orléans<sup>26</sup>.

D'autres rôles, comme la source, le stimulus, le résultat, le but, la direction ou la localisation peuvent également être utilisés pour décrire le rôle que certains syntagmes jouent dans la construction de la représentation sémantique de la phrase. Il est cependant difficile de dresser une taxonomie complète et précise de ces rôles dans la mesure où ils peuvent se superposer et varier en fonction des approches théoriques mobilisées. Dès lors, la discussion détaillée de ces rôles dépasse l'objet de cette introduction à l'analyse syntaxique. Cela montre au passage que, en linguistique, la prise en compte de la dimension sémantique complique toujours l'analyse strictement formelle des phénomènes morphosyntaxiques (voir *infra* chapitre VIII).

## 10. Rôles syntaxiques

Les notions de sujet et objet ont été abordées dans les sections précédentes. Il est cependant important de s'arrêter sur les fonctions que ces notions remplissent au niveau de la phrase. Pour illustrer ces fonctions, nous pouvons considérer les exemples suivants qui constituent la construction passive (originale) et active (reconstruite) d'un même événement.

<sup>25</sup> Les exemples (50) et (51) ont été construits.

<sup>26</sup> Source : [Lemonde.fr](http://Lemonde.fr), 31/08/2005

(53)

(a) Roger Federer, revenu cette semaine sur le circuit ATP après 13 mois d'absence, a renoncé à disputer le tournoi de Dubaï la semaine prochaine. (...) **L'ancien numéro un mondial** (...) a été éliminé jeudi au 2e tour du tournoi de Doha par **le Géorgien Nikoloz Basilashvili (42e mondial)**.<sup>27</sup>

(b) Roger Federer, revenu cette semaine sur le circuit ATP après 13 mois d'absence, a renoncé à disputer le tournoi de Dubaï la semaine prochaine. (...) **Le Géorgien Nikoloz Basilashvili (42e mondial)** a éliminé **l'ancien numéro un mondial** jeudi au 2e tour du tournoi de Doha.

Dans ces deux exemples, l'**agent** (*Le Géorgien Nikoloz Basilashvili (42e mondial)*) et le **patient** (*l'ancien numéro un mondial*) restent identiques. Cependant, dans l'exemple 53a, c'est le patient qui occupe la fonction de sujet grammatical de la phrase, alors que dans l'exemple 53 b c'est l'agent qui exerce cette fonction. Même si d'un point de vue de la construction sémantique, ces deux phrases sont comparables, elles présentent un même événement depuis deux perspectives différentes, respectivement celle du patient (19a) et celle de l'agent (19 b). On s'accordera dès lors pour dire que le **sujet** d'une proposition détermine la perspective depuis laquelle un événement est construit linguistiquement. Dans la plupart des langues, le sujet occupe par défaut une position syntaxique initiale, et détermine l'accord du verbe en genre et en nombre. Selon la même approche, on considère que l'**objet grammatical** constitue un angle secondaire à partir duquel un événement peut être présenté.

---

<sup>27</sup> Source : *Le Soir*, 12/03/21

## **VIII. Sémantique et pragmatique**





## Objectifs

Ce chapitre envisage les problèmes posés par la description du sens linguistique.

Il revient d'abord sur les approches attachées à la description du sens tel que codé en langue, c'est-à-dire inscrit de manière stable dans les unités du lexique d'une langue (approches déjà illustrées au chapitre VI).

Ce bref rappel permettra d'introduire aux objections posées à ces approches lexicales du sens, en présentant l'étude des présupposés et les approches textuelles du sens.

Nous en viendrons enfin aux approches dites « pragmatiques », qui considèrent que le sens construit par les énoncés linguistiques dépend essentiellement du contexte dans lequel ces énoncés sont produits, voire plus largement encore des aptitudes culturelles qui sont mobilisées dans la pratique interprétative.

## Concepts clés

allotopie	encyclopédie	performatif
analyse componentielle	implicite	présupposé
analyse distributionnelle	inférences	principe de pertinence
anaphore grammaticale	interprétation littérale	redondance
anaphore rhétorique	intertextualité	sème
dictionnaire	isotopie	sous-entendu

## 1. Le sens tel que codé en langue

Pour rappel, le chapitre VI a présenté différentes manières d'étudier la signification des « mots ». Selon cette perspective, le sens linguistique est codé dans les unités du lexique d'une langue. **Chaque lexème se définit par sa carte d'identité sémantique, c'est-à-dire par l'ensemble des sèmes qui le distinguent des autres lexèmes.** Le sème est la brique minimale de signifié, analogue au trait articulatoire des phonèmes sur le plan du signifiant.

**L'analyse sémique, ou componentielle,** envisage les relations d'opposition entre le sens d'un lexème et le sens des lexèmes voisins, pour cerner la gamme des sèmes qui entre spécifiquement dans la composition du signifié d'un lexème. Par exemple, en français, on dira que *homme* et *garçon* ont en commun les traits [+humain] et [+mâle], mais différent par le trait [adulte], présent dans *homme*, mais absent dans *garçon* (voir Pottier 1992).

Ce type d'analyse pose **la question de l'universalité des sèmes** : y a-t-il une structure universelle de la signification qu'on retrouve dans toutes les langues ? y a-t-il des oppositions entre sèmes qui servent à décrire des unités quelle que soit la langue (par exemple entre [matériel] et [non-matériel], [animé] et [inanimé], etc.).

Une autre approche du sens codé en langue consiste à partir plutôt des contextes formels dans lesquels les unités du lexique sont susceptibles d'apparaître. **La méthode dite « distributionnelle » considère qu'à chaque contexte formel différent, pour une même unité linguistique, correspondent des sens différents** (voir Bloomfield 1970). La variété des

contextes formels dans lesquels se rencontre une même unité linguistique s'appelle sa *distribution* (d'où le nom de « méthode distributionnelle »). Ainsi, « deux morphèmes qui ont des significations différentes diffèrent quelque part dans leur distribution » (Harris 1971). Par exemple, l'adjectif *fort*, appliqué à une personne, change de sens lorsqu'il est suivi d'un complément prépositionnel (*un homme fort / fort aux échecs*).

**Dans un cas (analyse sémique) comme dans l'autre (analyse distributionnelle), on s'intéresse à ce qui est codé dans la langue, c'est-à-dire qui présente une systémativité dans les usages, qui est relativement prévisible et récurrent, formalisable sous la forme de règles de production-réception du sens.**

## 2. Le sens implicite

**Une première objection aux approches lexicales du sens consiste à reconnaître qu'une part du sens produit par les énoncés linguistiques peut échapper à ce qui est explicité dans ces énoncés** : il s'agit du sens dit *implicite*. Il existe deux grandes catégories de sens implicites : les présupposés et les sous-entendus (voir Ducrot 1984).

Les présupposés sont des sens implicites qui sont pourtant bien activés par l'un des éléments de l'énoncé. Leur responsabilité revient donc au locuteur, même s'ils obligent l'allocutaire (c'est-à-dire la personne à laquelle s'adresse le locuteur) à un travail de reconstruction du sens implicite, à partir de l'amorce activée dans l'énoncé.

Par exemple, l'emploi du verbe *réétudier* présuppose que l'action a déjà eu lieu au moins une fois auparavant. L'usage de la périphrase *cesser de* présuppose que l'action en question a bien été déjà entreprise. Plus généralement, tout emploi d'un lexème présuppose que le locuteur accorde une existence au référent dudit lexème. Les présupposés sont donc une arme argumentative et idéologique, puisque, pour être réfutés, ils obligent d'abord l'allocutaire à leur explicitation. Quand Donald Trump invite à *Arrêter le vol de l'élection*, il présuppose qu'il y a eu fraude électorale.

L'autre catégorie de sens implicite, les sous-entendus, ne présente aucune amorce identifiable dans l'énoncé. Puisqu'ils constituent une part du sens entièrement dépendante du contexte, nous les envisagerons dans la section consacrée aux approches pragmatiques (voir *infra*, section 4 du présent chapitre).

## 3. Le sens au-delà de la phrase

Une deuxième objection aux approches lexicales consiste à reconnaître que la construction du sens linguistique peut s'élaborer, non pas au sein des unités prises isolément, mais à des dimensions qui débordent le lexème, voire la phrase, voire même le texte. On parle alors de **sémantique textuelle** (voir Adam 2015).

**Une première manifestation simple en est l'anaphore, qui désigne la reprise pronominale d'un syntagme antérieur, non répété.** Ainsi, dans un texte, le sens de nombreux pronoms est dit *anaphorique* lorsqu'il renvoie à des occurrences antérieures dans le même texte :

*Les enfants ont beaucoup joué dans le jardin. Ils en ont abîmé toute l'herbe.*

Dans la seconde phrase, *Ils* renvoie anaphoriquement à *Les enfants*, *en* renvoie anaphoriquement à *jardin*.

**Ces anaphores grammaticales ne sont pas à confondre avec l'anaphore rhétorique** — bien que les deux phénomènes présentent un point commun. L'anaphore rhétorique désigne la répétition, au fil d'un texte, d'un même mot ou groupe de mots, le plus souvent en tête de phrase : dans le célèbre discours de Martin Luther King de 1963, le segment *I have a dream* est répété une dizaine de fois en début de phrase et constitue ainsi une anaphore rhétorique (voir l'analyse proposée dans Prak-Derrington 2015). Ce type d'anaphore produit des effets de rythme et de montée en intensité. Il a en commun avec l'anaphore grammaticale de reposer sur un principe de réactualisation d'un sens déjà rencontré plus tôt, sous une forme identique, ou sous une forme pronominale.

**Une seconde manifestation de la sémantique textuelle est le phénomène de l'isotopie, qui désigne la récurrence d'un même sème au fil d'un texte**, sous des formes lexicales différentes. La production d'énoncés linguistiques répond en effet à un **principe général de redondance sémantique**, selon lequel l'activation d'un sème crée l'attente de sa récurrence dans les lexèmes suivants. L'énoncé *Je bois de l'eau* est dit *isotope*, car le sème [liquidité] présent dans le verbe est attendu (et bien présent) dans le complément qui suit.

**À l'inverse, on parlera d'allotopie pour désigner la rupture des attentes sémantiques, par l'irruption d'une unité qui n'était pas appelée par les autres, et qui n'entre donc pas dans les attentes induites par l'isotopie principale.** Pour reprendre le simple exemple linguistique utilisé ci-dessus : *Je bois du béton* est un énoncé allotope, dans la mesure où l'unité *béton* présente une configuration sémantique ([solidité], [non comestible]) qui enfreint les attentes sémantiques ouvertes par le verbe *boire*.

**Les concepts d'isotopie et d'allotopie offrent des outils importants pour la lecture des textes poétiques.** Le vers de Rimbaud *L'étoile a pleuré rose au cœur de tes oreilles* présente un sens très problématique précisément parce qu'il enfreint le principe d'isotopie : le verbe *pleurer* est allotope par rapport au sujet *étoile*, l'adjectif *rose* est allotope par rapport au verbe *pleurer*, et ainsi de suite. Face à de telles ruptures de nos attentes sémantiques, on peut bien sûr décider que le texte est incompréhensible et refuser de lui donner le moindre sens. On peut également s'engager dans une activité interprétative consistant à retrouver des isotopies, à l'échelle du texte entier et non plus du vers isolé. En effet, l'ensemble du poème tisse plusieurs réseaux sémantiques qui entrent en résonance avec les sèmes activés dans le premier vers :

*L'étoile a pleuré rose au cœur de tes oreilles,  
L'infini roulé blanc de ta nuque à tes reins ;  
La mer a perlé rousse à tes mammes vermeilles  
Et l'Homme saigné noir à ton flanc souverain.*

Nous ne pourrions pas donner ici une interprétation exhaustive et encore moins définitive de ce poème ; il nous sert simplement à reconnaître la pertinence du concept d'isotopie : ce texte entremêle (notamment) une isotopie cosmologique à une isotopie anatomique (féminine), et invite ainsi à reconsidérer les éléments allotopes à la lumière de ces réseaux isotopiques textuels — en suggérant par exemple que le corps féminin est ici fantasmé

dans ses connexions avec les éléments cosmiques. **L'interprétation globale d'un texte peut ainsi entraîner une révision des contenus sémantiques attachés dans un premier temps à chaque lexème isolé.**

Cela dit, les frontières du texte ne sont pas non plus des seuils définitifs pour cerner le processus de construction du sens linguistique. **Le phénomène de l'intertextualité désigne l'ensemble des relations qu'un texte entretient avec d'autres textes, et qui participent pour une part du sens qu'il produit** (voir Kristeva 1969, Genette 1982). Ces relations peuvent être explicitées par des marques, comme dans le cas de la citation (marquée par des guillemets) ou du discours rapporté (marqué par des verbes déclaratifs tels que *Il a dit que...*), mais sont le plus souvent implicites, voire échappent même à l'intention du producteur du texte. Le postulat de l'intertextualité considère ainsi que tout texte se rend lisible en tant qu'il recycle et remobilise du *déjà-dit*, reprend des fragments de sens linguistique produits ailleurs et par d'autres.

Les discours de Barack Obama par exemple puisaient à divers intertextes (religieux, lutte sociale, lutte raciale, patriotisme, etc.) : ils se rendaient lisibles et compréhensibles parce que les récepteurs y reconnaissaient (plus ou moins directement) des fragments, des manières de dire, des tours expressifs, des enchaînements argumentatifs, déjà rencontrés ailleurs. **La notion d'intertextualité est très importante dans les études littéraires** : une manière de commenter un roman ou un poème peut consister à se demander à quel intertexte il se branche. Par exemple, la bande dessinée contemporaine *Peau d'homme* (Hubert & Zanzim, Glénat, 2020) fait allusion, par son titre, au conte populaire publié deux siècles et demi plus tôt par Charles Perrault sous le titre *Peau d'âne*.

#### 4. Le sens tel que défini par le contexte : approches pragmatiques

Au-delà des lexèmes isolés, au-delà de la phrase, au-delà du texte (ou *des textes*), il y a le contexte. **Les approches pragmatiques considèrent que le sens linguistique se nourrit avant tout des contextes dans lesquels les énoncés sont produits, et donc des paramètres extralinguistiques qui définissent ces contextes.**

Par exemple, un même lexème comme *encore* pourra adopter des sens tout à fait différents selon qu'il est prononcé par une mère à son enfant qui vient de faire une bêtise, par des partenaires sexuels, ou par un gourmet s'adressant au serveur d'un restaurant. Les énoncés ironiques nécessitent eux aussi le recours à des paramètres contextuels pour être correctement interprétés : le sens d'un énoncé comme *Bravo!* sera en réalité « Quel imbécile ! » s'il est adressé à quelqu'un qui vient de commettre une bêtise<sup>28</sup>.

La prise en considération des dimensions contextuelles a permis aux approches pragmatiques de mettre en évidence **le fonctionnement performatif de certains énoncés linguistiques** (voir Austin 1970) : dans certaines conditions institutionnellement réglées, le fait de prononcer des énoncés comme *Je vous déclare mari et femme*, ou *Le jury vous condamne à perpétuité*, ou *Vous obtenez le grade de Grande Distinction* revient à réaliser

---

<sup>28</sup> Pour une approche linguistique et rhétorique de l'ironie, voir Kerbrat-Orecchioni 1980 ; pour une approche littéraire de l'ironie, voir Hamon 1996.

effectivement l'action qui est décrite dans l'énoncé. La performativité désigne ainsi cette capacité du langage à modifier l'état du monde, par la seule action de la parole (et, bien sûr, la réunion des conditions institutionnelles qui autorisent cette performativité : si vous dites à votre camarade de classe *Tu obtiens le grade de Grande Distinction*, cela sera malheureusement sans effet sur son cursus universitaire).

Cette attention portée à ce qu'on *fait* concrètement avec le langage a conduit la pragmatique à mettre en évidence ce qu'on nomme le **principe de pertinence** : **la production d'un énoncé suppose sa propre pertinence dans le contexte dans lequel il a été produit** (voir Sperber & Wilson 1989). Pour le dire autrement : on ne parle pas pour ne rien faire, mais pour agir de manière pertinente dans un contexte donné. Si l'interprétation interne de l'énoncé ne satisfait pas au principe de pertinence, c'est alors que le contexte doit intervenir pour rectifier (voire carrément inverser, dans le cas des énoncés ironiques) le sens construit au sein de l'énoncé. Par interprétation interne, on entend une interprétation qui se fonde uniquement sur le sens codé des unités, sans faire intervenir des considérations contextuelles — on parle dans ce cas également d'**interprétation littérale**.

Par exemple, si lors d'un repas à table, quelqu'un me dit *Peux-tu me passer le sel?*, il devrait être évident que l'interprétation littérale de cet énoncé interrogatif (« la personne qui me parle me demande si je suis capable de lui passer le sel ») n'est pas pertinente dans la situation : si je répons « Oui », sans rien faire d'autre, la communication aura clairement échoué, par mon incapacité à activer le principe de pertinence. Selon ce principe, je devrais en réalité interpréter cet énoncé, non littéralement comme une interrogation, mais comme une demande d'action.

De la même manière, si lors d'une soirée très ennuyeuse, après avoir bâillé à plusieurs reprises, je dis à la personne qui m'accompagne *Ouh, il est déjà 23 h...*, le principe de pertinence devrait interdire à cette personne d'interpréter littéralement mon énoncé comme un simple constat sur l'heure qu'il est, mais comme une invitation polie et un peu voilée à ne pas s'éterniser à cette soirée si ennuyeuse.

**La pragmatique invite ainsi à reconnaître que, derrière le sens littéral des énoncés, il y a souvent des sens inférés, c'est-à-dire des sens qui nécessitent un calcul interprétatif permettant de reconfigurer le sens littéral.** Ces **inférences** pragmatiques peuvent être elles-mêmes plus ou moins codées, c'est-à-dire prévues de manière claire par des contextes typifiés et stabilisées à l'échelle d'une communauté. L'exemple de *Peux-tu me passer le sel?* lors d'un repas à table relève de ces inférences très codées : la simple réponse *Oui* à cet énoncé apparaîtrait évidemment absurde.

D'autres inférences sont plus complexes, ou plus liées à des contextes singuliers. Par exemple, l'usage des **sous-entendus** relève d'un jeu sur les composantes pragmatiques du langage. Cette seconde catégorie de sens implicite désigne un sens qui doit être entièrement reconstruit par le destinataire, à partir d'éléments contextuels, extralinguistiques, sans que l'énoncé produit ne comporte aucune trace tangible permettant de remonter jusqu'au sens implicite. Contrairement aux présupposés, les sous-entendus sont donc **de l'entière responsabilité de l'interprète**, et le locuteur de l'énoncé peut toujours se retrancher derrière la littéralité de ce qu'il a produit (voir

Ducrot 1984). Par exemple, si vous dites à vos parents, à quelques semaines de Noël, *Je n'ai pas d'abonnement Netflix à mon kot*, vous pouvez espérer que ceux-ci, en fonction du principe de pertinence, produisent une inférence qui les amène à interpréter votre énoncé comme une demande visant à leur faire offrir un abonnement Netflix à leur enfant. Et si vos parents vous répondent *Tu exagères à toujours nous demander des choses!*, vous pourrez toujours dire *Mais je ne faisais que constater que je n'avais pas d'abonnement Netflix à mon kot!*.

## 5. Le sens tel que défini par les aptitudes culturelles : l'Encyclopédie

En tirant toutes les conséquences de ces élargissements successifs des niveaux auxquels le sens peut être appréhendé, on en vient à postuler **deux grands modèles de description du sens linguistique : le dictionnaire et l'encyclopédie**. Chacun de ces modèles correspond à l'un des deux types de propositions que distingue la philosophie du langage (voir Klinkenberg 2000, p. 108-112; Eco 1984, p. 55-140).

**Les propositions analytiques** peuvent être dites vraies ou fausses par le seul examen des termes linguistiques qui les composent. Ex. : *Une table est un meuble* est une proposition analytique, car on peut la déclarer « vraie » en considérant qu'il appartient à la définition lexicale de *meuble* d'inclure les *tables*.

**Les propositions synthétiques** ne peuvent être dites vraies ou fausses qu'en convoquant une expérience externe à l'énoncé, qu'en confrontant l'énoncé à des réalités extralinguistiques. Ex. : *La table de ma cuisine est blanche* est une proposition synthétique, car sa vérité ou sa fausseté dépend d'une confrontation avec le monde réel.

À partir de cette opposition, on dira que les définitions dictionnaires s'élaborent à partir de propositions analytiques; tandis que les définitions encyclopédiques s'élaborent à partir de propositions synthétiques.

Attention : « **dictionnaire** » et « **encyclopédie** » désignent ici des manières de décrire le sens, et non les ouvrages publiés sous ces appellations. Ce qu'on appelle traditionnellement un « dictionnaire » peut adopter des stratégies définitionnelles plus ou moins dictionnaires, ou plus ou moins encyclopédiques. Voyez l'opposition entre le *Robert* et le *Larousse* : le premier est plutôt dictionnaire, le second est plutôt encyclopédique (la présence des illustrations y atteste d'un souci de définir le sens par une référence à des réalités concrètes, extralinguistiques).

**La plupart de nos usages linguistiques nécessitent le recours à des définitions encyclopédiques**, c'est-à-dire emploient les unités de la langue en tant qu'elles sont chargées d'une certaine expérience culturelle des réalités décrites par ces unités. Par exemple, la bonne compréhension d'un énoncé comme *Il mange comme un cochon* suppose une définition encyclopédique du mot *cochon*, qui, selon un type d'expérience culturellement déterminé de cet animal, lui associera les sèmes de la [vulgarité] et de la [saleté].

**L'opposition entre dictionnaire et encyclopédie n'est pas infranchissable**. La reconnaissance d'un sème par l'ensemble d'une communauté culturelle fait passer ce

sème du statut encyclopédique au statut dictionnaire : dès lors qu'il ne nécessite plus d'être confronté à une expérience concrète et culturellement située de ce qu'est un *lièvre*, le sème de la [rapidité] peut intégrer la définition dictionnaire de cet animal.

Cela dit, la distinction entre dictionnaire et encyclopédie reste pertinente pour toutes les unités linguistiques dont la définition **met en concurrence plusieurs encyclopédies différentes**. L'éléphant sera défini comme « espèce en voie de disparition », ou comme « source de richesse pour son ivoire », selon l'encyclopédie convoquée, c'est-à-dire selon le type d'expérience du monde qui est considéré comme pertinent pour appréhender cette réalité qu'est l'éléphant.





## **IX. Éléments de linguistique énonciative**



## Objectifs

Ce chapitre présente la branche de développement de la linguistique qui, à partir des années 1970, explore le champ tenu à l'écart de la linguistique structurale d'inspiration saussurienne. Pour rappel, Saussure avait fait de la *langue*, par opposition à la *parole*, l'objet de l'attention du linguiste. Ce faisant, il écartait du champ de la linguistique tous les phénomènes relevant de l'activité concrète de production des énoncés linguistiques. À partir des années 1970, ce champ écarté par Saussure va être investi par d'autres linguistes, qui vont justement considérer que la parole, loin d'être soumise à une infinie variété de réalisations, dépendantes des libertés prises par chaque usager de la langue, est aussi le lieu d'une systématicité, et peut donc faire aussi l'objet d'une étude scientifique. Ce nouveau champ ouvert pour la linguistique est le champ de *l'énonciation*. Le père fondateur de la linguistique énonciative est le linguiste Émile Benveniste (1966, 1974).

Le chapitre présente les principaux phénomènes linguistiques relevant d'une approche énonciative.

## Concepts clés

adverbes énonciatifs	modalités	subjectivèmes
aspect	polyphonie	thème
discours rapporté	rhématisation	topicalisation
embrayeurs	rhème	

## 1. La phrase d'un point de vue énonciatif

Comme on l'a vu au chapitre VII, la phrase peut être considérée, d'un point de vue morphosyntaxique, comme l'unité d'analyse principale de la linguistique saussurienne, qui consiste en une relation entre un syntagme nominal et un syntagme verbal. C'est ce que nous avons vu en présentant les éléments d'analyse syntaxique, en parlant alors plus précisément de *proposition*. Cependant, **si l'on envisage la phrase en tant que production concrète par un locuteur, contextuellement située, on parle alors d'un énoncé. Plutôt que l'association d'un SN et d'un SV, l'énoncé est le lieu d'une stratégie de hiérarchisation informationnelle, entre d'une part le thème, d'autre part le rhème.** Tout énoncé peut en effet être envisagé comme le lieu d'une stratégie de présentation particulière, qui se compose d'une part d'un thème, ou propos, c'est-à-dire ce dont il va être question, ce qui est déjà connu, le support de l'information, et d'autre part d'un rhème, c'est-à-dire ce qu'on dit du thème, l'apport d'information, ce qui n'est pas encore connu (voir Hagège 1985). Ex. : dans *Pierre chante*, *Pierre* est le thème (ce dont on parle), *chante* est le rhème (ce qu'on en dit).

**Selon les langues, différentes marques peuvent servir à identifier le thème :** courbe intonative, antéposition, voire parfois certains morphèmes spécialement dédiés.

Par défaut, on peut dire également que le thème s'identifie au sujet grammatical de la phrase. Cependant, cette coïncidence peut être troublée par deux types de stratégies énonciatives de hiérarchisation informationnelle.

**On appelle *topicalisation* (ou *thématisation*) le procédé qui consiste à faire d'un constituant de la phrase (autre que le sujet) le thème de cette phrase.** Ex. : *Les Guillemins, Marc y prend son train.* À l'inverse, le sujet grammatical peut être érigé en rhème, par ***rhématisation***, par exemple en recourant au présentatif : *C'est Marc qui prend son train aux Guillemins.*

L'oral (en français) témoigne d'une certaine liberté positionnelle, qui permet d'enchaîner l'un à l'autre thèmes et rhèmes dans une suite comme : *Moi, mon copain, son père, il est pilote*, où chaque syntagme joue le rôle de rhème par rapport à ce qui le précède et de thème par rapport à ce qui le suit.

## 2. Les embrayeurs

La linguistique énonciative considère ce qui, dans un énoncé réalisé, renvoie à l'acte individuel et singulier qui l'a produit, et n'est interprétable qu'en relation avec cet acte, qu'on appelle l'énonciation. À la suite de Benveniste, les linguistes énonciativistes s'intéressent à cette catégorie particulière de formes linguistiques qui fonctionnent comme des interfaces entre l'énoncé et l'énonciation, c'est-à-dire comme des marques laissées dans l'énoncé par l'énonciation (voir Kerbrat-Orecchioni 1999; Maingueneau 1991).

Parmi ces marques, les plus identifiables sont ce qu'on nomme les *embrayeurs* (terme qui active la métaphore automobile de l'embrayage) — ou *déictiques*.

**Ceux-ci relèvent de deux catégories : les embrayeurs personnels, et les embrayeurs spatio-temporels.**

Les premiers renvoient aux partenaires de l'échange interlocutif (qui s'adresse à qui ?) : on parle du *locuteur* et de l'*allocutaire* pour désigner lesdits partenaires. Les formes linguistiques correspondant à ces instances énonciatives sont les pronoms personnels *je-tu* (et leurs variantes *nous-vous*).

Les seconds renvoient aux coordonnées spatiales (où ?) et temporelles (quand ?) de l'échange en question.

Les formes linguistiques pouvant jouer le rôle d'embrayeurs spatio-temporels sont nombreuses : adverbess ou prépositions de lieu ou de temps (*hier, derrière, après*, etc.), pronoms et adjectifs démonstratifs (*ceci, celle-là*, etc.), verbes de mouvement (*venir, approcher*, etc.). Cependant, elles ne sont pas systématiquement utilisées comme embrayeurs : certains emplois sont simplement anaphoriques, lorsqu'ils renvoient, non pas à la situation d'énonciation, mais à des occurrences antérieures dans un même texte. Ex. : *Il a lu L'Étranger. Ce livre lui a déplu.* L'adjectif démonstratif n'est pas ici un embrayeur spatial.

De même, les formes linguistiques pouvant jouer le rôle d'embrayeurs spatio-temporels obligent parfois à une identification du repère en fonction duquel elles construisent leur sens : ce repère correspond-il à la situation physique concrète du locuteur, ou bien est-il situé dans une instance déléguée ? Par ex., dans une conversation téléphonique, dire à son allocutaire *Je viendrai chez toi demain* suppose que le repère spatial en fonction duquel le verbe *venir* construit son sens (« déplacement envisagé à partir de son point d'arrivée ») soit situé, non pas chez le locuteur, mais chez l'allocutaire, qui agit donc ici comme une instance déléguée.

### 3. Autres marqueurs énonciatifs

D'autres formes linguistiques peuvent agir comme des marqueurs énonciatifs, invitant à élargir toujours davantage le champ des phénomènes relevant de la linguistique énonciative, c'est-à-dire le **champ des phénomènes par lesquels un sujet locuteur laisse dans son énoncé des traces de son activité de parole, et de sa subjectivité.**

- Les **adverbes énonciatifs** : leur point d'incidence porte sur l'acte d'énonciation présupposé par tout énoncé. Ex. : *Franchement, il est désagréable* se comprend comme : « Je le dis franchement : il est désagréable ».
- Les **modalités** : l'ensemble des marques (le plus souvent des périphrases verbales) qui caractérisent la relation (de croyance, de certitude, de possibilité, d'approximation) que le locuteur entretient avec le procès décrit par l'énoncé. Ex. : *Je suis sûr que Jean va venir.*
- L'**aspect** : l'ensemble des marques qui renseignent sur la manière dont le locuteur envisage le procès décrit par l'énoncé (en tant qu'il dure, en tant qu'il se répète, en tant qu'il commence, en tant qu'il se termine, etc.). Ces marques peuvent être grammaticalisées dans des désinences verbales; p. ex. : l'opposition entre l'imparfait et le passé simple renvoie à une opposition entre un aspect imperfectif (l'action est envisagée dans sa durée et en tant qu'elle n'est pas nécessairement achevée) et un aspect perfectif (l'action est envisagée en tant qu'action ponctuelle et achevée). L'aspect peut également être exprimé par des périphrases, telles que *cesser de, être en train de, commencer à, finir de, etc.*
- Le **discours rapporté** : tout locuteur peut convoquer dans son énoncé d'autres instances d'énonciation (ou parlera alors ici d'*énonciateurs*) à qui il délègue la responsabilité d'une partie de son énoncé. Le discours rapporté peut faire l'objet d'un marquage explicite, par l'usage de guillemets ou de verbes déclaratifs (*Ma mère m'a dit que je devais réétudier mon cours*), ou d'intonations particulières, ou encore (à l'oral) de marques mimo-gestuelles, mais il peut également être plus allusif, lorsque le locuteur manifeste bien une prise de distance par rapport à certains des contenus de son énoncé, sans pour autant identifier clairement l'énonciateur qui serait responsable de ces contenus.
- La **polyphonie** : certains courants de la linguistique énonciative invitent ainsi à généraliser le principe du discours rapporté à tout énoncé, en considérant que tout énoncé convoque nécessairement plusieurs voix en son sein, plusieurs sources énonciatives, plus ou moins orchestrées par le locuteur. La notion de

polyphonie consiste ainsi à reconstruire la pluralité des points de vue qui se répondent dans un même énoncé (voir Ducrot 1984; Bres et al. [dir.] 2005). Même un énoncé aussi simple que *La fin de la Belgique n'aura pas lieu* peut être vu comme l'articulation de deux points de vue : l'un qui a pu énoncer *La fin de la Belgique aura lieu*, et l'autre qui nie le premier point de vue.

- Les **subjectivèmes** : certaines unités lexicales sont, dans une langue, chargées d'exprimer les réactions affectives d'un sujet, ou l'évaluation qualitative ou quantitative qu'un sujet exerce sur un objet du monde. La catégorie des adjectifs est principalement concernée par les subjectivèmes affectifs et évaluatifs : dans *un film hideux, une voiture bon marché, un énorme gâteau*, les adjectifs renvoient bien à des charges émotionnelles ou à des échelles d'appréciation propres à un individu singulier. Mais on peut considérer que certains choix verbaux consistent également en subjectivèmes : dire *brailler* au lieu de *pleurer* renvoie bien à une réaction subjective d'agacement propre au locuteur. On voit donc que **le risque présenté par la notion de subjectivème est de vouloir l'appliquer à toute unité linguistique** : à la limite, tous les choix qui participent à la production d'un énoncé sont susceptibles de renvoyer à une instance subjective. Il convient cependant de reconnaître que, dans le lexique d'une langue, certains termes renvoient moins que d'autres à des affects ou à une évaluation de la part d'un sujet : *marié* désigne en effet un état civil objectif, alors qu'*horripilant* désigne une réaction subjective.

**L'étude des marques énonciatives, de leur intensité et de leur fréquence, ou au contraire de leur rareté au sein d'un énoncé, conduit la linguistique énonciative à élaborer une typologie des discours** : d'un côté, certains genres (l'article scientifique, le texte de loi, certains genres d'information journalistique) favorisent les stratégies d'effacement énonciatif (c'est-à-dire l'absence de marques renvoyant à une instance d'énonciation subjective), tandis que d'autres genres de discours (la poésie lyrique, le manifeste) se caractérisent par la surabondance des marqueurs énonciatifs.

# **X. Éléments de sémiotique générale**





## Objectifs

Ce chapitre présente les concepts fondamentaux de la sémiotique générale. Il revient sur certains des cadres théoriques développés par Ferdinand de Saussure (voir ch. III), pour envisager leur application à d'autres systèmes de signes que la langue. Le chapitre poursuit ainsi trois objectifs :

- élever le niveau d'abstraction des concepts de la linguistique saussurienne ;
- permettre de décrire tout signe comme une relation entre quatre termes : stimulus, signifiant, signifié, référent ;
- dégager une typologie des signes qui distingue trois grandes familles : indices, icônes, symboles.

## Concepts clés

arbitrarité	motivation	signifiant
canal	principe de double	stimulus
icônes	articulation	symboles
indices	référent	

Nous avons déjà rencontré plusieurs concepts importants de sémiotique lors de l'exposé de la pensée de Saussure, au chapitre III : les idées de *système d'unités relationnelles*, de *principe d'immanence*, de *signe* comme association d'un *signifiant* à un *signifié*, d'*arbitrarité*, de *linéarité* relèvent autant de la linguistique que de la sémiotique. La force des propositions saussuriennes tient en effet en ceci qu'elles invitent à considérer la langue comme l'un des systèmes de signes utilisés par les communautés humaines pour communiquer, échanger des informations, donner du sens à ce qu'elles vivent et partager ces significations. La sémiotique s'occupe de tous les autres systèmes de signes : le cinéma, la bande dessinée, la musique, les vêtements, l'habitat, le code de la route, les icônes de téléphones portables, le packaging des flacons de parfum sont quelques-uns de ces autres systèmes sémiotiques que nous utilisons. Cet élargissement de perspective invite à s'interroger sur les aménagements nécessités par le passage du linguistique au sémiotique (voir Klinkenberg 2000).

## 1. Du linguistique au sémiotique

### 1.1. Diversification des canaux

Pour rappel, la langue présente un caractère vocal, qui la situe sur le canal auditif. D'autres systèmes de signes exploitent d'autres canaux, c'est-à-dire d'autres supports physiques pour véhiculer leurs signifiants. **Tout signe est ancré dans une expérience sensible (sonore, visuelle, tactile, gustative, olfactive), qui se ramène en dernière analyse à la manière dont nos organes physiques reçoivent des stimuli et émettent des réponses à ces stimuli.** Le stimulus, c'est donc l'expérience sensible dans laquelle le signe a son

origine : la vibration des ondes qui viennent frapper mon tympan, les particules de lumière qui affectent ma rétine et expriment les contrastes de formes, de couleurs, de mouvements, la sensation de chaleur que je perçois en mettant ma main sur une plaque de four, ou de mollesse en posant mon pied sur ces pavés en caoutchouc placés aux feux rouges pour les aveugles, sont des stimuli, transitant respectivement par les canaux auditif, visuel, tactile, qui peuvent être formalisés dans un système de signes pour recevoir une signification.

**Ces différents canaux physiques imposent des contraintes à la communication sémiotique** : la sensibilité de nos organes de perception balaie une gamme particulière de stimuli, et opère un certain nombre de discriminations au sein de cette gamme. On ne pourra par exemple pas percevoir des sons émis en deçà d'une certaine fréquence; on ne pourra pas distinguer, à une certaine distance, entre un cercle parfait ou un cercle légèrement ovale; la pression de mon pied sur une surface en béton lissé ou en céramique de carrelage ne sera pas vraiment perçue comme une grande différence.

Ces contraintes physiques des canaux sont donc à prendre en compte lorsqu'on construit un système sémiotique et qu'on veut qu'il soit efficace. Le canal auditif exploité pour la communication linguistique fournit infiniment plus de possibilités de codage que le canal du toucher.

### 1.2. *Diversification des types de codage*

**La langue est un système de signes codé selon un principe de double articulation** : le continuum de l'expérience que nous cherchons à communiquer est découpé en unités de première articulation (appelées unités significatives, signes linguistiques, ou encore morphèmes), qui sont elles-mêmes susceptibles d'être décomposées en unités de seconde articulation (appelées unités distinctives, ou phonèmes). À partir des oppositions phonologiques entre une trentaine de phonèmes (voir chapitre IV), on peut distinguer plusieurs dizaines de milliers de morphèmes différents, dont la combinaison en syntagmes permet à son tour de générer une infinité de phrases, et donc de rendre compte d'une infinité d'expériences (voir Martinet 2008 [1960]).

**Ce principe de double articulation fait de la langue un système sémiotique à la fois très riche (il permet d'exprimer une infinité de contenus), et très économique (il repose sur une poignée de distinctions phonologiques).**

Or, tous les autres codes sémiotiques ne répondent pas nécessairement à ces besoins, et ne sont donc pas nécessairement construits selon ce principe de double articulation.

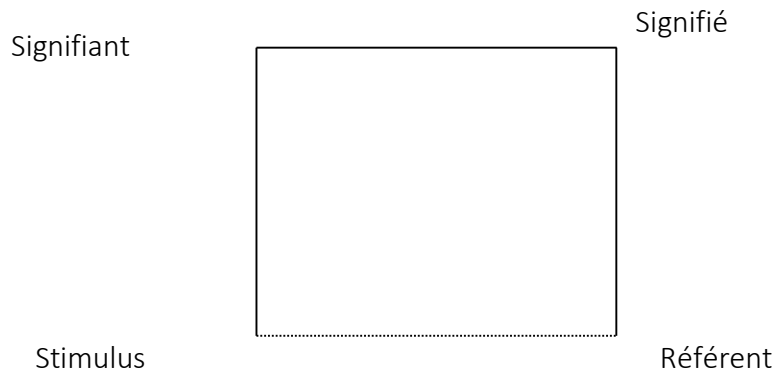
**Certains codes doivent remplir des besoins communicationnels très réduits, et se contentent donc d'associer une opposition sur le plan du signifiant à une opposition sur le plan du signifié.** Ex. /canne blanche/ vs /absence de canne blanche/ forment un plan du signifiant, associé, sur le plan du signifié, à l'opposition « aveugle » vs « non aveugle ». Ce type de **code est dit *sans articulation***, car les signes ne sont ni décomposables ni combinables. C'est là la version minimale d'un code sémiotique.

D'autres **codes sont dits à première articulation seulement**, car ils ne comportent que des unités significatives, qui se combinent entre elles, mais ne peuvent être décomposées en

unités distinctives plus petites, qui ne seraient formées que de pur signifiant : aussi loin qu'on aille dans le découpage, on ne trouve pas d'unités qui ne soient pas dotées de signification. Par ex., dans le jeu de cartes, toutes les unités (/trèfle/, /carreau/, /1/, /2/, etc.) sont dotées de signification, et peuvent se combiner entre elles pour former des énoncés complexes (une séquence particulière de cartes dans une « main », par exemple).

## 2. Le modèle tétradique du signe

En faisant intervenir la variété des canaux et des codes, on constate que le rapport entre signifiant et signifié n'est finalement qu'un aspect d'un **processus sémiotique plus vaste, que le sémioticien Jean-Marie Klinkenberg (2000, p. 93) a proposé de schématiser sous la forme d'un modèle à quatre termes (d'où le nom de « modèle tétradique »)** :



Le **stimulus** désigne ce qui transite concrètement par le canal, à savoir les réalités matérielles qui atteignent mes organes de perception dans un magma indifférencié d'ondes et de sensations.

Le **signifiant** désigne la modélisation théorique du stimulus sous la forme d'une unité pertinente dans le système sémiotique considéré (/rouge/ d'un feu rouge par exemple). Le signifiant **ne retient que certaines des propriétés matérielles du stimulus** : celles qui seront considérées comme pertinentes dans le code. Par exemple, le fait que le feu rouge soit rouge clair, rouge foncé, rouge avec des reflets du soleil n'a guère d'importance : parmi tous ces stimuli, le signifiant pertinent reste /rouge/, parce que ce sont ces propriétés chromatiques qui interviennent dans l'opposition avec /orange/ et /vert/ dans le Code de la route. On reconnaît ici l'opposition linguistique entre son (stimulus) et phonème (signifiant), généralisée à d'autres types de signes.

Le **signifié** est l'image mentale suscitée par un signifiant, le contenu conceptuel auquel un signifiant renvoie dans un système de signes donné. Le /rouge/ du feu rouge renvoie

au signifié « instruction d'arrêt ». Tout comme le signifiant, le signifié est une **modélisation théorique sous la forme d'un ensemble de traits (de sèmes)**, retenus comme pertinents parce qu'ils entrent en opposition avec les sèmes d'autres unités d'un code. Par exemple, le signifié « instruction d'arrêt » ne permet pas les nuances telles que « gentille instruction d'arrêt », ou « instruction d'arrêt énervée » : « gentil » et « énervé » sont des sèmes non pertinents dans le Code de la route.

Enfin, le **référent** désigne l'actualisation singulière du signifié dans un contexte communicationnel précis : ce sont les réalités extrasémiotiques dont il est effectivement question quand on est confronté à tel signe — par exemple, le fait que, face à un feu rouge, l'instruction d'arrêt s'adresse bien à moi qui la regarde et m'invite à m'arrêter concrètement.

### 3. La typologie des relations sémiotiques

Cette modélisation de ce qu'est un signe permet de proposer une **typologie générale des signes, qui distingue traditionnellement trois grandes catégories : indices, icônes, symboles**. Puisque le modèle tétradique invite à déplier le signe sous la forme d'une relation entre différents éléments, on pourra également parler, pour distinguer les trois grandes familles de signes, de *relation indicielle*, *relation iconique* et *relation symbolique* (voir Klinkenberg 2000, p. 192-195).

**Ces trois types de relations sémiotiques se distinguent d'abord selon l'opposition entre arbitraire et motivé.**

Pour rappel, l'une des caractéristiques du signe linguistique était son arbitrarité, c'est-à-dire le fait que le lien entre le signifiant et le signifié y était conventionnel (voir section 6 du chapitre III). Pour d'autres signes, ce lien est en réalité conditionné par le référent, qui donne sa forme au signifiant : les signes dits *motivés* sont ceux où la forme du signifiant n'est pas établie par pure convention, mais est dictée en partie par la forme du référent.

**Cette motivation peut être de deux types.**

- **par causalité** : lorsque le référent est la cause physique immédiate et matérielle du stimulus, et donc affecte directement la forme que prend le signifiant ; on parle dans ce cas d'**indice, ou de relation indicielle**.

Ex. : /empreinte de pas/ dans la neige, /chaleur du moteur/ de voiture qui indique son « activité récente », la /fumée/ pour la « présence d'un feu », l'odeur de /brûlé/, ou encore la photographie de manière générale, qui repose sur un contact physique des ondes lumineuses sur la cellule sensible, faisant en sorte que la disposition effective des masses du référent conditionne la forme du signifiant photographique.

- **par reconnaissance** : lorsque le référent prête certains de ses traits au signifiant, qui imite donc son référent et invite à une reconnaissance formelle ; on parle dans ce cas d'**icône, ou de relation iconique**.

Ex. : l'image du /vélo/ dans un panneau routier, le logo des /légumes/ désignant tel rayon de supermarché, l'ensemble des formes qui constituent une carte géographique, ou

celles du plan de montage d'un meuble. Dans tous ces cas, le signifiant ressemble au référent, qu'il rend reconnaissable parce qu'il en a repris plusieurs propriétés, bien qu'il n'ait pas été directement produit par lui.

Attention, tout ce qu'on appelle « icône » dans le langage courant (les « icônes » des applications des téléphones portables, par exemple) n'est pas forcément une icône au sens sémiotique : l'image de /l'étoile/ pour renvoyer au concept de « favoris », ou encore celle du /drapeau/ pour désigner un message « important » n'ont rien d'iconique au sens sémiotique.

En outre, le terme *icône* est plus spontanément associé au domaine du visuel, mais ce transfert de traits entre référent et signifiant peut également concerner le canal auditif (ex. : les bruitages au cinéma), olfactif (ex. : l'imitation d'un parfum de marque), voire tactile (ex. : le faux cuir d'un sac).

**Enfin, la troisième catégorie de relations sémiotiques concerne les signes arbitraires, dont nous avons déjà parlé à propos des signes linguistiques. La théorie sémiotique les appelle des symboles (relations symboliques),** et les distingue donc par le fait que rien dans la forme que prend leur signifiant ne dépend des propriétés du référent. Le lien entre signifiant et signifié ne repose donc sur rien d'autre que sur une convention partagée par les membres d'une communauté culturelle. Le /rouge/ du Code de la route, tous les signes des opérations mathématiques, les drapeaux des pays, la /colombe/ de « la paix » ou encore le /lion/ permettant d'identifier un véhicule comme une « Peugeot » sont des exemples de symboles.

Cette typologie des relations sémiotiques peut être aussi utilisée pour décrire la **perméabilité des catégories** distinguées, et le caractère parfois **hybride (ou instable)** des productions sémiotiques.

Par ex., le plan du métro de Londres repose sur un mode de production globalement iconique, puisque les rapports formels établis sur le plan du signifiant (la disposition spatiale des lignes, la succession des points correspondant aux stations) sont dictés par la disposition effective du réseau de métro ; cependant, les transformations importantes subies par les propriétés du référent (le fait par exemple de négliger les différences de distances entre les stations, ou les dénivellations de terrains, le fait de simplifier les stations par un simple point, le fait d'attribuer telle ou telle couleur à telle ligne) sont quant à elles établies par convention, et relèvent donc d'un régime symbolique.

On peut donc parler d'**échelles d'iconicité variables dans le mode de production des signifiants**, selon l'ampleur des transformations opérées à partir des traits du référent pour leur donner la forme d'un signifiant sémiotique.

En outre, même pour un signifiant unique et apparemment simple, l'appartenance à tel type de relation sémiotique n'est jamais parfaitement stabilisée.

Si l'image d'un /aigle/ est désormais presque automatiquement associée à l'idée des « États-Unis d'Amérique », c'est que la lecture iconique d'un tel signifiant a cédé la place à sa lecture symbolique, qui s'est imposée culturellement. Le statut de symbole n'en conserve pas moins, potentiellement, la mémoire de sa vie iconique : en l'occurrence, certaines des représentations associées à l'aigle en tant qu'animal (agressivité, prédation,

majestuosité, etc.) peuvent continuer d'irriguer la lecture symbolique qu'on en fait, et donc participer à la représentation qu'on se donne des « États-Unis d'Amérique ».

À l'inverse, lorsque, à l'occasion des Jeux olympiques de Pékin en 2008, des militants des Droits de l'Homme ont détourné le symbole des « J.O. » (les fameux /cinq anneaux entremêlés/) pour inviter à y reconnaître des /menottes/, ils convoquaient une lecture iconique inattendue, susceptible de parasiter désormais la vie du symbole (en invitant à voir que les J.O. chinois étaient un paravent dissimulant des pratiques d'enfermement peu scrupuleuses).

**Ces deux exemples indiquent que l'analyse des signes peut constituer un outil de critique idéologique** : décrire les formes par lesquelles nous donnons sens au monde qui nous entoure, c'est aussi interroger tout ce qui, par le biais de ces formes, oriente souvent malgré nous notre manière de nous rapporter au monde.

## Bibliographie

- Adam, Jean-Michel (2015). *La Linguistique textuelle*. Paris : Armand Colin.
- Appel, René, Baker, Anne, Hengeveld, Kees, Kuiken, Folkert & Pieter Muysken (eds) (2002). *Taal en taalwetenschap*. Oxford: Blackwell Publishing.
- Arnauld, Antoine & Lancelot, Claude (2010 [1660]). *Grammaire générale et raisonnée*, Présentation de Jean-Marc Mandosio, Édition revue et mise à jour. Paris : Allia.
- Austin, John (1970 [1962]). *Quand dire, c'est faire*, trad. fr. Paris : Seuil.
- Benveniste Émile (1966, 1974). *Problèmes de linguistique générale*, 2 tomes. Paris : Gallimard.
- Bloomer, Aileen, Patrick Griffiths & Andrew Merrison (2008). *Introducing Language in Use: A Coursebook*. Reprinted. London: Routledge.
- Bloomfield, Leonard (1970 [1933, 1965]). *Le Langage*, trad. fr.. Paris: Payot.
- Bres, Jacques et al. (dir., 2005). *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. Bruxelles : Duculot.
- Bourdieu, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Chiss, Jean-Louis, Jacques Filliolet & Dominique Maingueneau (2001a). *Introduction à la linguistique française. Tome 1 : notions fondamentales, phonétique, lexicale*. Paris : Hachette.
- Chiss, Jean-Louis, Jacques Filliolet & Dominique Maingueneau (2001). *Introduction à la linguistique française. Tome 2 : syntaxe, communication, poétique*. Paris : Hachette.
- Colombat, Bernard, Jean-Marie Fournier & Christian Puech (2010). *Histoire des idées sur le langage et les langues*. Paris : Klincksieck.
- Ducrot, Oswald (1984). *Le Dire et le Dit*. Paris : Minuit.
- Eco Umberto (1984). *Semiotica e filosofia del linguaggio*. Turin : Einaudi.
- Eco, Umberto (1997). *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*. Paris : Seuil, « Points-Essais ».
- Fishman, Joshua (1991). *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*. Clevedon & Philadelphia: Multilingual Matters.
- Genette, Gérard (1982). *Palimpsestes. La littérature au second degré*. Paris : Seuil.
- Hagège, Claude (1985). *L'Homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris : Fayard.
- Hamon, Philippe (1996). *L'ironie littéraire. Essai sur les formes de l'écriture oblique*. Paris : Hachette.

- Harris, Zellig S. (1970 [1968]). *Structures mathématiques du langage*, trad. fr. Paris : Dunod.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1980). « L'ironie comme trope ». *Poétique*, 41, 108-127.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1999). *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Klinkenberg, Jean-Marie (1994). *Des langues romanes. Introduction aux études de linguistique romane*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Klinkenberg, Jean-Marie (2000). *Précis de sémiotique générale*. Paris : Seuil, « Points-Essais ».
- Kristeva, Julia (1969). *Sêmeiôtikè. Recherches pour une sémanalyse*. Paris : Seuil.
- Mangueneau, Dominique (1991). *L'Énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette.
- Martinet, André (2008 [1960]). *Éléments de linguistique générale*, 5<sup>e</sup> éd. Paris : Armand Colin.
- McGregor, William (2015). *Linguistics : An introduction*. London ; New York : Bloomsbury Academic
- Pottier, Bernard (1992). *Sémantique générale*. Paris : PUF.
- Prak-Derrington, Emmanuelle (2015). « Anaphore, épiphore & Co », *Pratiques* [En ligne], 165-166 | 2015, mis en ligne le 01 octobre 2015, consulté le 10 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/pratiques/2554> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/pratiques.2554>.
- Saussure, Ferdinand de (1916). *Cours de linguistique générale*. Lausanne : Payot.
- Saussure, Ferdinand de (2002). *Écrits de linguistique générale*. Éd. S. Bouquet et R. Engler. Paris : Gallimard.
- Siouffi, Gilles & Dan Van Raemdonck (1999). *100 fiches pour comprendre la linguistique*. Rosny-sous-Bois : Bréal.
- Sórs, Anna (2006). « Chapitre II : Une langue agglutinante ». In: *Le Hongrois dans la typologie des langues*. Limoges : Lambert-Lucas. 29-51.
- Sperber, Dan & Deirdre Wilson (1989). *La Pertinence. Communication et cognition*. Paris : Minuit.
- Tesnière, Lucien (1959). *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck
- Yule, George (2017). *The Study of Language*. 6th edition. Cambridge: Cambridge University Press.



## Index

- abréviation, 58
- adjoint, 83
- adverbes énonciatifs, 103
- affixes, 56
- allomorphes, 56
- allophones, 46
- allotopie, 93
- analogie, 9
- analyse componentielle, 91
- analyse distributionnelle, 91
- analyse sémique, 91
- anaphore grammaticale, 93, 102
- anaphore rhétorique, 93
- antonymie, 67
- arbitrarité, 33, 110
- argument, 83
- aspect, 103
- assimilation progressive, 45
- assimilation régressive, 45
- base, 57
- canal, 107
- classe de mots, 73
- commutation, 54
- composition, 58
- composition savante, 58
- connotation, 66
- degré d'aperture, 43, 45
- dérivation, 12, 57
- diachronie, 12, 29
- dictionnaire, 96
- discours rapporté, 94, 103
- double articulation, 108
- durée, 43
- embrayeurs, 102
- emprunt, 59
- enchâssement, 76
- encyclopédie, 96
- énoncé, 79, 101
- énonciation, 102
- flexion, 23
- fonction distinctive, 46
- gémiation, 45
- grammaire historico-comparative, 22
- grammaire scolaire, 8
- grammaticalisation, 74
- grammaticalité, 71
- homographie, 47, 64
- homonymes parfaits, 64
- homonymie, 47, 64
- homophonie, 47, 64
- icône, 110
- immanentisme, 30
- implicite, 8, 92
- indice, 110
- inférences, 95
- interprétation littérale, 95
- intertextualité, 94
- isotopie, 93
- labialisation, 43
- langue, 30
- langue standard, 8
- langues agglutinantes, 23, 52
- langues analytiques, 22
- langues flexionnelles, 23
- langues isolantes, 22
- lexème, 53, 63
- liaison, 45
- linéarité, 33
- linguistique particulière, 13
- métaphore, 65
- métonymie, 66
- modalités, 103
- mode d'articulation, 43
- morphe, 56
- morphèmes, 12, 54
- morphèmes grammaticaux, 56
- morphèmes grammaticaux dérivationnels, 56
- morphèmes grammaticaux flexionnels, 56
- morphèmes lexicaux, 56
- morphèmes libres, 56

- morphèmes liés, 56
- mot, 52
- mot graphique, 52
- mot phonétique, 53
- motivation, 33, 110
- mot-valise, 59
- nasalisation, 43
- norme, 8
- noyau, 75
- onomasiologique, 64
- onomatopées, 33
- paire minimale, 46
- parole, 30
- performatif, 94
- phonèmes, 12
- phonétique acoustique, 37
- phonétique articulatoire, 37
- phrase, 71
- polyphonie, 103
- polysémie, 64
- prédication, 21
- présupposé, 92
- principe de pertinence, 95
- proposition analytique, 96
- proposition synthétique, 96
- prosodie, 48
- racine, 57
- récurtivité, 72
- redondance, 93
- référent, 110
- registre, 8
- rhématisation, 102
- rhème, 101
- rôle sémantique, 85
- sémasiologique, 63
- sème, 91, 93, 110
- siglaison, 58
- signifiant, 32, 109
- signifié, 32, 109
- sonorité, 45
- sous-entendus, 95
- stimulus, 107, 109
- structuralisme, 28
- structure de surface, 81
- structure profonde, 80
- subjectivèmes, 104
- symbole, 110
- synchronie, 12, 29
- synonymie, 66
- test de commutation, 46
- thème, 101
- topicalisation, 102
- trivium*, 17
- valence, 84
- vernaculaires, 18

## Table des matières

### **I. Introduction : pourquoi faire de la linguistique aujourd'hui ?**

1. Les langues ne servent pas qu'à communiquer
2. La linguistique n'est pas la police de la langue
3. Faut-il sauver les langues en danger ?
4. Nouvelles formes, pour nouveaux usages
5. Récapitulatif
6. Aperçu sur les niveaux d'analyse linguistique et sémiologique

### **II. Éléments d'histoire des idées linguistiques**

1. L'Antiquité gréco-romaine : la grammaire dans le *trivium*
2. La Renaissance : les grammaires des vernaculaires
3. L'époque classique : la grammaire spéculative de Port-Royal
4. Le XIXe siècle : la grammaire historico-comparative et la typologie des langues

### **III. Ferdinand de Saussure et la linguistique structurale**

1. Préalables
2. Trois gestes de démarcation épistémologique
3. La langue comme objet de la linguistique
4. La langue est structurée comme un système
5. Le signe linguistique : signifiant et signifié
6. Le principe d'arbitrarité
7. Le principe de linéarité

### **IV. Éléments de phonétique et phonologie**

1. Introduction
2. L'alphabet phonétique international
3. Notions de phonétique articulatoire (appliquées au français)
  - 3.1 Introduction
  - 3.2 Articulation des voyelles
  - 3.3 Articulation des consonnes
  - 3.4 Phonétique combinatoire
4. Phonologie
  - 4.1 Phonèmes et fonction distinctive

- 4.2 Test de commutation
- 4.3 Système phonologique du français
- 4.4 Homophonie
- 4.5 Syllabes

## 5. Prosodie

## **V. Éléments de morphologie**

- 1. Introduction
- 2. Le concept de « mot »
- 3. Morphèmes
  - 3.1 Morphèmes, morphes et allomorphes
  - 3.2 Types de morphèmes
- 4. Processus de formation de mots
  - 4.1 Dérivation
  - 4.2 Composition
  - 4.3 Composition savante
  - 4.4 Abréviation
  - 4.5 Siglaison
  - 4.6 Mot-valise
  - 4.7 Emprunts

## **VI. Éléments de sémantique lexicale**

- 1. Introduction
- 2. Concepts de base de la sémantique lexicale
  - 2.1 Lexème (unité lexicale)
  - 2.2 Lexique
- 3. Homonymie et polysémie
- 4. Description des différentes acceptions d'un mot polysémique
- 5. Les relations sémantiques
  - 5.1. Synonymie
  - 5.2 Antonymie

## **VII. Éléments de syntaxe**

- 1. Introduction
  - 1.1 Grammaticalité et intelligibilité
  - 1.2 Récursivité
- 2. Classes de mots (anglais : part-of-speech)
- 3. Syntagmes (anglais : phrases)
  - 3.1 Syntagme nominal (anglais : noun phrase)
  - 3.2 Syntagme verbal (anglais : verb phrase)
  - 3.3 Syntagme adjectival (anglais : adjectival phrase)
  - 3.4 Syntagme adverbial (anglais : adverbial phrase)
  - 3.5 Syntagme prépositionnel (anglais : prepositional phrase)
- 4. Proposition (anglais : clause)

5. Phrase

6. Structure syntaxique

6.1 Représentation hiérarchique

6.2 Structure de surface et structure profonde

6.3 Ambiguïté structurelle

7. Fonctions syntaxiques

8. Valence

9. Rôles sémantiques

10. Rôles syntaxiques

**VIII. Sémantique et pragmatique**

1. Le sens tel que codé en langue

2. Le sens implicite

3. Le sens au-delà de la phrase

4. Le sens tel que défini par le contexte : approches pragmatiques

5. Le sens tel que défini par les aptitudes culturelles : l'Encyclopédie

**IX. Éléments de linguistique énonciative**

1. La phrase d'un point de vue énonciatif

2. Les embrayeurs

3. Autres marqueurs énonciatifs

**X. Éléments de sémiotique générale**

1. Du linguistique au sémiotique

1.1. Diversification des canaux

1.2. Diversification des types de codage

2. Le modèle tétradique du signe

3. La typologie des relations sémiotiques

**Bibliographie**

**Index**